



HAL
open science

Conflit politique armé chez les Somali du Kenya : la vengeance comme mode d'acquisition et de conservation du pouvoir ?

Nathalie Gomès

► To cite this version:

Nathalie Gomès. Conflit politique armé chez les Somali du Kenya : la vengeance comme mode d'acquisition et de conservation du pouvoir ?. Anthropologie sociale et ethnologie. 1995. <dumas-01365367>

HAL Id: dumas-01365367

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01365367v1>

Submitted on 13 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Conflict Politique Arme Chez Les
Somali Du Kenya

Conflit politique armé chez les Somali du Kenya

La vengeance comme mode
d'acquisition et de conservation du pouvoir ?



D. E. A d'Anthropologie Sociale et d'Ethnologie

Présenté par Nathalie Gomes

Dirigé par M. JEAN BAZIN

1993-1995

"A segmentary lineage system would be ineffective in competition with chiefdoms and states. To oppose-let alone to pray upon-societies of this order require large-scale, organic integration of economic and political, especially military effort. Limited economic coordination, the relativity of leadership and its absence of coercitive sanction, the localized, egalitarian character of the polity, the ephemerality of large groupings, all of these would doom a segmentary lineage system if brought into conflict with chiefdoms and states."

M. D. Sahlins, "The segmentary lineage system. An organisation of predatory expansion", *American Anthropologist*, vol 63, n°1, 1961, p 342.

"With other factors (including endemic internal conflict) the resilience in a modern state of segmentary lineage organization demonstrates that this social formation has a much wider range of evolutionary and ecological specification than proposed for it by Marshall Sahlins."

I. M. Lewis, A Pastoral Democracy. A Study of Pastoralism and Polities among the Northern Somali of the Horn of Africa, Oxford, Oxford University Press for the International African Institute, 1961, p XII.

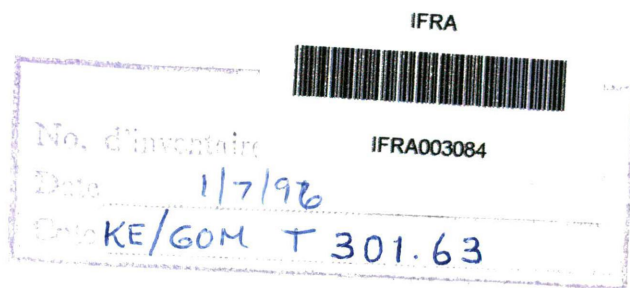


Photo de la page de garde : puits de Korehei à Wajir.
Source : *The Daily Nation*, 28 septembre 1990.

Sommaire

L'experimentum crucis	p 4
I. Barbares et rebelles ?	
1. Les Somali du Kenya	p 6
2. Barbares ?	p 11
3. Rebelles ?	p 16
II. Wajir West en jeu !	
1. Les péripéties de l'enquête	p 25
2. Le contentieux politico-territorial	p 29
3. Le "choix" des armes	p 45
4. Les conditions du retour à la paix civile	p 60
Conclusion : Le désenchantement de l'État ?	p 69
Bibliographie	p 74
Annexes	p 86

L'experimentum crucis

Ma passion pour l'Afrique, en particulier pour le Kenya, a sans aucun doute son origine dans le mythe du monde originel, du paradis perdu que véhicule ce continent, en particulier ce pays. Je le concevais, depuis très longtemps, comme un lieu utopique peuplé de personnes "authentiques". Cette passion a toujours dépassé la simple curiosité touristique. C'est elle qui a guidé mes premiers pas vers l'anthropologie.

Au mois de juillet 1993, est enfin venue l'heure de la confrontation entre un monde idéal que j'avais longtemps imaginé et la réalité. Je pressentais qu'en dépit du changement social je trouverai, en Afrique, au Kenya, ce que j'étais venue chercher : l'altérité radicale, le tout autre. Ce fut le cas.

L'objectif de ce premier séjour était de savoir s'il était concrètement possible ou non d'entreprendre une étude anthropologique sur les Somali, ces pasteurs nomades qui peuplent la région du nord-est. Nombreux sont ceux qui m'avaient averti du danger d'une telle entreprise. Cette zone était, en effet, sur le point d'être déclarée zone militaire en raison de l'immigration incessante des réfugiés de Somalie, mais surtout d'un conflit politique interclanique meurtrier, localisé à Wajir. Les Somali m'étaient décrits comme un peuple barbare, inhospitalier. Je pressentais que la réalité était quelque peu déformée. C'était le cas à en juger par l'accueil qu'ils m'ont réservé dans le district d'Isiolo.

Intriguée par le conflit de Wajir, j'ai choisi d'en faire mon objet d'étude. Les deux questions intimement liées que je me posais étaient alors les suivantes : comment expliquer la violence de cette compétition politique qui ne peut apparemment pas être pacifique ? Comment est-elle vécue et perçue par les communautés impliquées et par leurs leaders ? Mon intuition, qui s'est transformée depuis en hypothèse, était qu'il devait y avoir interférence entre ce conflit et le

système vindicatoire traditionnel¹ utilisé moins comme mode de régulation et de contrôle social que comme mode d'acquisition et de conservation du pouvoir.

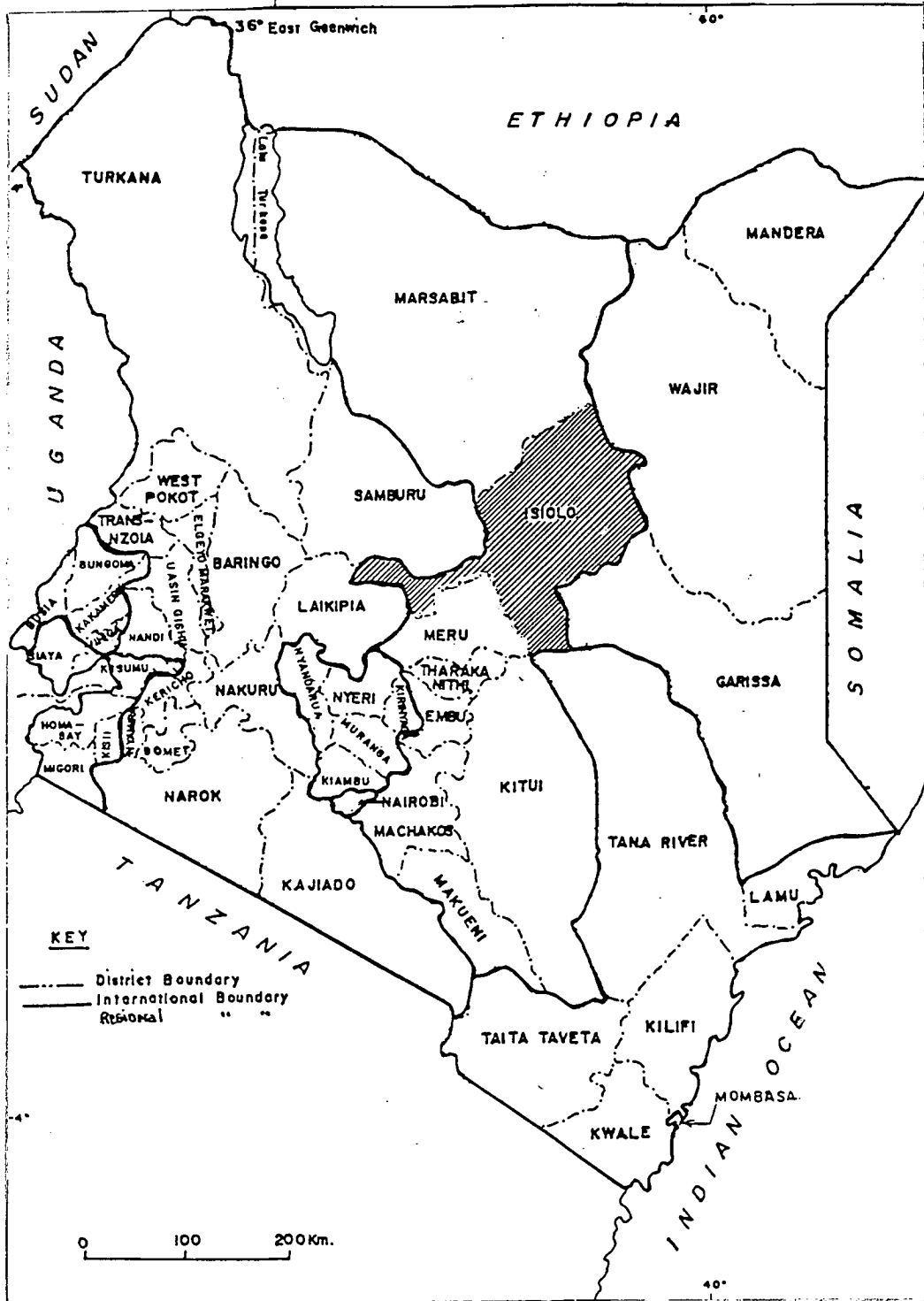
Mes quelques mois de terrain m'ont appris que la vendetta entre les Ajuran et les Degodia était liée à un problème de représentation politique de ces deux communautés somali à l'échelle locale et nationale, au sein de l'administration, du *county council*, du parlement et du gouvernement kenyans. J'ai été profondément surprise par l'implication des "bushmen" qui défendent certes leurs intérêts immédiats (droits d'usage des puits et pâturages) mais qui revendiquent aussi l'insertion de leur groupe de descendance au sein de l'État-Nation.

André Bourgeot a défini deux types de minorités pastorales :
"a) la minorité "en soi", constituée par des groupes de nomades qui se séparent du reste de la population par des marqueurs ethniques, linguistiques, religieux et par des liens culturels. Ces groupes sont numériquement peu importants et n'occupent pas une position politique dominante ; b) la minorité "pour soi", qui a pris conscience de sa situation et qui exprime une volonté de préserver son mode de vie et de comportement. Cette prise de conscience peut déboucher sur des revendications identitaires qui sont, en fait, des revendications politiques".²
Les minorités auxquelles nous avons ici affaire font sans aucun doute partie de cette seconde catégorie.

¹ Raymond Verdier définit le système vindicatoire comme, "un système d'échange et de contrôle social... une éthique mettant en jeu un ensemble de représentations et de valeurs se rapportant à la vie et à la mort, au temps et à l'espace, à la personne et à ses biens... un code social ayant ses règles et ses rites pour ouvrir, suspendre, clôturer la vengeance... un instrument et un lieu de pouvoir identifiant et opposant des unités sociales, les groupes vindicatoires," *La vengeance*, Paris, Cujas, 1980, t1, p 16.

² A. Bourgeot, "Les nomades face à l'État moderne. Une liberté qui dérange", *Le courrier de L'U.N.E.S.CO*, novembre 1994, p 11.

LOCATION OF THE DISTRICT



Source : Wajir. District Development Plan, 1994-1996, Office of the President and Ministry of Planning and National Development, Government Printer, 1993.

Barbares et rebelles ?

S'il est vrai que le Kenya est l'un des pays d'Afrique les mieux connus d'un point de vue anthropologique, rares sont les anthropologues qui se sont aventurés dans le nord-est du pays. C'est ainsi que les Somali, minorité ethnique non négligeable (estimée à 382 916 âmes en 1992) dont l'habitat couvre les districts d'Isiolo, de Garissa, de Mandera, de Marsabit, et de Wajir, sont restés méconnus. Il se peut que ce dédain soit dû au climat conflictuel qui a toujours régné dans cette partie du Kenya et qui rend difficile mais pas impossible une étude de terrain.

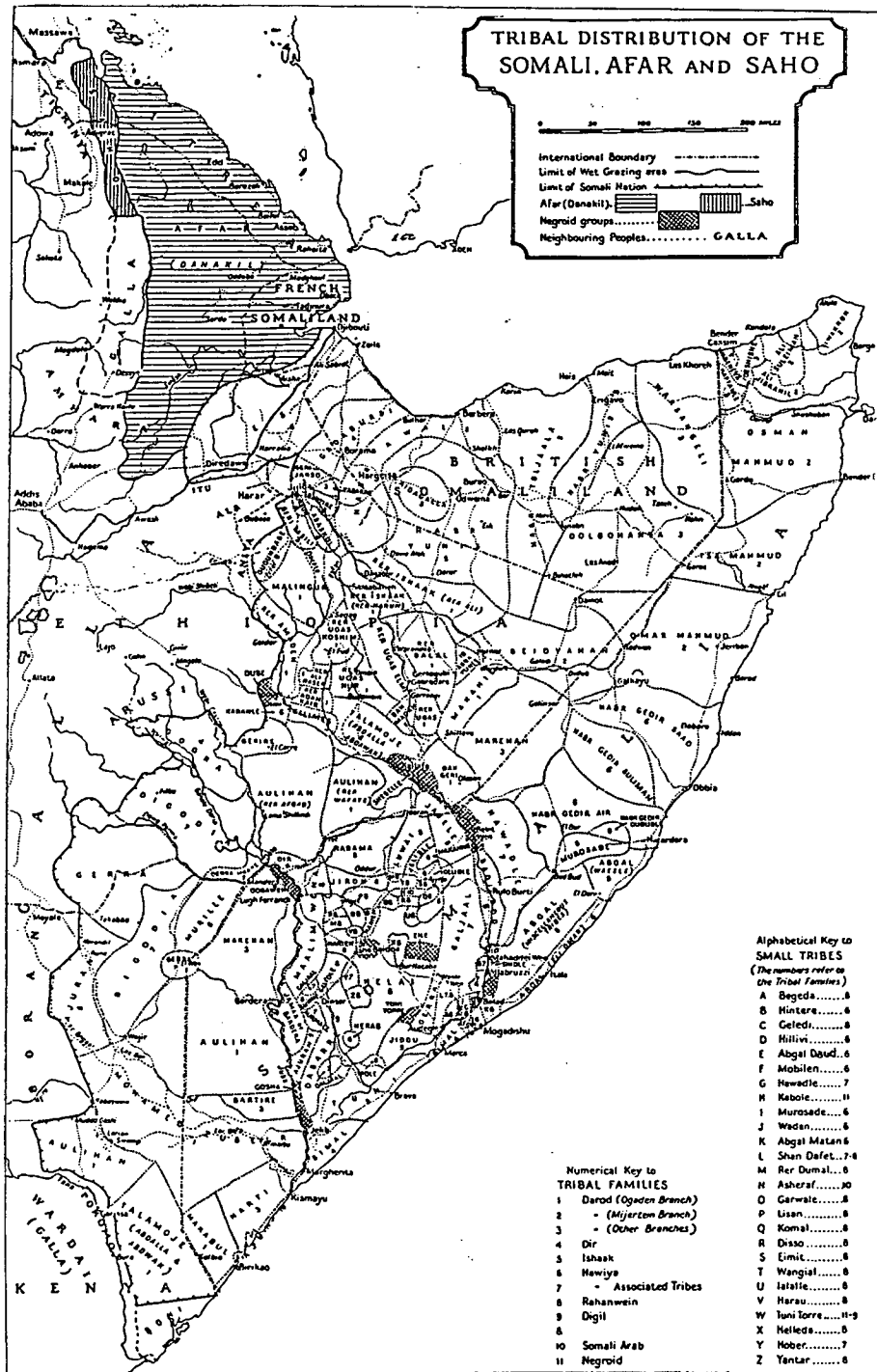
1. Les Somali du Kenya

Cinq clans³ de pasteurs nomades sont actuellement massivement représentés⁴ dans la région du nord-est du Kenya : les Gare, les Ajuran, les Degodia, les Murilleh et les Ogaden. Ces derniers sont scindés en trois grands lignages : les Mohamed Zubeir, les Aulihan, les Talamoje.⁵

³ Chaque clan (*tol-ka* ; *gabilla-da*) est composé d'agnats (ou d'individus considérés comme tels) dont l'ascendance patrilatérale commune peut remonter jusqu'à vingt générations.

⁴ Nous utilisons le terme "représentés" dans la mesure où nous avons affaire à deux types de situations liées au tracé des frontières internationales et/ou à la dispersion des agnats lors des migrations. Tantôt le clan forme une entité territoriale continue, d'un seul tenant, mais son territoire s'étend au delà des frontières du Kenya. C'est le cas des Degodia dont le territoire s'étend en Éthiopie. Tantôt le clan est scindé en différents groupes isolés et dispersés qui ont gardé son patronyme. Un premier groupe ajuran est localisé au Kenya, un second groupe ajuran est localisé en Éthiopie (à Qallafo), un troisième groupe Ajuran est localisé en Somalie. De la même façon, un premier groupe ogaden est localisé au Kenya (son territoire s'étend en Somalie), un second groupe ogaden est localisé en Éthiopie. Deux groupes gare sont localisés au Kenya (le territoire de l'un s'étend en Éthiopie, le territoire de l'autre s'étend en Somalie), un troisième groupe gare est localisé en Somalie. Seuls les Murilleh semblent échapper à ce paradoxe.

⁵ Se reporter à la carte page suivante.



Source : Lewis, People of the Horn of Africa, Somali, Afar and Saho. Ethnographic Survey of Africa, Londres, International African Institute, 1955.

Ces cinq ^{patridans} sont affiliés à la lignée des Samaale fondée selon la légende par un immigrant Arabe venu du Yemen au X^{ème} siècle et distinguée de celle des Sab bien que toutes les deux soient issues du même clan originel, celui du Prophète Mahomet. Ce dualisme répond à une différenciation de leurs activités économiques. Les Sab pratiquent l'agriculture et l'élevage du bétail dans la région fertile située entre la rivière Shebelle et la rivière Juba en Somalie alors que les Samaale se consacrent presque exclusivement à l'élevage de dromadaires dans les régions plus arides du nord de la Somalie, de l'est de l'Éthiopie et du nord du Kenya.

Lewis a situé les Gare dans la catégorie des pré-Hawiyya. Leur ancêtre éponyme serait le fils de Mayle, l'un des fils de Samaale. Il serait, en fait, le fils et non le petit fils de Samaale.

Selon cet auteur, les Murilleh, les Ajuran, les Degodia sont affiliés à la famille de clan des Hawiyya. Hawiyya serait le fils d'Irrir, l'un des fils de Samaale.

L'ancêtre éponyme des Murilleh serait bien Weitan, le fils de Jilde, le fils de Gungundabe, fruit de l'union d'Hawiyya avec une femme galla nommée Girei. Mais, l'affiliation aux Hawiyya des Ajuran et des Degodia ne serait, en fait que matrilatérale. L'ancêtre éponyme des Degodia serait le fruit de l'union de Saransor, un descendant de Gardere, l'un des fils de Samaale, avec l'une des filles de Molcal, le fils de Jibide, un autre fils de Guggundabe. L'ancêtre des Ajuran, Abdulkarim surnommé Ajuran (percepteur), serait le fruit de l'union de Faduma Jambelle, l'une des fille de Jambelle, un autre fils d'Hawiyya et de Girei, avec Alama, le fils d'un immigrant arabe du nom de Balaat.

Il a inclu les Ogaden dans la famille de clans des Daarood. Leur ancêtre éponyme serait bien le fils d'Absame, le fils de Kumathe, le fils de Kablalah, fruit de l'union de Donbira, l'une des filles de Dir, le fils ou le frère d'Aji, le fils d'Irrir, un autre fils de Samaale avec Sheikh Jibarti ibn Ismael surnommé Daarrod, un immigrant venu d'Arabie entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle.

LA CHARTE GÉNÉALOGIQUE SOMALI

Version 1993-1995

FAMILLE DE CLANS, clans, clans faiblement représentés
(...) : ancêtre venu d'Arabie

Source : Lewis, People of the Horn of Africa, op cit., p 15, 19, 23, 27, 28, 29, 30, 31 et informateurs locaux somali.

Notons que si le processus de segmentation de la société somali obéissait à la "dynamique des clans, à la continuelle formation de patrilignages qui aspirent à l'indépendance, puis au statut d'unité clanique sous la conduite d'hommes entreprenants" décrite par Balandier,⁶ l'occurrence du terme *bah* nous indique que les filiations matrilatérale et utérine, liées à la polygynie, pouvaient agir comme filiations complémentaires.

En d'autres termes, si un groupe en corps⁷ pouvait se constituer en fonction d'une ascendance patrilatérale commune, il pouvait éclater et se recomposer en fonction d'ascendances matrilatérales ou utérines distinctes ou communes. Un second mécanisme de fission-fusion résultant d'une rivalité entre frères aînés et frères cadets au sein d'une même famille utérine pouvait être utilisé.⁸

D'après Lewis, ces filiations complémentaires intervenaient, tout comme le clientélisme avec ou sans adoption généalogique, dans le but de corriger au mieux les fortes disparités structurales donc numériques (*the size factor* selon son expression) entre les groupes.⁹ Il faut dire que l'acquisition ou la conservation des droits d'usage des

⁶ Comme l'a noté Balandier, "ceux-ci recourent à une procédure éprouvée consistant à se créer un entourage de parents et de dépendants, puis à provoquer une sécession qui est définitivement reconnue lorsque que le groupe séparé reçoit un nom distinctif, celui de son fondateur", Anthropologie politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, p 82.

⁷ Un groupe en corps (*corporate group* ou *decision making organized group*) est un groupe au sein duquel se prennent un certain nombre de décisions politico-guerrières, politico-judiciaires, religieuses et matrimoniales.

⁸ Selon Lewis, "*habr designates fractions within a large uterine family, where fission into separate groups of brothers occurs. This would result from disputes, perhaps particularly between senior and younger brothers. Inheritance might be a case in which these distinctions would be important*", People of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho, op cit., 114.

⁹ Lewis note que "*the simple model of agnatic segmentation with equiposed units at every level is distorted by the recognition of irregular growth and by the importance given to the uneven distribution of man-power and fighting potential. These inequalities are counteracted partly by uterine ties which act as a built-in compensating mechanism, and partly by alliances (gaashaanbuur) outside kinship*", A Pastoral Democracy, op cit., p 159.

pâturages et des puits n'étaient acquis que par l'occupation effective de la terre. Ni les premiers nés (*urad*) de la première femme (*bahweyn* ou *minweyn*), ni les premiers arrivés ne disposaient d'une quelconque prééminence. Ces droits ne reposaient que sur la puissance numérique des groupes d'où la pratique de ces réajustements.

2. Barbares ?

Les Somali du Kenya n'ont pas échappé à la caricature des pasteurs-nomades dépeints comme des "prédateurs sanguinaires et barbares". Cette image est, en partie, liée à leurs pratiques traditionnelle de vendetta. En fonction de la distance structurale entre les individus et le groupes impliqués, c'est à dire en fonction de la profondeur de leurs liens généalogiques réels ou putatifs, ces conflits pouvaient générer des conflits entre les lignages et les clans à l'instar de ceux dont fait état Alphonso Castagno.¹⁰

Il est vrai qu'au sein du monde pastoral somali, les relations sociales étaient marquées par l'explosion régulière de *feuds*.¹¹ Parmi les offenses suscitant la vengeance meurtrière (*arsasho*) figuraient l'insulte verbale, le coup ou la blessure, le viol, l'homicide ; le principal dommage que représentait le vol provoquait instantanément la loi du talion.

¹⁰ D'après Alphonso Castagno, "after the world war I, an improved administrative establishment had little effect in abating the pattern of inter-clan and inter-tribe conflicts. Among the Somali, feuds sprang up between the Degodia and the Aulihan, between the Aulihan and the Telemugge, between the Merehan (from Italian Somaliland) and the Degodia, and between the Degodia and the Gurreh", "The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future", *The Journal of Modern African Studies*, vol II, n°2, 1964, p 170.

¹¹ Peters définit le *feud* comme "a state of bitter and lasting mutual hostility ; especially such state existing between two families, tribes, or individuals, marked by murderous assaults in revenge for some previous insult or wrong ." Il reprend la définition du Shorter English Dictionary. Se reporter à Jacob Black-Michaud, Cohesive Force. Feud in the Mediterranean and the Middle East, Londres, Blackwell, 1975, p X.

La prohibition de la vengeance ne s'appliquait qu'au parricide, à l'infanticide et au fratricide. Seul le meurtre de l'un de ces proches agnats était considéré comme un "péché" religieux (au sens islamique du terme). Toutefois, aucune mesure d'expiation n'était envisagée à l'égard du criminel. L'abandon et la stigmatisation étaient les seules sanctions qui pouvaient être envisagées.¹²

En cas d'homicide non inclus dans cette catégorie, les frères du défunt étaient généralement désignés comme vengeurs.¹³ Si le défunt était une femme mariée, son époux pouvait être autorisé à accomplir la vengeance. Si le défunt était un invité (affin ou allié) ou un client, son hôte ou son patron pouvait se joindre à l'expédition punitive.

A moins que la vengeance ne soit sciemment entreprise dans une perspective de provocation, la règle de parité était en général respectée. Ainsi, par exemple, de la même façon que chez les Bédouins de Jordanie, "*quand un groupe est frappé dans la personne de son chef ou d'un membre très influent du clan, les adversaires devront subir une perte également prestigieuse, abstraction faite du meurtrier lui-même qui pourrait bien être épargné. En d'autres termes, on ne se contente pas de frapper un plébéien quant le disparu est un patricien (...) Si cette exigence ne peut être satisfaite, on cherchera à compenser quantitativement la perte qualitative subie. Autrement dit, quand la victime est un "membre extraordinaire" du clan, on devra frapper plusieurs "membres ordinaires" du clan ennemi*".¹⁴

Plus la distance structurale entre les individus et les groupes était grande, moins l'identité individuelle du coupable de l'offense était prise en considération. Non seulement, celui-ci pouvait être

¹² Comme le souligne Lewis, "*where a father kills his son, or a son his father, (or a brother another brother) vengeance is impossible and compensation cannot be paid, for as Somali put it, " who will pay and receive damages? "*", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 257.

¹³ D'après Lewis, "*the obligation to pursue vengeance rests primarily with the brothers of the deceased whose duty is to prosecute feud against the culprit and his closed agnatic kin until honour has been vindicated "*", *Peoples of the Horn of Africa*, op cit., p 107.

¹⁴ J. Chelhod, "Equilibre et parité dans la vengeance du sang chez les Bédouins de Jordanie " dans R. Verdier, *La vengeance*, op cit., t1, p 132.

épargné mais encore la vengeance pouvait s'abattre sur n'importe quel membre de son lignage voire de son clan.¹⁵

Ceci explique dans une certaine mesure, au delà de la solidarité agnatique généralement invoquée, l'escalade possible mais non systématique de la violence jusqu'au niveau de segmentation du clan. En effet, en théorie, dans les sociétés lignagères segmentaires, solidarités et conflits (fusions, fissions) sont appréhendés comme le résultat d'un jeu "mécanique" d'oppositions complémentaires. Deux groupes reliés au même niveau généalogique immédiatement supérieur peuvent s'opposer entre eux mais s'allient systématiquement contre un autre groupe de même niveau généalogique dont le rattachement généalogique est plus lointain. En pratique, lorsque deux segments de deux clans différents s'engageaient dans un *feud*, des individus appartenant à un segment non encore impliqué pouvaient être tués "par erreur", ce qui le propulsait dans la bataille.¹⁶

Selon Raymond Verdier, "*le système vindicatoire circonscrit un certain espace social à l'intérieur duquel s'exerce la vengeance et au delà duquel elle fait place à la guerre : comme il y a un lieu où la vengeance est interdite à cause de la distance trop proche des partenaires, il y en a un autre où elle cesse de jouer par suite de la trop grande distance sociale entre eux ; leur altérité est alors telle qu'elle exclut toute reconnaissance de l'autre et que, faute de médiation, l'affirmation de l'un passe par la négation de l'autre. Alors que dans le premier cas, l'identité des partenaires s'oppose*

¹⁵ Selon Lewis, "if for exemple, a man of one segment of one clan is killed by a segment of another, once enmity is general it is largely irrelevant whether retaliation is directed at the segment immediately responsible or simply at any other lineage which happens to present a convenient target", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 254.

¹⁶ D'après Lewis, "for two segments of different clans are fighting, people of a segment not yet involved may be killed in error. This happens often and further the spread of solidarity on both side. As hostility increases in range involving an ever widening circle of kinsmen until the whole clan is implicated, the members of each of the opposed groups increasingly view each other as indifferenciated whole," *ib idem.*, 254.

à la vengeance, leur différence, dans le second cas conduit la vengeance à la guerre."¹⁷

Au sein de la société somali, la distinction entre les conflits intraclaniques (*ol*) et les conflits interclaniques (*daggal*) semblait inopérante. En effet, les vendetta et les razzias s'accompagnaient rarement de prises d'esclaves¹⁸ -y compris d'ailleurs lorsqu'elles été entreprises à l'encontre d'adversaires non somali-. D'un autre côté, un recours au paiement d'une composition comme palliatif à la vengeance, au contre-raïd ou comme méthode de résolution temporaire du conflit armé était toujours possible.¹⁹

L'existence d'un recours à l'arbitrage quelle que soit la distance structurale entre les individus et les groupes impliqués était atypique. On ne l'observerait ni chez les peuples du Moyen-Orient, ni chez les peuples de l'intérieur du continent africain. Une plus grande adhérence des Somali à la *Shariah*, prohibant tout acte de violence au sein de l'*umma*, c'est à dire au sein de la communauté musulmane, ne rendait pas compte non plus de cette spécificité.²⁰ Plus exceptionnelle encore était l'existence d'un tel recours en cas de conflit avec leurs voisins Danakil (Afar) et Oromo (Galla) puisqu'à notre connaissance ces groupes n'avaient aucun lien généalogique avec les Somali.²¹

¹⁷ R. Verdier, *La vengeance*, op cit., t1, 24.

¹⁸ D'après Lewis, "while livestock are seized as booty and many raids make solely to loot camels, captives are rarely taken in battles since Somali have little use for them and do not seek to humiliate their adversaries in this fashion", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 242.

¹⁹ Lewis souligne en note, "since all Somali recognize the payment of compensation for injuries, all disputes at every level of segmentation can be composed. It is not therefore useful to make a rigorous sociological distinction between war and feud; and I use these terms here in much the same sense speaking rather of war, however, when hostilities are general and involved large groups,"ib idem., p 242.

²⁰ Comme le précise Jacob Black-Michaud, "on other points of Islamic law- such as the legal rights of the women to inherit - the Somali are as irreverent as the other Muslim tribal peoples in the Middle East", *Cohesive force, Feud in the Mediterranean and Middle East*, Londres, Blackwell, 1975, p 10.

²¹ La distinction entre *feud* et guerre, établie par John Middleton et David Tait sur la base des travaux d'Evans Evans Pritchard sur les Nuer, reposait sur l'existence ou non d'un tel recours à l'arbitrage : "by feud we refer as fighting between peoples as groups, usually undertaken as response to an offense, the groups being in such relationship

Le montant des compensations, établi en référence à la *Shariah*, variait en fonction de la nature de l'offense. En cas d'homicide (*dil*), le prix du sang (*diya*) était officiellement évalué à 100 dromadaires ou leur équivalent en bétail, chèvres, moutons (argent sous l'administration coloniale). La composition (*haq, qoomal*) pour coups et blessures (*gar, qoon*) était généralement réduite à 20 ou 30 dromadaires. En cas d'insulte, la compensation (*haal*) était moins importante. En cas de dommage dont le vol (*taslim*), seule la prompte restitution du bien volé pouvait parer au contre dommage.

Il faut dire que Lewis a observé certains aménagements de ces tarifs officiels. Si l'offensée était une femme, la composition quelle que soit l'offense était évaluée à la moitié de sa valeur. A l'opposé, si l'offensé était un individu estimé et renommé ou si l'offense avait été perpétrée peu de temps après la signature d'un traité de paix, un supplément (*samirsis*) pouvait être exigé. D'un autre côté, le montant officiel du prix du sang était réduit entre les clans de différentes familles de clans ainsi qu'entre les Somali et les non Somali.²² Il l'était aussi à l'intérieur des clans somali même s'il pouvait être exceptionnellement maintenu voire augmenté entre les lignages des clans qui manquaient de cohésion.

Par contre, contrairement au précepte de la *Shariah*, le paiement du prix du sang était collectif et non individuel. Des contrats (*heer*) autrefois oraux puis peu à peu écrits renforçaient cette solidarité "agnatique" en stipulant les modalités.²³ En cas d'homicide à l'extérieur du clan un tiers de son montant incombait

that they both accept to close the fighting to a close settlement there being a machinery to achieve this conclusion. If there is no such obligation or machinery to settle the fighting we refer to as warfare. Feud is thus a condition which flourish typically within the same jural community", Tribes without Rulers, Londres, Routleg & Kegan Paul, 1958, p 20.

²² D'après Lewis, "in French Somaliland between Somali and Danakil (Afar) blood-wealth for a man stands at fifteen she-camels. In Harar Province of Ethiopia the rate between Somali and Galla is seventy heads of cattle", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 164.

²³ Comme Lewis l'a observé, "*heer denotes a body of explicitly formulated obligations, rights and duties. Its binds people of the same treaty together in relation to internal delicts and defines their collective reponsability in external relations with other groups*", ib idem., p 162.

au lignage de l'offenseur alors que le complément était collecté au sein des lignages collatéraux. La contribution de ces derniers était évaluée à partir du comput des agnats (*qoora tiris*) chez les pasteurs nomades, à partir du recensement des richesses (*hoolo tiris, baaho ou qabno*) chez les agro-pasteurs. En cas d'homicide à l'intérieur du clan, il était assumé par le coupable aidé de son lignage. Sa redistribution suivait exactement les mêmes principes.

Les *elders*²⁴ (*odayal*) du lignage ou du clan de l'offensé se réunissaient dans un conseil *ad hoc* (*shir*). Une délégation de conciliateurs (*nabadoon*) allaient négocier le paiement de la composition avec les *elders* du groupe adverse. Ces émissaires étaient souvent des agnats liés matrilatéralement et/ou matrimonialement avec le groupe de l'offenseur et/ou des hommes de religion (*wadaad, sheikhs*). Les chefs de clan (*boqol, wobur*), en tant que *primus inter pares*, pouvaient intervenir comme médiateurs en cas de litige interclanique ou en cas de grave litige interne menaçant la cohésion de leur clan. S'ils reconnaissaient leur dette, les "*elders*" pouvaient alors mettre en oeuvre une procédure coercitive contre tout individu qui refusait de s'acquitter de sa contribution.²⁵

Mais, ils pouvaient aussi la contester par exemple si le meurtre n'était en fait qu'un contre-meurtre. Il était alors toujours possible de faire appel à un tribunal spécial, composé d'"*elders*" réputés pour leur connaissance du droit coutumier. Ce tribunal (*guddi*) ne disposait d'aucun pouvoir coercitif. Si le jugement était contesté, un certain

²⁴ Selon Daniel Compagnon, "tout Somali adulte, installé et marié, peut prétendre au statut d'Ancien (*elder* en anglais, *oday* en somali). Son prestige dépendra de sa naissance (lien généalogique avec l'ancêtre fondateur du clan), de sa réputation personnelle d'intégrité et de sagesse, de ses dons oratoires et poétiques, voire de sa richesse. Ce statut est d'essence fragile et chacun doit entretenir avec soin son capital social" , "Somaliland. Un ordre politique en gestation ?", *Politique africaine*, vol 50, 1993, p18.

²⁵ Cette procédure dénommée par les Gadabursi (Isaaq) "*bud iyo loan*" (avec un gourdin et un bâton) et plus généralement *yakay* (*yaki* signifie punir) nous est décrite par Lewis : " *the elders of a diya-paying group (mag wadaad) by tying him to a tree and threatening to kill his livestock may force a recalcitrant member to fulfil his duties or to honour a contractual obligation. And the final sanction invoked is expulsion of the group. It is the enforcement of sanctions within the diya-paying group (mag wadaad) which marks is off as a distinct political and jural unit* ", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 168.

nombre d'appels (*gawdis*) pouvaient être envisagés au delà desquels aucune chance d'échapper à la vengeance ne restait.

Malgré tout, le paiement d'une composition ne représentait jamais une garantie contre la vengeance ; c'était un palliatif plus qu'un véritable substitut.²⁶ Le groupe adverse pouvait la refuser ou pratiquer la vengeance en dépit de son paiement. Gérard Courtois l'a montré, "dès l'instant où l'enjeu des interactions sociales est une distribution de pouvoirs et d'honneurs, lorsqu'un sujet subit une lésion, si aucune rétorsion ne suit : l'agressé reconnaît ipso facto la supériorité de l'autre et sa propre inconsistance. Il perd sa place, dans le tissu social et admet avec la fragilité de son identité une nouvelle distribution dans l'équilibre des dignités." En d'autres termes, "le but des vengeurs est, en réparant un dommage, d'avoir la possibilité de manifester ou de réactualiser le pouvoir de leur groupe au détriment de celui qui avait paru le mettre en question."²⁷

3. Rebelles ?

Les Somali du Kenya n'ont pas échappé non plus à la caricature des pasteurs-nomades dépeints comme des "rebelles" voire des "bandits" s'opposant à l'unité nationale. Ils revendiquèrent, à partir de 1947, le rattachement administratif du N. F. D (*North Frontier District*)²⁸ à la future République de Somalie.

²⁶ Selon Lewis, "the payment of a compensation while in principle parrying the threat of immediate retaliation does not necessarily bring lasting peace. All diya paying groups (*mag wadaad*) are essentially fighting units so constituted as to provide for security of their individual members if need be by resort of arms and only vengeance fully satisfies honour", *ib idem.*, 246.

²⁷ G. Courtois, "La vengeance, du désir aux institutions", dans R. Verdier, *La vengeance*, op cit., p 17-19.

²⁸ Le *Northern Frontier District* (N. F. D) était composé des divisions administratives de Moyale, de Mandera, de Marsabit, de Wajir, d'Isiolo et de Garissa et de Sambura. Mais cette dernière était administrée séparément. Le N. F. D formait avec la division administrative de Turkana la *North Frontier Province* (N. F. P).

Cette revendication n'aboutit qu'à la création, en mars 1963, d'une septième région leur étant exclusivement dévolue : la région du nord-est (*North-Eastern Region*). Comme Daniel Bourmaud le rappelle, "on espérait ainsi décourager l'irrédentisme de ces populations, qui exigeaient leur rattachement à la République Somalie. La création d'une région pour eux seuls ne satisfera pas les Somali qui boycotteront les élections générales de 1963."²⁹

La guérilla qui suivit, surnommée par les autorités kenyanes guerre des "shifta"³⁰ paralysa la région de 1963 à 1967. Cette année là, le Président Jomo Kenyatta rencontra, en présence du Président zambien Kenneth Kaunda, le premier ministre somalien Mohamed Egal. Ils signèrent ensemble l'accord bilatéral d'Arusha excluant le recours aux actes de violence.

La coalition interlignagère et interclanique opérée le temps du rêve sécessionniste à souvent été attribuée au rôle fédérateur de l'Islam.³¹ Mais si la lutte armée n'était pas en contradiction avec cette religion qui l'autorise voire la préconise à l'occasion de la guerre sainte (*jiḥād*), c'est dans l'ethos de la vengeance qu'elle semble avoir puisée sa légitimité. En témoignent cet appel aux armes, diffusé sur les ondes de *Radio Mogadishu*, largement inspiré des poèmes traditionnels somali (*gabay*) rappelant aux membres d'un groupe offensé enclins à accepter une composition leur devoir de représailles:

²⁹ D. Bourmaud, *Histoire politique du Kenya*, Paris, Karthala, 1988, p 84. Il renvoie à J. Nottingham et C. Sanger, "The Kenya general elections of 1963", *The Journal of Modern African Studies*, vol II, n°1, p 1.

³⁰ Littéralement, bandit en amharique (langue officielle en Éthiopie) ou néologisme dérivé de l'anglais *to shift*, se déplacer, en référence à la vie nomadique ou à la tactique de guerre de guérilla adoptée par les bandes armées.

³¹ Selon Lewis, "one of the principle results of colonial rule has been to stimulate the growth of Somali sentiments of unity as Muslims opposed to rule by those whom they class indiscriminately as infidels. Thus Somali nationalist aims tend always to be associated with the ideal of Muslim solidarity as opposed to Christian government", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 269.

*"We shall take up arms. Let all perish !
We shall take up arms. Let all perish !
We shall not delay our missing parts.
We are filled with discontent and fury and shall take up arms
A person robbed of his property wastes no time recovering it
He never enjoys conversation or social entertainments
We have no time for gossip and luxurious conversations
But shall take up arms to restore our missing property ."*³²

Une fois le rêve sécessionniste définitivement brisé, les conflits armés ne cessèrent pas pour autant dans la région du nord-est. Ils ne visèrent plus le rattachement de ces communautés somali à la Somalie mais au contraire leur intégration à l'État kenyan. Ils s'appuyèrent non plus sur une coalition politique mais sur une violente compétition politique. Chaque clan somali tenta d'asseoir, par la force, sa représentativité au sein du système politico-administratif local et national kenyan dans le but d'assurer la défense de ses intérêts socio-économiques.

La violence de cette compétition politique qui persiste aujourd'hui semble liée à l'utilisation du système vindicatoire traditionnel somali comme mode d'acquisition et de conservation du pouvoir politique. Cette hypothèse va dans le sens de la remarque de Lewis selon laquelle l'exécution des conspirateurs *mijerteyn* du coup d'État manqué de 1978 en Somalie avait été discutée en terme de vengeance du clan *Marrehan* auquel était affilié le Président Siyyad Barre.³³

³² J. G. S. Drysdale, The Somali Dispute, Londres, Pall Mall Press, 1964 p 16. Se reporter à L. W. Kirk, A Grammar of the Somali Language, Cambridge, 1905.

³³ Selon Lewis, "it was very much in terms of these traditional patterns of clan vengeance that people in the summer of 1978 were discussing the execution of the mainly *Mijerteyn* leaders of the abortive April coup. This was seen by many as a feud between the *Mijerteyn* and the President's clan - *Marrehan*, a view which some commentators considered enabled the President to distract attention from wider discontents shared by members of other clans-", Somali Culture, History and Social Institution, Londres, School of Economy and Political Sciences, 1981, p 21.

Elle va aussi dans le sens de l'analyse de Daniel Compagnon sur les ressources mobilisées par le dictateur somalien pour se maintenir au pouvoir. Il a mis en évidence le fait que, *"l'identification de mouvements d'opposition (Somalian Salvation Democratic Front, puis Somali National Movement) à un clan ou segment de clan (le plus souvent non sans raison) à l'égard duquel s'exerce dès lors la répression institue une responsabilité collective de la parentèle, transférant une partie du poids de la régulation aux autorités traditionnelles."*³⁴

D'après lui, cette stratégie aurait même été plus loin : *"la manipulation de cette ressource (prit) la forme machiavélique d'une intrusion de l'État dans les vendetta interclaniques pour soutenir les segments alliés ou dont Siyyad Barre (voulait) se ménager les bonnes grâces futures tout en affaiblissant un groupe hostile au régime ou aux Marrehaan, quitte à susciter ces affrontements en dressant deux clans voisins l'un contre l'autre."*³⁵

Certains auteurs ont attribué ce phénomène à un effet déstabilisateur des contacts des Somali avec les Européens. Ainsi Gérard Prunier affirme que, *"la violence interclanique jouait un rôle essentiel dans cet "équilibre démocratique". Car si nous suivons la réflexion de Pierre Clastres sur le rôle régulateur de la violence codifiée dans les sociétés traditionnelles par les règles de la vengeance, celle-ci constitue "le contrepoids des choses, le rétablissement d'un équilibre provisoirement rompu, la garantie que l'ordre ne subira aucun changement (...). En Somalie, comme presque partout en Afrique, l'État ne s'est pas construit, il a été parachuté sur un espace qui l'ignorait auparavant (...). De fonctionnelle qu'elle était en période pré-coloniale, pré-étatique, la violence clanique est devenue dysfonctionnelle dans un système para-moderne."*³⁶

³⁴ Daniel Compagnon a noté que, *"ce fut le sort des Majeerteen en 1979-1981 et des Isaaq en 1987-1989 ; dans les deux cas, on a affaire à des représailles massives contre les populations civiles réputées soutenir les "terroristes", "Somalie, de l'État en formation à l'État en pointillé" dans Jean-François Médart (dir), États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, Paris, Karthala, 1991, p 228.*

³⁵ D. Compagnon, *ib idem.*, p 228.

³⁶ G. Prunier, "Structures de clan et pouvoir politique en Somalie", *Cultures et Développement*, vol XVII, n°4, mars 1985.

Mais, il me semble que cette interprétation nourrit la caricature inverse "des bons sauvages et de l'influence pernicieuse de la civilisation"³⁷ et le système vindicatoire somali semblait agir, bien avant la colonisation, comme mode d'acquisition et de conservation du pouvoir.

Raymond Verdier écrit qu'"en dehors du cas où la guerre apparaît clairement comme la prolongation et l'extension d'une vendetta qui n'a pu être stoppée ou comme le résultat d'une série de vengeances suscitées par quelque intérêt économique, il est alors bien difficile de faire une distinction nette et précise entre guerre et vendetta."³⁸ En ce qui concerne les Somali, même dans les deux cas qu'il cite, cette distinction est difficile à établir puisque la compétition pour les puits et les pâturages qui atteignait son paroxysme en saison sèche, était souvent à la fois la cause et l'enjeu des altercations et des rixes. Le proverbe somali "ol iyo abaar ; nabad iyo 'aano " (la guerre et la sécheresse, la paix et le lait-symbole de l'abondance-) marquait l'incidence profonde des conditions écologiques sur les relations sociales.

En cas d'équilibre des forces en présence, les groupes n'hésitaient pas à s'engager dans un conflit armé. Un cessez le feu était possible dès que le nombre de victimes s'égalisait des deux côtés. Mais en cas de disparité de puissance, les groupes les plus forts pouvaient saisir l'opportunité de la vengeance pour expulser les groupes les plus faibles de leur aire de pâturage jusqu'à ce que le rapport de force s'inverse.³⁹ Ces derniers étaient généralement mais pas systématiquement plus enclins au compromis. En témoigne ce dialogue légendaire somali recueilli par Cassanelli :

³⁷ Se reporter à Brian Fergusson, "Les guerres tribales", *Pour la science*, n°173, mars 1992, p 35.

³⁸ R. Verdier, *La vengeance*, op cit., t1, p 24.

³⁹ Selon Cassanelli, "despite the widely held notion that traditional Somali society was completely democratic and egalitarian - a notion generated partly by the Somali' s own firm adherence to a genealogical idiom that stresses balance and complementarity among opposed lineage groups - inequalities of power were inevitable. Somali clans and lineages have always shared unequally in the scarce resources of the land and consequently in the power conferred by access to such resources", *The Shaping of Somali Society*, op cit., p 116.

"A warrior approaches an elder seeking guidance on how to deal with a rival clan :

Warrior: I come to ask you advice about how we may best defend ourselves.

Elder : Which of the two clans has the great numbers ?

Warrior : Ours.

Elder : Which has the better warriors ?

Warrior : Ours.

Elder : Which has the stronger relations through marriage ?

Warrior : Theirs.

Elder : And which lives in direction of the wells and the towns where water, cloth, and foodstuffs are available ?

Warrior : Theirs.

Elder : Seek peace from them, for they have the upper hand."⁴⁰

Comme l'a montré cet auteur, la main mise sur les puits et les pâturages conférait aux vainqueurs une ascendance politique certaine sur les vaincus.⁴¹ Cette compétition inégalitaire, associée à l'introduction d'une conception théocratique du pouvoir, aurait même conduit à l'institutionnalisation temporaire d'embryons de systèmes politiques centralisés.⁴²

⁴⁰ L. V. Cassanelli, *ib idem.*, p 38. Se reporter à Enrico Cerulli, Scritti vari e inediti, Rome, 1957, t 1, p 57-59.

⁴¹ D'après Cassanelli, *"in the ceaseless competition for pasture, water, and wives, clans with larger number and better geographical location had a decided advantage over the other. They used this advantage to built up their herds (through raiding, tribute-taking, or gifts from their client groups) and to contract favorable marriages for their children"*, The Shaping of Somali Society, *op cit.*, p 116.

⁴² Cassanelli a montré que, *"many stateless societies like the Somali project, through their proverbs and their genealogical charters an ideology of egalitarianism that may obscure the realities of inequality in the society. Such egalitarian ideologies may be regarded partly as ideals, partly as guides to the way the system of balanced and shifting alliances sometimes works. At other times, however, individuals and factions succeed in accumulating more power than counterbalanced by their neighbors ; and more important, they use that power to exploit and oppress others. Historical traditions-however embellished or elaborated-often relate such instances of oppression. In contrast to the normative ideology of proverbs, they provide indications of the periodic tendency for groups within the society to attempt to formalize relations of inequality and domination. Thus, among other things, traditions are statements about the excesses to which power, when institutionalized, can be put"*, *ib idem.*, p 117-118.

Wajir West en jeu !

L'analyse présentée ici est une analyse critique, non exhaustive, de données recueillies sur le terrain exploitées à la lumière de recherches historiques et théoriques. A noter que de nombreuses informations méritent d'être confirmées en raison de leur caractère contradictoire.

1. Les péripéties de l'enquête

En 1993, lors de mon premier séjour à Isiolo, j'appris que le violent conflit politique qui sévissait dans le district de Wajir opposait deux clans somali, les Ajuran et les Degodia. Les Ajuran d'Isiolo en attribuèrent unanimement la cause à l'élection en 1992 du Degodia, Ahmed Khalif, comme député de la circonscription électorale de Wajir West, qu'ils considèrent comme leur fief. Il faut dire que les Degodia détiennent déjà le siège de la circonscription électorale contiguë (Wajir East).⁴³

De retour un an plus tard, j'avais prévu de me rendre sur les lieux mêmes du conflit afin d'obtenir de plus amples informations sur ses sources et ses enjeux mais surtout afin de comprendre comment il était perçu, vécu et conçu au quotidien. Ce programme s'avéra complètement irréalisable. Un permis de recherche officiel m'était indispensable. Or le gouvernement kenyan, "*ne pouvant garantir ma sécurité*", refusa catégoriquement de prendre "*la responsabilité des risques que je comptais prendre*". Grâce à l'intervention de l'Institut Français pour la Recherche en Afrique (I.F.R.A), je réussis néanmoins à obtenir la permission de travailler à Isiolo où j'avais pris mes premiers contacts l'année passée.

⁴³ Se reporter à la carte p 35.

En attendant à Nairobi qu'un permis de recherche me soit délivré, je pris le parti de me rendre à la bibliothèque du périodique kenyan *The Nation* afin de consulter les articles consacrés à ce conflit. Ce document en poche, je partis pour Isiolo où mon meilleur ami et informateur ajuran (Khalif) m'accueillit comme prévu dans sa famille.

Sur place, j'aurais pu facilement passer outre la restriction qui m'avait été imposée en voyageant clandestinement par camion d'Isiolo jusqu'à Wajir par Madogashe. Mais Khalif m'en dissuada définitivement. Il était peu disposé à risquer nos vies et dans l'éventualité où nous aurions pu atteindre Wajir sains et sauf, il avait du mal à se faire à l'idée, en tant qu'Ajuran, de me servir d'interprète auprès de ses adversaires degodia.

Après une semaine passée à déplorer de pas pouvoir réellement travailler sur mon sujet, le proverbe "*si tu ne peux pas aller à la montagne, la montagne viendra à toi*" se révéla authentique. Khalif me présenta secrètement au mari de l'une des soeurs de sa mère qui n'était autre que l'actuel porte-parole des Ajuran, Abdi Hassan Mohamed surnommé "Chachane", un ancien président du *Wajir county council*. Celui-ci séjournait à Isiolo dans le but de rencontrer les "*elders*" des sections ajuran résidant dans le district.

Ivre de *mira*⁴⁴, sachant à peine parler anglais, il m'accorder plusieurs entretiens au sujet du conflit. Il me demanda, en échange de ses informations, d'intervenir en France afin que la cause ajuran soit entendue. J'eus du mal à lui expliquer que mon travail était un travail scientifique objectif qui devait être dissocié d'un éventuel engagement politique personnel ; que de toute façon, je ne disposais d'aucun pouvoir pour faire aboutir sa demande. Il me laissa ses coordonnées à Wajir et à Mandera et me promit d'oeuvrer afin que je puisse rencontrer Ahmed Khalif à Nairobi. Il faut dire que ces adversaires politiques sont en réalité des amis d'enfance.

⁴⁴ *Khat* (*catha edulis*), une plante euphorisante consommée dans la région.

De retour à Nairobi, j'attendis en vain que Chachane me contacte. J'entrepris d'aller trouver seule le député degodia qui occupait aussi un poste d'assistant ministériel au Ministère de la technologie. Sur place, sa secrétaire me dit qu'il était parti pour quelques jours dans le district de Mandera. De fait, il ne répondit jamais aux messages que je lui avais laissés. David Arap Mayo, journaliste de K. B. C et neveu du Président, que j'avais rencontré à l'hôtel à mon arrivée à Nairobi et qui m'avait gentiment accueilli dans sa demeure, m'avoua que le député redoutait certainement de me rencontrer. Il promit de m'organiser une entrevue officielle avec lui.

Mon dernier séjour de trois semaines au Kenya en février 1995 fut un véritable marathon. Il me permit surtout de confronter partiellement la version de Chachane à celle du député degodia contesté ainsi qu'à celle des administrateurs coloniaux. J'obtins assez rapidement un entretien avec Ahmed Khalif mais notre rencontre fut décevante. Ce personnage public, qui correspond tout à fait au profil de nos hommes politiques, n'avait que peu de temps à me consacrer. Il faut dire que dès l'instant où il apparaissait dans son bureau du ministère, une kyrielle de Somali débarquait de toute part dans l'espoir d'obtenir ses faveurs. Plus fructueuses ont été mes recherches aux archives nationales. Notons néanmoins que toutes les cartes de référence avaient mystérieusement disparu alors que de nombreuses localités ont changé de nom après l'indépendance.

Je n'avais pas renoncé à enquêter à Wajir où la situation s'était relativement apaisée. Je n'y étais pas officiellement autorisée mais souhaitais ouvrir discrètement le terrain sous couvert de rendre visite à une "amie" (qui est en fait une connaissance de Ahmed Khalif qui travaille pour l'U.N.I.C.E.F). Afin de minimiser les risques et de gagner du temps, je comptais m'y rendre par voie aérienne grâce aux transporteurs de *mira* du Wilson Airport de Nairobi.

Mais mon permis de recherche avait été établi pour Isiolo et je devais impérativement en remettre une copie au *district commissioner* sous peine d'éveiller les soupçons. Je n'avais finalement d'autre choix que celui de passer par cette petite ville en espérant profiter sur place d'un convoi de camions à destination de Wajir. Cette fois-ci la chance ne m'a pas sourie. Exceptionnellement, peut-être en raison du *ramadan*, aucun convoi ne prit cette direction.

Malgré tout, je n'ai pas perdu mon temps à Isiolo. Khalif m'indoduisit auprès de deux *sheikhs* ajuran, *sheikh* Ali (Wagla) et *sheikh* Muktar (Garen), qui me donnèrent un avis engagé, surprenant au regard des conventions, sur le conflit de Wajir. D'un autre côté, Abdullahe, un vieil *elder* ajuran que je connaissais bien, venait de subir une attaque degodia. Bien qu'affaibli sur son lit d'hôpital, il consentit à m'en raconter les détails. Enfin, Alima, la mère de Khalif fit plus de dix kilomètres sous un soleil de plomb pour aller chercher un poète ajuran du nom de Muktar, réputé pour sa connaissance de *gabay* afin que je puisse les enregistrer... A la fois déçue et satisfaite, sentiment ambivalent qui commence à m'être familier, je repartis pour Nairobi.

Quelques jours avant mon départ, alors que je parcourais les librairies de la capitale, je découvris l'ouvrage de Schlee sur les Rendille. A ma grande stupéfaction, y figurait des données sur l'histoire et sur la généalogie des Ajuran qui ne correspondaient pas aux miennes. Je repris immédiatement le chemin d'Isiolo pour en discuter avec mes informateurs. Ils me confirmèrent que certaines de ces données étaient incorrectes mais ils admirèrent aussi que les miennes étaient incomplètes. Ils m'avouèrent qu'ils commençaient seulement à me faire confiance.

Cette confrontation leur fit prendre conscience des enjeux de ma recherche. Comme Schlee avait fourni la liste de ses informateurs, il est plus que probable que cet incident va déclencher un débat au sein de la communauté qui ne peut être que bénéfique d'un point de vue scientifique.

2. Le contentieux politico-territorial

La contestation ajuran de l'élection du Degodia Ahmed Khalif, comme député (*member of the Parliament, MP*) de la circonscription électorale de Wajir West en décembre 1992, repose une accusation de "fraude électorale".⁴⁵

En 1991, le Kenya s'est réouvert au multipartisme.⁴⁶ Les élections primaires de la K.A.N.U, l'ex-parti unique qui soutenait le Président kalenjin Daniel Arap Moi, auraient été truquées en faveur du candidat Ahmed K̄halif. Son principal adversaire ajuran, Ibrahim ^{Abdullahe} Maalim Hussein n'auraient eu d'autres choix que celui de se présenter sous l'étiquette du F.O.R.D-A.S.I.L.I, l'un des tout nouveaux partis politiques qui soutenait le candidat kikuyu à la présidence Kenneth Matiba. Or, les campagnes de l'opposition auraient été bloquées et les résultats des élections législatives falsifiés par les "hommes du Président".

RÉSULTATS DES LÉGISLATIVES DE 1992- WAJIR WEST- 47

A. K. Mohamed	Degodia (Reer Mohamut)	K.A.N.U (Kenya African National Union)	5 675 voix
A. M. Adan	Ajuran (Geelbaris)	F.O.R.D-A.S.I.L.I (Forum for the Restoration of Democracy)	5 357 voix
I. A. Hussein	Ajuran (Geelbaris)	K.S.C (Kenya Social Congress)	43 voix

⁴⁵ Cette accusation avait déjà été avancée en août 1983. Sidney Quntay rapporte que "the worst clash as far happened about a decade ago when following the snap elections of 1983 won by the Ahmed Khalif who had also won in 1979 led to serious clashes between his Degodia clansmen and the Ajuran who cried foul and demanded the elections be repeated because of "massives irregularities" had been committed", "Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering", *The Sunday Times*, 1 août 1993, p 28.

⁴⁶ Se reporter à François Grignon, Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation, et culture politique en mutation (1990-1992), travaux et documents n°12, Nairobi, I. F. R. A, juillet 1993.

⁴⁷ *The Sunday Nation*, 03 janvier 1993, p 10. Le taux d'abstention est de 40 % (18 194 inscrits). Ahmed Khalif ne représente en fait que 10% des habitants de la circonscription (54 528 habitants).

Les leaders politiques degodia se seraient livrés à un chantage politique. Ils auraient menacé le gouvernement de révéler à la presse internationale les injustes méthodes répressives de la police, de l'armée et du G.S.U (*General Security Unit*) attestées par des photos du massacre de Wagalla.

En août 1983, l'élection de Ahmed Khalif provoqua de nombreux incidents interclaniques. Le 10 février 1984, une vaste opération militaire fut entreprise contre les Degodia qui refusaient de rendre leurs armes contrairement aux Ajuran. La version officielle stipule que, dans le cadre de cette opération, 381 Degodia furent transférés vers l'aérodrome de Wagalla près de Wajir pour subir des interrogatoires. Deux jours plus tard, le *district commissioner* aurait été confronté à une émeute dont la répression aveugle aurait provoqué la mort de 57 personnes. Cette "bavure" fut vivement dénoncée par l'opinion publique⁴⁸ à tel point qu'une enquête officielle fut entreprise sous la direction du ministre d'État Justus Ol Tipis. Un compte rendu justificatif fut publié dans la presse nationale le 13 avril 1984.⁴⁹

Huit ans plus tard, dix mois avant les élections de 1992, Ahmed Khalif, qui avait perdu le siège de Wajir West en mars 1988 au profit d'un Ajuran, Abdi Mohamed Ibrahim, publia un article commémoratif dans lequel figurent les noms de 296 victimes (et non 57).⁵⁰ D'après lui, plus de 5 000 personnes (et non 381) ont été transférées à Wagalla ce jour là.

⁴⁸ D'après Sidney Quntay, "for the first time the public condemnation of the brutality by the security forces raised doubts in the ability of government officers entrusted with the duty to protect lives of citizens to care or follow government regulations in the pursuance of their duty", *The Sunday Times*, 1 août 1993, p 29.

⁴⁹ Les conclusions du comité chargé de l'enquête, restituées par Justus Ol Tipis, confirment que "because of the large number of illegal weapons and ethnic clashes, the operation was well justified. The Government had to step in to restore law and order (...) Any lawlessness in the district will continue to be dealt with firmness as armed bandits will not be handled with soft gloves", Irungu Ndirangu, "Wajir Troubles Political - Tipis Give Report on Wajir", *The Daily Nation*, 13 avril 1984, p 1.

⁵⁰ Ahmed Khalif, "In the Name of Allah, the most gracious, the most Merciful. 8th Anniversary of the Wagalla Massacre of the 10.02.84 (Wajir District)", *The Daily Nation*, 10 février 1992, p 21. Se reporter en annexes.

L'hypothèse d'une "fraude électorale" est envisageable. Dans son analyse des élections de 1992, Daniel Bourmaud l'a souligné, "*cette victoire (de la K.A.N.U et du Président Moi) ne repose que sur une majorité étriquée, obtenue en partie par le recours aux moyens les plus contestables*".⁵¹

Cet auteur avait déjà insisté sur le rôle potentiel des *district commissioners* dans de telles exactions, "*il est vrai que le district commissioner constitue à son niveau un véritable régulateur de l'activité politique locale : toute réunion publique doit d'abord obtenir son assentiment. En période d'élections, il devient le chef d'orchestre de la campagne, présidant toutes les réunions publiques et distribuant les tours de parole aux candidats, rappelant à l'ordre ceux dont les propos sont jugés incompatibles avec les règles du jeu politique. Il supervise les opérations de dépouillement et procède à la proclamation des résultats, ce qui lui permet de modifier l'issue du scrutin au cas où le vainqueur serait jugé indésirable. Le fait n'est pas rare.*"⁵²

Pourtant, l'argument du chantage politique à l'égard du gouvernement n'est pas très convainquant. Les leaders politiques degodia ne s'en sont servis qu'en 1992 alors qu'ils auraient pu s'en servir en 1988 afin d'éviter la victoire de leur adversaire ajuuran. Quoiqu'il en soit, il ne rend pas compte des précédentes élections de Ahmed Khalif à ce poste en 1979 et en 1983 puisque l'incident de Wagalla ne s'est produit qu'en 1984. Si patronage⁵³ il y a eu, c'est peut-être pour d'autres motifs. Il se peut que le Président Moi utilise cette stratégie façon alternative.

⁵¹ D. Bourmaud, "Les élections au Kenya, victoire ou répit ?", *Politique africaine*, n°49, p 141.

⁵² D. Bourmaud, Histoire politique du Kenya, op cit., p 173. Il a été noté que "*while K.A.N.U appeared to hold rallies at will in the Province, opposition parties permits for similar functions were always invariably cancelled at the last minute because of what were termed "security reasons"*", "Élections 92", *Weekly Review*, 1er janvier 1993, p 27.

⁵³ La notion de patronage est utilisée par les politistes pour, "*se référer à la façon dont les politiciens et les partis distribuent les emplois publics et d'autres faveurs spéciales en échange d'un soutien électoral*". Se reporter à Jean François Médart, L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme, travaux et documents n°1, Talence, Centre d'Étude d'Afrique noire de Bordeaux, 1982, p 7.

Au delà de cette accusation, la contestation ajuran est surtout liée à l'implication directe de la perte ce siège à savoir l'absence totale de représentants ajuran au parlement. En effet, aucun candidat ajuran n'a été élu dans aucune autre circonscription électorale. Cette situation est ressentie comme d'autant plus injuste que toutes les autres communautés somali (les Degodia, les Ogaden, et les Gare) y sont représentées.

Il faut dire que les Ajuran récusent la capacité d'Ahmed Khalif à défendre leurs intérêts à l'échelle nationale en raison de son affiliation clanique degodia.⁵⁴ Ce réalignement politique à l'échelle du clan n'est apparu qu'en 1969 soit deux ans après la fin de la guerre des "shifta".

En mars 1957, les Somali refusèrent d'être intégrés dans une circonscription "africaine" alors que le N.F.D était trop petit pour en former une à lui seul. Un "arabe" fut nommé au Conseil législatif (*legislative council*) pour représenter le N.F.P. Un an plus tard, leur protestation aboutit à son remplacement par le somali Ahmed Farah qui siégea à la *London constitutional conference* en 1960. De 1961 à 1979, l'affiliation clanique des députés somali ne fit apparemment l'objet d'aucun conflit ouvert.

En février 1961, Ali Adan Lord⁵⁵, un commerçant Harti, obtint le siège de la *Northern Province East constituency*. Cette circonscription électorale regroupait les divisions administratives de Mandera, de Moyale, de Wajir et de Garissa⁵⁶. Victime d'un accident de voiture mortel, il fut remplacé par le Degodia Abdirashid Khalif. Assisté d'une délégation de représentants claniques et tribaux du N.F.D, ce dernier défendit les intérêts sécessionnistes des habitants de la région à la conférence de Lancaster en février 1962.

⁵⁴ K. Marinday et S. Mohamed relatent que "the Ajuran do not take kindly to being "ruled" by an outsider", "Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars", *The Sunday Times*, 1994 ?

⁵⁵ Ali Adan Lord était aussi le président du Northern Province People Progressive Party (N.P.P.P.P), l'un des partis sécessionniste. Se reporter à I. M. Lewis, "The problem of the North Frontier District of Kenya ", *Race*, vol 5, Juillet 1963, p 56.

⁵⁶ Se reporter p 44.

D'après Nottingham et Sanger, les élections de mai 1963 consacrant l'indépendance du Kenya auraient été boycottées par les Somali. Aucun candidat ne serait présenté ni dans la région de l'est ni dans celle du nord-est.⁵⁷

Mais selon Sidney Quntay, des Somali affiliés à la K.A.N.U ont été élus au Parlement.⁵⁸ Le district de Wajir n'était alors divisé qu'en deux circonscriptions électorales, Wajir North⁵⁹ et Wajir South. Si l'on en croit ce journaliste kenyan, le siège de Wajir North aurait été obtenu par Abdisirat Khalif, un Degodia ; celui de Wajir South par Ahmed Ogle, un Ogaden de la section des Mohamed Zubeir. A noter que la K.A.N.U devint le parti unique *de facto* en 1964 lorsque la K.A.D.U (*Kenya African Democratic Union*) de Ronald Ngala se saborda.

Au début de l'année 1966, afin d'endiguer le succès de la K.P.U (*Kenya People's Union*) créé par le dissident Luo, Odinga Odinga, le gouvernement Kenyatta (kikuyu) fit voter un amendement constitutionnel stipulant que tout parlementaire démissionnaire de la K.A.N.U perdait automatiquement son siège qui devait faire l'objet d'une élection. Le Degodia Abdisirat Khalif, concerné par cet amendement, se représenta en mai 1966 sous l'étiquette de la K.P.U.⁶⁰ Il perdit le siège de Wajir North au profit d'un Ajuran, Abdi Noor Ali, affilié à la K.A.N.U. A noter que la K.P.U fut bannie trois ans plus tard.

⁵⁷ J. Nottingham et C. Sanger, "The Kenya General Elections of 1963", op cit., p 17.

⁵⁸ D'après Sydney Quntay, "pro-Kenyan Government (K. A. N. U) (somali) elements took part in the elections and fully embraced the plan to make the region an integral part of the new nation with a full and equitable sharing out the national resources among all Kenyans", "Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering", op cit., p 28.

⁵⁹ La circonscription électorale de Wajir North comprenait les actuelles circonscriptions électorales de Wajir West et Est. Se reporter p 35.

⁶⁰ Bourmaud a noté que, "si les éléments qui se lancent dans le sillage d'Odinga Odinga sont majoritairement Luo, la K. P. U réussit également à attirer d'autres leaders motivés soit par l'idéologie (les radicaux tels que Kaggia, un Kikuyu ou Kali) soit par le mécontentement pur et simple suscité par le peu d'intérêt que l'État central manifeste à l'égard de leur circonscription (c'est le cas de Khalif, député de Wajir North)", Histoire politique du Kenya, op cit., p 134. Se reporter à C. Gertzel, The Politics of Independent Kenya, 1963-1968, Nairobi, East African Publishing House, 1969, p 75.

A la veille des élections de décembre 1969, les circonscriptions électorales du district de Wajir furent redessinées *grosso modo* sur la base de la répartition des trois clans somali qui le peuplaient.⁶¹ La circonscription de Wajir South, peuplée d'Ogaden, ne fut pas modifiée. Par contre, la circonscription de Wajir North, peuplée d'Ajuran à l'ouest et de Degodia à l'est, fut scindée en deux nouvelles circonscriptions électorales, Wajir West et Wajir Est. Cette année là, de même qu'en octobre 1974, chaque communauté élut son représentant dans sa circonscription électorale.

La joute électorale devint conflictuelle en novembre 1979 c'est à dire un an après l'arrivée au pouvoir du Kalenjin Daniel Arap Mayo, lorsque le Degodia Ahmed Khalif obtint pour la première fois le siège de la circonscription électorale impartie aux Ajuran (Wajir West) alors que son clan détenait déjà celui de Wajir Est.⁶²

PORTRAIT D'UN DÉPUTÉ CONTESTÉ



Ahmed Khalif Mohamed

Né à Moyale en 1949

Père (degodia) policier originaire de Wajir

Mère (degodia) originaire de Wajir

Retour à Wajir en 1953

Éducation islamique (Madarasa)

Éducation primaire et secondaire

à Wajir.

Nairobi High School

Employé au Neverlands Magazine

Employé au Ministère de l'Information

Employé à la B.B.C

Débuts en politique à 30 ans

Épouse (s) degodia

⁶¹ Comme le sous-entendent S. Marinday et S. Mohamed, "pasture and watering points served as focus for each clan to lay claim to a particular locality. This legacy eventually extended to political representation and thus emerged three constituencies in the district, Wajir south for Ogaden, Wajir Est for Degodia and Wajir West for Ajuran", "Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars", op cit. Se reporter p 35.

⁶² D'après Sidney Quntay, "the general election of 1979 brought a different dimension when the Ajuran who had won the seat three time in a row lost it to a Degodia candidate Mr Ahmed Khalif leading to inter-clan clashes which were to be repeated when he retained his seat after the snap general election of 1983 ", "Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering", op cit., p 28.

ETHIOPIE

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
DU DISTRICT DE WAJIR

MARSABIT
DISTRICT

MANDERA
DISTRICT

AJURAN

DEGODIA

WAJIR WEST

WAJIR EST

WAJIR

ISIYOLO
DISTRICT

OGADENT

WAJIR SOUTH

SOMALIE

Source: Kenya Parliamentary
Constituencies, S.K 81 C
Kenya 1 : 1. M Edition n°5.
Échelle : 1 : 1 600 000.

GARISSA
DISTRICT

Parti unique

Multipartisme

	1963-1966 <i>Boycottées?</i>	1966-1969 Little G. Elections		1969-1974	1974-1979	1979-1983	1983-1988	1988-1992	1992-1997
Wajir North	Abdisirat Khalif Mohamed Degodia Reer Mohamut K.A.N.U ou Noor Adan "Fite" Ajuran Geelbaris	Abdi Noor Ali Ajuran Geelbaris K.A.N.U	Wajir West	Ibrahim Ali Hussein Ajuran Geelbaris	Abdullahi Abdi "Fite" Omar Ajuran Geelbaris	Ahmed Khalif Mohamed Degodia Reer Mohamut	Ahmed Khalif Mohamed Degodia Reer Mohamut	Abdi Mohamed Ibrahim Ajuran Wagla	Ahmed Khalif Mohamed Degodia Reer Mohamut K.A.N.U Assistant minister of Technical Training and Technology
			Wajir Est	AbdisiratKhalif Mohamed Degodia Reer Mohamut Jusqu'en 1973 Il subit une peine de prison	D. M. Amin Degodia Fai	A. M. Sheikh Degodia Fai	A. M. Sheikh Degodia Fai	D. M. Amin Degodia Fai	A. M. Sheikh Degodia Fai Assistant ministériel Environment and Natural Ressources
Wajir South	A. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir	A. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir	Wajir South	A. A. Hirsi Ogaden Makabul	N. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir	A. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir	A. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir	N. A. Ogle Ogaden Mohamed Zubeir Assistant ministériel Planning	A. H. Ahmed Ogaden Makabul ?

freres

LES DÉPUTÉ DES CIRCONSCRIPTIONS
ÉLECTORALES DU DISTRICT DE WAJIR
de 1963 à 1993

Tableau récapitulatif

Mais, la contestation ajuran ne s'arrête pas à l'élection de Ahmed Khalif au parlement. Ils protestent aussi contre la nomination de trois "Chiefs" (*headmen*) degodia dans plusieurs *locations* de Wajir West (Wagalla et El Nul dans la Division de Wagalla, Hadado, Arbajahan et Eldas dans la division de Griftu).⁶³

Il est vrai que ces agents administratifs sont investis d'un pouvoir conséquent. Aidés de leurs assistants, "ils peuvent procéder à des arrestations et à des détentions de façon discrétionnaire, forcer quelqu'un à assister à une réunion publique (*baraza* en swahili), requisitionner d'office tout homme âgé de dix-huit ans à quarante cinq ans pour travailler sur un projet intéressant la collectivité. Certains "Chiefs" vont jusqu'à se livrer à un contrôle strict de toute activité politique, interdisant certaines réunions publiques organisées par les parlementaires, à tel point que, pour certains, le "Chief" paraît "avoir plus de pouvoir et d'influence que le district officer, auquel il est pourtant soumis en fait."⁶⁴

Ce dernier échelon de l'administration est un héritage direct de l'administration coloniale qui fonctionnait sur le modèle de l'*indirect rule*. Comme le rappelle Bourmaud, "le Chief anglais n'opérait pas de façon systématique dans une zone précisément tracée. Son domaine d'intervention correspondait plus à une "circonscription anthropologique", déterminée en fait par l'organisation pré-coloniale".⁶⁵ Dans la région somalie du N.F.D, ces "Chiefs" étaient généralement choisis au niveau de segmentation du lignage.⁶⁶

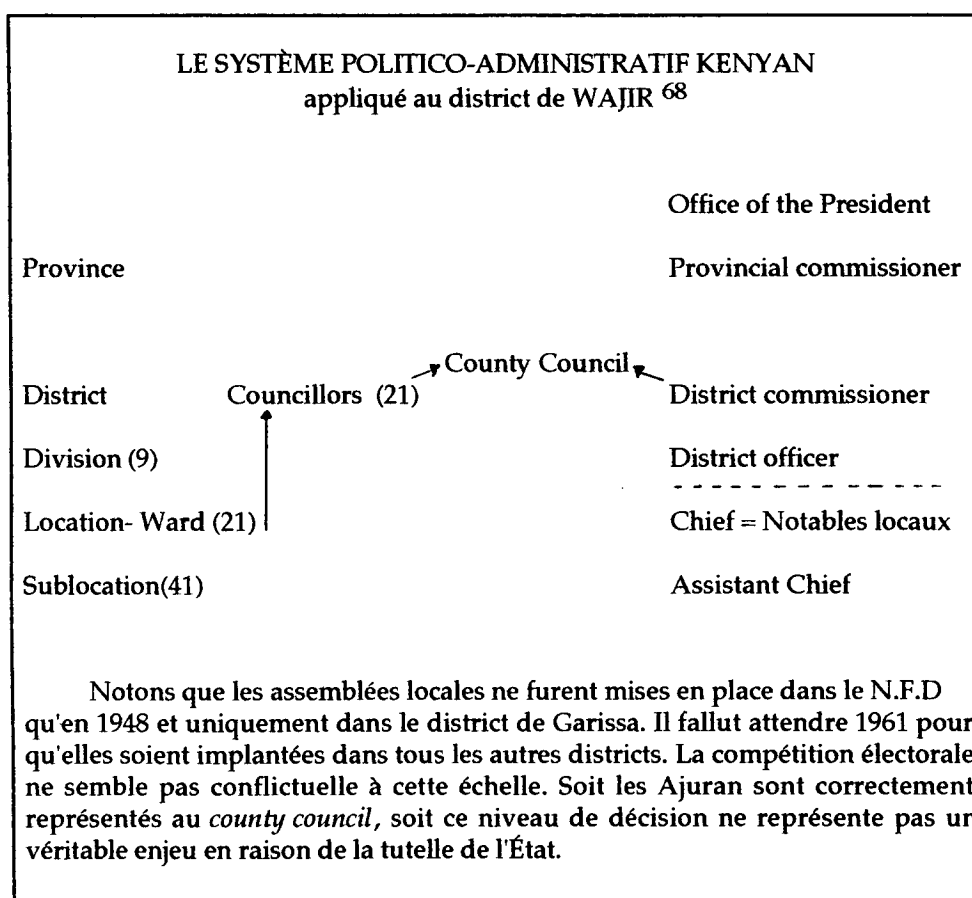
⁶³ Selon Sidney Quntay, "the Ajuran claim that the administration is biased in favour of the Degodia hegemony and point to corruption in high places as the reason for their being phased out from the administration. The Ajuran see themselves marginalised and victims of manipulation of the administration. That is vehemently denied by the Degodia and the local administration", "Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering", op cit., p 29. Se reporter p 38-39.

⁶⁴ D. Bourmaud, *Histoire politique du Kenya*, op cit., p 173. Se reporter à E. Omari, "Chiefs : Playing a disputed role in Kenya", *The Daily Nation*, 15 janvier 1983 ; "Vital role of the chiefs", *The Standart*, 2 juillet 1982 ; "The Chief's Act versus MPs : A question of the power and the glory ?" *The Kenya Times*, 11 novembre 1983.

⁶⁵ D. Bourmaud, ib idem, p 12. Se reporter au Chief's Authority Act de 1963 qui n'est que le Chief's Authority Act adopté en 1937 et intégré tel quel dans la législation kenyane au moment de l'indépendance en 1963.

⁶⁶ Se reporter aux *Handling Over Reports*, DC/WAJ/2/1-2-3-4-5-6, Kenya National Archives.

La position de ces *headmen* était plus qu'ambivalente. Tant qu'ils agissaient comme émissaires de leur groupe, ils n'étaient confrontés à aucun problème particulier. Par contre, dès lors où ils s'affichaient comme agents administratifs, représentants du gouvernement, de l'ordre et de la loi, ils rencontraient de graves difficultés. Toutefois, comme l'a noté Lewis⁶⁷, les *elders* somali, attirés par la perspective d'une promotion sociale (salaire et prestige), convoitèrent vite cet emploi qui entraîna l'émergence d'une sévère compétition.



⁶⁷ D'après Lewis, "in the British Protectorate, there is now rivalry between elders to achieve appointment. Quite apart from the attractiveness of a small but regular income, elders naturally view the system in terms of the advantages which may accrue to them personally and to their kinsmen, rather than in terms of the distasteful tasks which the Administration may require them to perform", *A Pastoral Democracy*, op cit, p 203.

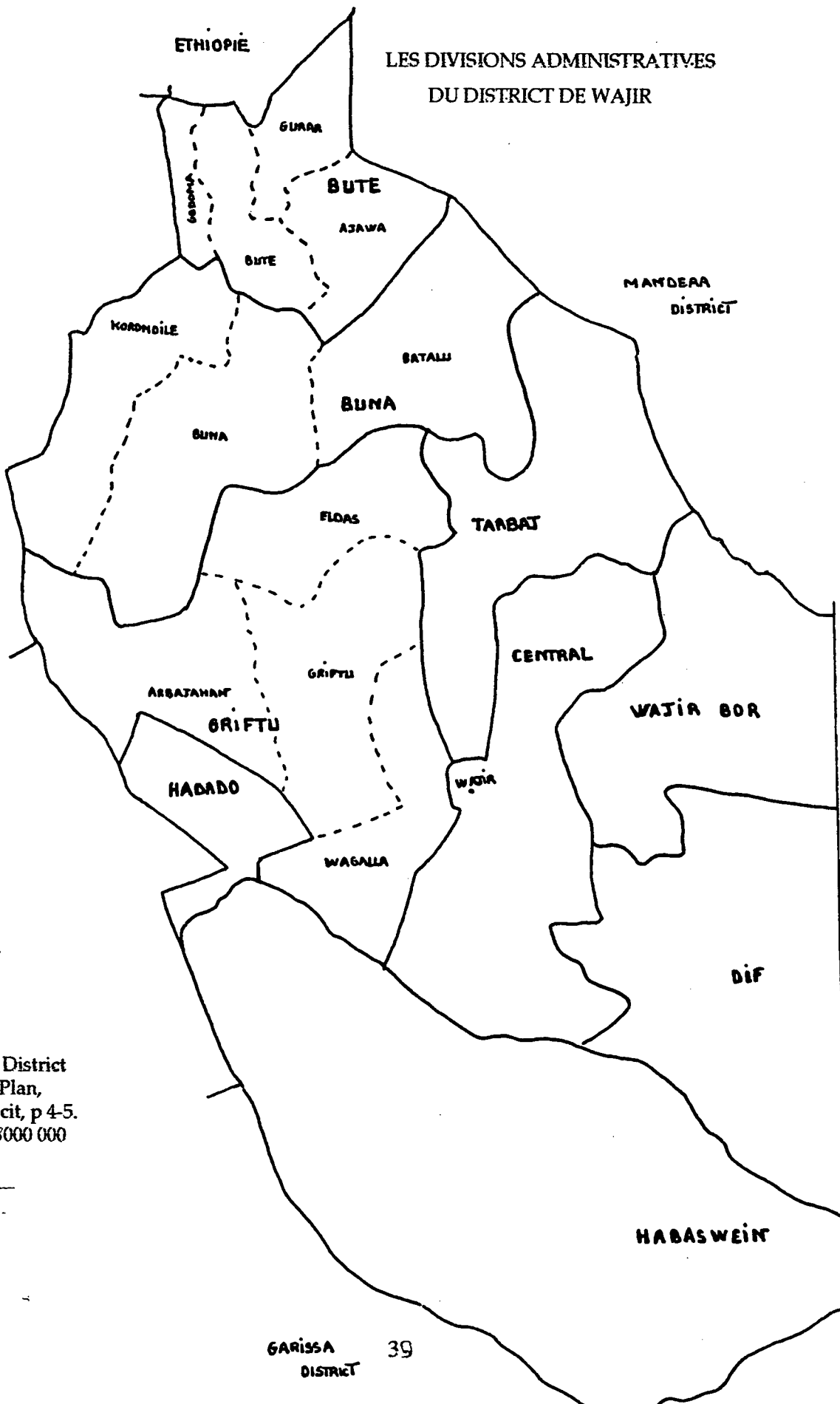
⁶⁸ *Wajir District Development Plan, 1994-1996*, op cit, p 4-5.

ETHIOPIE

LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU DISTRICT DE WAJIR

MARSABIT
DISTRICT

MANDERA
DISTRICT



Source : Wajir District
Development Plan,
1994-1996, op cit, p 4-5.
Echelle : 1 : 1 000 000

Division ———
Location - - - - -

Plus concrètement, si les Ajuran contestent aussi ardemment l'élection de Ahmed Khalif et la nomination des "Chiefs" degodia c'est que ces événements sont présentés à la fois comme la cause et la conséquence de l'insidieuse invasion de leur aire de pâturage (Wajir West) par toute une section degodia, le *reer* (famille étendue en somali) Mohamut Matan.⁶⁹

Selon Sidney Quntay, cette accusation d'annexion territoriale avait déjà été avancée à l'occasion de la scission de Wajir North. Sous l'administration coloniale, ce territoire aurait été attribué aux Ajuran comme aire de pâturage. Ils auraient consenti un droit de transhumance aux Degodia.⁷⁰ Mais, leurs clients s'y seraient définitivement installés. La rupture du "contrat" aurait déclenché un *feud*. entre les deux clans.⁷¹ En dépit des mesures de rétorsion, les autorités coloniales ne seraient jamais parvenues à stopper la progression des Degodia vers l'ouest.⁷² En 1969, la création de Wajir East, saisie par les Ajuran comme la reconnaissance officielle de cette annexion, aurait réactivé le *feud*.⁷³

⁶⁹ Selon K. Marinday et S. Mohamed, "the Ajuran are out of block the encroachment of the Degodia on their (Wajir West) grazing and watering land and the Degodia would like to cross their clan border (Wajir East) because, it is said, they emboldened by the fact that one of their number is the MP", "Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars", op cit.

⁷⁰ D'après Sidney Quntay, "the Degodia, largely a nomadic people, seasonally moved to the Ajuran area when water and pastures become scarce in their traditionnal grazing land and since Ajuran had consented to the multiple use of part of their land by themselves and the Degodia, little conflict was experimented", *Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering*, op cit., p 28.

⁷¹ Selon Quntay, "soon the Ajuran, feeling threatened by the large number of Degodia clansmen streaming the area, reacted angrily raiding their neighbour's villages and making away with livestock and leaving people injured and other dead", *ib idem.*, p 28.

⁷² Quntay rapporte que, "the Colonial Government reacted by raiding villages and arresting Ajuran responsible for the attacks on the Degodia and although the situation was brought under control the clashes were repeated over the years as the Degodia firmly planted their feet down and refused to move away from the grazing area they shared with their hosts (...) The Colonial Government (...) opted to let the feuding tribes continue their age-old conflicts", *ib idem.*, p 28.

⁷³ Suivant Quntay, "the loss led to serious raids by Ajuran clansmen which were followed by retaliatory attacks by the Degodia. The clashes were so bad and the toll on both side so heavy the Government was forced to distpatch security personel to quell the fighting. ", *ib idem.*, p 29.

En réalité, les faits semblent beaucoup plus complexes. La principale préoccupation des premiers administrateurs coloniaux était de contenir la propension vers l'ouest des Somali. A cet effet, fut tracée une frontière imaginaire qui divisait le district de Wajir⁷⁴ en deux aires de pâturage (*grazing areas*) : le territoire situé à l'ouest de la piste Habaswein-Wajir-Dido Goochi fut attribué aux Boran ainsi qu'aux Ajuran qui étaient alors considérés comme des Boran⁷⁵ ; le territoire situé à l'est de cette piste fut attribué aux Ogaden.

Le lignage Geelbaris des Ajuran avait accueilli deux lignages degodia : le *reer* Mohamut Moho (nommé *reer* Mohamut Ajuran) et les Gelibleh qui bénéficiaient de leur relation clientélaire avec les Boran. De leur côté, les Ogaden avaient accueilli six lignages degodia, le *reer* Mohamut Matan (nommé *reer* Mohamut Guled), les Fai, les Hobeir, les Dirresame, les Massareh, les Murilleh. Ces groupes de clients furent assimilés à leurs hôtes.

Mais, entre 1906 et 1912, les Fai, les Massareh et les Hobeir s'affranchirent de leur statut de *sheegat* (client). Ils s'associèrent au lignage degodia des Jibrail qui venait d'immigrer en masse dans le nord-est du district. On leur attribua une aire de pâturage entre la piste Wajir-Dido Goochi et une ligne imaginaire qui reliait Wajir à Riba et Riba à la frontière. En 1916, ils profitèrent du retrait temporaire des autorités coloniales vers Bulesa⁷⁶, pour s'introduire sur le territoire Boran-Ajuran. Ces derniers se réfugièrent dans le district de Moyale à l'exception du *reer* Mohamut Ajuran et des Gelibleh qui restèrent sur place.

⁷⁴ A cette époque, la frontière entre le district de Wajir et le district de Moyale se situait sur la ligne Habaswein-Arbajahan-Eldas-Dumbala. En 1963, la partie orientale du district de Moyale fut incluse dans le district de Wajir. Se reporter p 43.

⁷⁵ Comme le note Günther Schlee, "according to their ritual and political affiliation to the Boran, the Ajuran were allotted an area on the western or "Galla" side of the Galla-Somali Line," Identities on the Move, Clanship and Pastoralism in Northern Kenya, Nairobi, Gideon S. Were Press, 1994, p 46. Se reporter p 44.

⁷⁶ Jusqu'en 1924, la région de Jubaland faisait partie du protectorat anglais. En 1916, le poste de Serenli fut attaqué par les Aulihan. La garnison fut massacrée. Se reporter à Schlee, ib idem, p 44.

Au retour de l'administration, les Fai, les Massareh, les Hobeir et les Jibrail furent reconduits à l'est de la piste Wajir-Dambas-Bute Helu que l'on considéra désormais comme la nouvelle *Boran (Ajuran)-Somali line*. Comme la plupart des Ajuran s'étaient fixés dans le district de Moyale, le *reer* Mohamut Ajuran (*reer* Mohamut Libin) et les Gelibleh se défirent de leur statut de *sheegat*. Peu de temps après, le *reer* Mohamut Guled (*reer* Mohamut Dakatch), les Dirressame et les Murilleh furent contraints par l'administration à renoncer à leur statut de *sheegat*. On les considéra désormais comme des Degodia mais on leur permit de transhumer sur les territoires de leurs anciens hôtes, situés dans le district de Wajir.

En 1931, les incursions du *reer* Mohamut Libin à Malka Oda et à Malka Chuma dans le district d'Isiolo et celles des Gelibleh à Debel dans le district de Moyale déclenchèrent un *feud* entre les Boran et les Degodia. Les autorités coloniales réagirent en créant une nouvelle *Boran-Somali line* (Habaswein-Arba Jahan-Hara Wale). Les Boran qui résidaient dans le district de Wajir furent déplacés dans le district d'Isiolo. Comme les Ajuran revendiquaient depuis peu leur identité somali, ils furent transférés du district de Moyale vers le district de Wajir.

En 1934, le district de Wajir fut scindé en trois aires de pâturage *exclusives* : le territoire situé à l'ouest de la piste Habaswein-Wajir-Dambas-Bute Helu fut dévolu aux Ajuran ; le territoire situé à l'est de cette piste, au nord de la piste Wajir-Bardera, fut dévolu aux Degodia ; le territoire situé à l'est de cette piste, au sud de la piste Wajir-Bardera, fut dévolu aux Ogaden.⁷⁷

⁷⁷ Comme l'a noté Kasim O. Farah, "*the colonial government felt that the greatest challenge in North-Kenya was to make the nomads amenable to governance. To this end, the colonial government drew boundaries along what they saw as clan territorial grazing areas. To this end, the government invoked the Special District Law Ordinance of 1934 which empowered the Provincial Commissioner of Northern Frontier District (N. F. D) to define grazing and water boundaries. The Native Ordinance Act was used for implementation of this concept. Trespassers were punished through arbitrary stock fines*", "Management and Development of the Arid Communal Rangelands in North Eastern Kenya : A Critical Analysis of the Past and the Present", Compte rendu du Symposium for the Sustainable Development of North East Kenya tenu à Isiolo, Savora Shaba Lodge, le 23-27 novembre 1994. Se reporter p 44 .

Les *districts commissioners* relatent des incidents liés aux incursions des Degodia sur le territoire ajuran dans les régions de Bute Helu et de Giriftu entre 1951 et 1956. Mais, contrairement à ce qu'affirme Sidney Quntay, ils auraient été immédiatement réglés pacifiquement.

En 1963, le district de Wajir fut classé *trust land* (terre du gouvernement gérée par le *county council*). En dépit de ce passage d'une propriété communautaire à un système de libre accès pour tous, Chachane, l'actuel porte parole des Ajuran ainsi qu'Ahmed Khalif, le député degodia contesté, s'accordent sur le fait que le conflit territorial entre leurs clans n'est réellement apparu qu'en 1979.

De fait, en 1977-1978, lors du conflit somalo-éthiopien concernant la cession de la région de l'Ogaden, elle aussi peuplée de Somali, de nombreux Ajuran auraient abandonné leurs pâturages pour rejoindre le *Western Somali Liberation Front* (W.S.L.F) ou le *Somali and Abo Liberation Front* (S.A.L.F). Le *reer* Mohamut, le lignage degodia auquel est affilié le député contesté Ahmed Khalif, aurait saisi cette opportunité pour s'y *réinstaller*. De retour avec pour unique possession leur kalachnikov, les soldats ajuran auraient tenté de reconquérir leurs pâturages par la force.⁷⁸

⁷⁸ "Kenya : Tribal Trouble", *African Confidential*, vol 25, n° 5, 29 février 1984, p 4-5.

3. Le "choix " des armes

Il serait facile d'expliquer la lutte armée dans le cadre de l'approche culturaliste qui présente les Somali comme un peuple "belliqueux". Dans son analyse de la guerre civile qui sévit en Somalie, Jean-Claude Willame cite Philippe Braud qui constate que *"le triomphe contemporain des valeurs de la démocratie pluraliste en Europe entraîne la forclusion officielle de toute violence physique comme moyen de contester la loi ou d'obtenir la solution d'un conflit,"*⁷⁹ et affirme que *"dans d'autres systèmes d'action politique-et le cas somalien l'illustre au premier chef-cette forclusion est loin d'être fondée dans les pratiques et les mentalités."*⁸⁰

Il s'appuie sur les travaux d'Albert Bandura selon qui, *"une culture, peut produire des gens hautement agressifs tout en maintenant un faible niveau de frustration, en valorisant les performances agressives, en fournissant des modèles d'achèvement de type agressif en assurant à ceux qui recourent à des actions agressives des gratifications et des récompenses,"*⁸¹ et fait correspondre cette description à la culture somali : *"la culture somalienne valorise précisément les comportements de type belliqueux en les tempérant toujours par des mécanismes complexes de négociations. La structure traditionnelle se présente comme un dyade. A côté de la figure emblématique du wadad sensé être un prédicateur-médiateur, on trouve celle aussi déterminante du guerrier (waranleh)."*⁸²

Cet auteur étaye son point de vue en se référant à l'historien arabe Ibn Khaldûn : *"ces guerres (tribales) ne font-elles pas partie de toute une culture politique, comme le souligne Ibn Kaldûn lorsqu'il parle de mentalité anté-islamique."*⁸³

⁷⁹ P. Braud, La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, Paris, L'Harmattan, 1993, p 28.

⁸⁰ J. W. Willame, Gouvernance et pouvoir, Essai sur trois trajectoires africaines, Madagascar, Somalie, Zaïre, n°7-8, Paris, L'Harmattan, avril 1994, p 145.

⁸¹ A. Bandura, Agression. A Social Learning Analysis, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1973, p19.

⁸² J. W. Willame, *ib idem.*, p 145.

⁸³ Ibn Khaldûn, Prologomènes, Paris, Imprimerie Nationale, 1868, p 303-313.

De fait, il le sous-entend lui même, l'Islam est loin d'avoir pacifié la société somali. En théorie, les hommes de religion sont décrits comme des faiseurs de paix (*nabadoon*). En pratique, ceux que nous avons rencontrés à Isiolo prennent parti et sont prêts à recourir aux armes en cas d'offensive adverse à leur rencontre.⁸⁴

Certains *sheikhs* ont même agi en véritables chefs de guerre intestine. Il est, en effet, d'usage de présenter Sayyid Mohammed Abdille Hassan surnommé le "*Mad Mullah*" comme le précurseur du nationalisme somali. Au début de ce siècle, ce *sheikh* aurait réussi à canaliser les rivalités interlignagères et interclaniques contre l'administration coloniale grâce à une mobilisation de type religieuse (*jihād*). Or, si ce leader charismatique ogaden (Bah Geri) parvint à tenir en échec les troupes britanniques, il mena aussi une série de raids meurtriers à l'encontre des Isaaq auxquels il faisait trois reproches : avoir ouvert le territoire somali aux colons ; avoir laissé s'implanter des missions chrétiennes ; enfin, être de la confrérie Qaadiiriyya.⁸⁵

Comme le souligne Didier Morin, "*si l'on réserve aux termes "tribalisme" ou "clanisme" le soin de désigner un certain type de représentation collective privilégiant la consanguinité en ligne paternelle (tol en somali), le "factionalisme" doit être employé pour spécifier celles plus larges, intégrant des référents hétérogènes, religieux, sociologiques qui, en les amplifiant, poursuivent sous une forme moderne, des conflits territoriaux*".⁸⁶ Dans ce cas précis, c'est la rivalité entre les différentes *taariqa* qui se superposa à la rivalité entre les Daarood et les Isaaq, en concurrence sur les pâturages du Haud.

⁸⁴ Sheikh Ali (Ajuran, Wagla), et Sheikh Muktar (Ajuran, Garen), Isiolo, le 25/02/95.

⁸⁵ D'après Lewis, "*during the rebellion led by Sheikh Mahammad 'Abdille Hassan, there were a great bitterness between his followers of the Saalihiya and the Qaadiiriya, who opposed his rule and side with the colonial governments. Accusations of irreligious behaviour were made by each, each condemned the other in preaching and poetry, and their rivalry culminated in the assassination by a party of Mahammad 'Abdille Hassan's forces of Sheikh Uways, one of the chief Qaadiiriya leaders.*", *A Pastoral Democracy*, op cit., p 222.

⁸⁶ D. Morin, "Reconstruire la Somalie", *Politique africaine*, n°49, mars 1993, p 125.

Nous l'avons déjà évoqué, la fréquence des conflits était liée à l'économie pastorale et au caractère "acéphale" de la société traditionnelle somali. Si la culture somali exaltait les valeurs guerrières c'est que l'usage de la force était l'ultime moyen de régulation des relations politiques entre les lignages et les clans, en concurrence sur les mêmes zones de pâturage. Or, il semblerait que cela le soit encore aujourd'hui.

Ali, un fonctionnaire ogaden de la *Nyayo House* que nous avons rencontré à Nairobi, met en cause le faible niveau d'éducation civique des pasteurs-nomades. Ils n'auraient pas connaissance des recours légaux et pacifiques "modernes" mis à leur disposition pour exprimer leurs griefs :

"Why do they use violence instead of legal and pacific means of constesting ?

Lack of education. They don't know their rights, they don't know what is the Constitution. They are not educated you see. Why this tribal clash is even in Somalia... When you say someone is educaded, it doesn't mean he had read science or politics or what. Education means a lot !

You know the Somali even the one in the bush is educated because he has read Coran. He knows how to read and write Coran. He is not illetred, he is lettred. Once he knows to read and write, he is lettred. So they know Coran and actually Coran is against violence. So they don't follow what the Coran say.

*Secondly up to know they think that they have been oppressed. For them, to get something they feel that unless they fight they can't get anything."*⁸⁷

Le taux de scolarisation en milieu nomade est en effet très faible. Celui du district de Wajir est précisément le plus faible du Kenya (16% pour les hommes, 9% pour les femmes).⁸⁸ Toutefois, force est de constater que les recours légaux et pacifiques dont il est question sont soit absents soit inefficaces.

⁸⁷ Nairobi, le 19/02/95.

⁸⁸ Kenya Population Census, 1989, vol 1, Central Bureau of Statistics, Office of the President, Ministry of Planning and National Development, 1989, vol 1, Government Printer, mars 1994.

Les Ajuran invoquent l'annexion territoriale en se référant à la répartition des aires de pâturages établies sous l'administration coloniale. Mais la Constitution kenyane ne prévoit aucune restriction quant au choix du lieu de résidence des citoyens encore moins dans la région du nord-est classée *Trust Land*.⁸⁹ Les problèmes fonciers y sont gérés par le *County Council* sur la base de la loi coutumière. Or selon cette dernière, les droits d'usage des pâturages et des puits ne sont déterminés que par l'occupation effective de la terre.⁹⁰

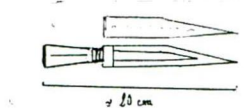
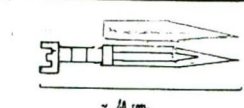
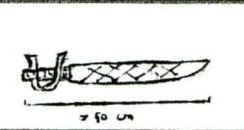
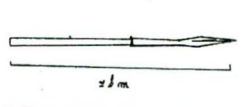
Face à cette carence législative, les Ajuran, bien décidés à expulser les Degodia de ce qu'ils considèrent comme leur territoire, n'avaient finalement d'autre option que celle de l'usage de la force.

*"Tomorrow, you will be sent to Bule (territoire Ajuran),
 (Où vivent) People who don't drink coffee (mais du thé),
 You will see the riches of Gashe (section ajuran),
 The camels of Behesame (section ajuran) ,
 and the sword makers of the King of Garen (les Tumaal) ,
 And they will knife you,
 And I am sure I'm saying the truth,
 May be you will come,
 And tast my bravery,
 The great Garen"⁹¹*

⁸⁹ Ahmed Khalif interrogé par Sidney Quntay note que *"historically, their point is valid but since Degodia also occupied areas which are in Wajir West, they have a right to belong and live where they like as guaranteed by the Kenyan Constitution, "Clan Wars inflicting Intolerable Suffering", op cit., p 30.*

⁹⁰ Turton l'a montré, *"although most areas are associated with a specific tribe or clan, effective occupation is everywhere the prerequisite for gaining access to grazing area and in the last analysis this access will be dependent on the ability to enforce it. Dominance of a clan in a certain area will also only be recognized by outsiders to the extent that it cannot be defied. Intruders can be expected to adopt a client relationship until they have built up their strength in a sufficient quantity to challenge their original host. Sometimes the obvious imbalance of forces will lead one side to abandon the area, sometimes original rights will be defended and fought for", The Pastoral Tribes of Northern Kenya, Ph.D, University of London, 1970, p 19.*

⁹¹ *Gabay* composé par Hassan Fantore, un célèbre poète ajuran du N.F.D, chanté par Muktar à Isiolo, le 26/02/95. Sa traduction en somali et en français sera effectuée ultérieurement. Il faut dire que les Somali du nord-est ne savent pas écrire le somali et que ces poèmes sont très difficiles à traduire par quelqu'un qui ne connaîtrait ni le dialecte ni le contexte.

		LES ARMES BLANCHES TRADITIONNELLES	
Type d'armes blanches			
Couteaux	<i>Tori</i>		23 cm
	<i>Sadargues</i>		26 cm
	<i>Kol</i>		50 cm
Lance	<i>Waran</i>		21 cm



Ces armes blanches traditionnelles sont toujours fabriquées par les "sous-castes" somali comme ces Tumaal que nous avons rencontrés à Isiolo le 27.07.94.

Cette compétition pour les puits et pâturages se projette aujourd'hui dans un nouvel espace : l'espace politique centralisé. Or, le même constat peut être fait.

Les Ajuran dénoncent le népotisme d'Ahmed Khalif. Le député degodia dément cette accusation.⁹² Mais au Kenya, le clan est l'unité de base électorale. Comme l'a montré Daniel Bourmaud, "*c'est prioritairement autour des votes des différents clans que se noue la compétition électorale.*" Il ajoute que "*ce premier niveau de la lutte politique est d'ordre individuel, en ce sens qu'il met en relation des aspirants politiciens ou des hommes politiques déjà installés avec des électeurs. Mais, il ne requiert pas d'alliances au sein de l'élite politique locale.*"⁹³ Si les candidats s'appuient sur leurs relations matrimoniales pour capter le vote des électeurs, une fois élus, ils privilégient avant tout leur propre parantèle (agnatique). Bourmaud le souligne, "*l' élu local est un investissement social pour la famille de l'intéressé, pour son clan. Son allégeance première va aux siens, et non à l'institution. Il n'y a là aucune attitude morale ou immorale, mais l'expression d'un devoir élémentaire de soutien à ceux qui sont liés de près ou de loin à l' élu.*"⁹⁴

D'un autre côté, les Ajuran dénoncent la relation de patronage entre le gouvernement et les Degodia et s'insurgent contre leur sous-représentation au profit de ces derniers au sein de l'appareil politico-administratif. Le député degodia nie cette accusation. Chachane en fait la preuve dans un inventaire succinct.⁹⁵ Mais, encore une fois, le clientélisme politique fait partie intégrante du paysage politique kenyan et n'est pas considérée comme illégitime en tant que tel.

⁹² Selon Sidney Quntay, "*Ahmed Khalif said he was elected by members of the three clans in the constituency who he represents irrespective of their clan lineage. He said when he was first elected he toured his constituency and held his first meeting with Ajuran clansmen who assured him that they would cooperate with him and he assured them of his support and proper representation in the National Assembly. He added that further a meeting between elders from the clans agreed to leave peacefully and end the hostilities* ", "*Clan War inflicting Intolerable Suffering*", op cit., p 29.

⁹³ D. Bourmaud, *Histoire politique du Kenya*, op cit., p 161.

⁹⁴ D. Bourmaud, *ib idem.*, p 179.

⁹⁵ Se reporter en annexes.

Finalement, le seul recours légal à la disposition des Ajouran était de solliciter une enquête sur la validité des élections de Ahmed Khalif. Comme l'a montré Georges Dauch, "*le recours en annulation (electoral petition) est au Kenya une pratique courante et fréquente ; elle s'appuie soit sur des irrégularités techniques commises durant la consultation, soit sur des délits contrevenant aux règles qui doivent conduire les campagnes.*".⁹⁶

Mais, en 1992, le candidat ajuran sortant, Ibrahim^{Maalim} Maalim Hussein, aurait accepté des pots de vin en échange de sa résignation ce qui l'aurait définitivement discrédité aux yeux des siens. Même s'il avait porté plainte, il n'est pas certain que cette accusation aurait été retenue par la commission électorale (*Electoral Commission*)⁹⁷ ou par la Cour suprême (*High Court*). Dauch le souligne, "*on ne peut pas exclure l'hypothèse que certains recours soient manipulés par le pouvoir afin de renverser un résultat qui ne lui agréé pas*"⁹⁸. L'hypothèse inverse est donc aussi envisageable.

Selon Jean François Médart, "*on associe bien souvent le clientélisme, le népotisme au phénomène de la corruption. Ces notions se recoupent en effet, mais elles sont cependant distinctes : la corruption recouvre une gamme plus large de comportements, elle correspond d'autres part à des pratiques qui sont par définition connotées négativement. Or les pratiques dont nous avons parlé ne sont pas considérées comme illégitimes en tant que telles. C'est le caractère illégitime de la corruption qui pose un problème pour la définir.*"⁹⁹ De fait ces pratiques, y compris la corruption d'ailleurs, ne sont considérées comme illégitimes que par ceux qui en font les frais.

Les Degodia, quant à eux, n'avaient aucune raison de répliquer eux mêmes aux offensives ajuran. De fait, ils légitiment leur risposte par l'incapacité de l'armée et de la police kenyanes à faire valoir leurs droits, à garantir leur protection et à arrêter les

⁹⁶ G. Dauch, L'héritage Kenyatta. La transition politique au Kenya, 1975-1982, L'Harmattan, 1985, p 118-119.

⁹⁷ La commission électorale nous a refusé l'accès à ses dossiers le 17/02/95.

⁹⁸ G. Dauch, *ib idem*, p 119.

⁹⁹ J. F. Médart, L'État sous-développé en Afrique noire, op cit, p 21-22.

responsables des attaques. Ces défaillances sont confirmées par Ahmed Khalif.¹⁰⁰

Pour y pallier en partie, un système de protection privée a été instauré par le gouvernement. De vieux fusils coloniaux (303) sont alloués à des "homeguards" assermentés, chargés de défendre les troupeaux de dromadaires contre les razzias. Ces "homeguards", sont tantôt les propriétaires des animaux tantôt des personnes qui ont perdu leurs troupeaux et qui se sont reconvertis dans cette activité salariée à l'instar de Mohamut, cet Ajuran que nous avons rencontré à Isiolo.



Mohamut, *homeguard* ajuran, Isiolo le 01/03/95

¹⁰⁰ Selon Radoli, à l'occasion du Symposium for the sustainable development of the North-East Kenya, tenu à Isiolo le Ahmed Khalif a déclaré que, "the regular army, police, game wardens and other forces have failed in fighting banditry because they are not trained to fight a guerilla war", "MPs Flay Govt over Banditry", article de journal sans référence.

La question est de savoir si le contrôle de l' utilisation de ces armes est réellement efficace, si elles ne sont pas aussi utilisées de façon offensive. Voici ce que nous a dit Ali à ce sujet :

"I know the Somali are given arms by the Kenyan Government

You see, this one, that area is a very remoted area, the bush, very far from where the Police Station is. It is far. Now, the villagers, people are given arms to protect the villages but... and this people who are former policemen ... People works for good records, the government, this is just for their own self protection, of the villages.

But they can use those arms to fight each other !

Yes, no. It is very difficult for the government...they don't want it like that. The Government give them in good faith...just to.

But on one side they give arms...

no, this one is in good faith to protect yourself from lions, from bandits...

But they can use them...

They can use but these are very old guns, theses are 303 (1911-1912) not automatic weapons. These other people are using automatics. This is just for your self protection, you know.

But on the other side they make desarming operation.

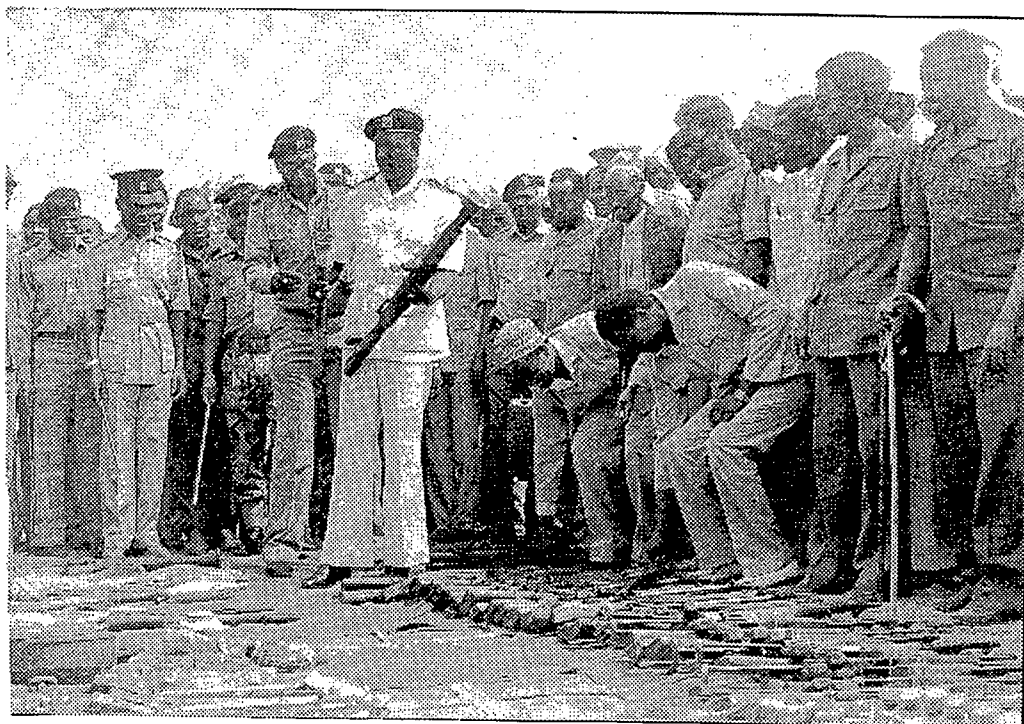
For the automatic weapons yes, they desarm ans this are people who are not... and if they kill these are arrested, there are people whose name are written somewhere. So if somebody say it is the old guns which did this they can be arrested. But you know, the bandits in the bush, you don't know their names, you don't know anything."¹⁰¹

Ali cherche à dissocier les *homeguards* des agresseurs. Sur le terrain, cette distinction semble beaucoup moins nette. D'après la rumeur,-solidarité clanique oblige-ces *homeguards* s'impliquent dans le conflit qui oppose leurs clans. Par contre, ils abandonneraient leurs 303 peu performants et sousmis au contrôle des autorités au profit d'armes automatiques.

¹⁰¹ Nairobi, le 19/02/95.

Catégorie d'armes à feu	L'ARSENAL CONTEMPORAIN
Fusils d'assaut	7.62 mm F. N. - F. A. L, Fusil Automatique Leger, d'origine belge.
	5.56 mm M. 16 A. 1 et A. 2, d'origine américaine.
	7.62 mm P. M. K. A. K-47 et A.K. M, Kalashnikov, dite African Killer, d'origine soviétique
	G 3
Fusil mitrailleur	9 mm Sterling dit Stern, d'origine anglaise
Antichars	R.P.G 7 Lance rocket portable, avec rocket PG-7 HEAT, d'origine soviétique.
Grenades et Mines Antipersonnel	

OPÉRATION DE DÉSARMEMENT



Source : Bibliothèque du périodique kenyan *The Nation*. Notons que toutes ces armes ne sont que des armes légères et maniables dans la mesure où les pasteurs-nomades disposent de peu de véhicules.

Au delà de cette argumentation qui atteste de problèmes concrets, les politiciens semblent manipuler l'idiome de la parenté dans le but d'assouvir leurs intérêts personnels qui recourent des intérêts de classe : celle de la classe politique. Cette thèse avait été avancée par Richard Sklar.¹⁰² Didier Morin l'a exploitée dans son analyse de la guerre civile en Somalie. Selon lui, *"la ligne de partage est sociale, elle coïncide avec le découpage clanique, dès lors que la lutte pour le pouvoir, en s'amplifiant, recrute dans des zones à peuplement homogène."*¹⁰³

En 1984, le ministre d'État Justus Ol Tipis présenta les politiciens somali de Wajir West comme les *instigateurs* du conflit. A la veille des élections de 1979, ils auraient utilisé des mercenaires affiliés à leurs clans pour faire fuir les sections qui supportaient leurs adversaires politiques de la circonscription électorale qu'ils convoitaient.¹⁰⁴ On identifia ces mercenaires comme des réfugiés de l'Ogaden, cette région d'Éthiopie peuplée de Somali revendiquée par la République de Somalie.¹⁰⁵

¹⁰² Selon Richard Sklar, *"it is less frequently recognized that tribal movements may be created, instigated to action, (encouraged) by the new men of power in furtherance of their own special interests which are time and time again, the constitutive interests of emerging social classes. Tribalism then become a mask for class privilege. To borrow a worn metaphor, there is often a non-traditional wolf under the tribal sheepskin"*, "Political Science and National Integration-A Radical Approach", *The Journal of Modern African Studies*, vol 5, n°1, 1967.

¹⁰³ D. Morin, "Reconstruire la Somalie", op cit., p 117.

¹⁰⁴ D'après Justus Ol Tipis, *"during the 1979 General Election, lawlessness in the Province acquired a new face. It was evident that certain politicians in the Province were using armed bandits to intimidate their rivals. Because of sectional interests in politics, bandits belonging to one section were used to force the opposing section to leave the constituency to give the candidate of the section undue advantage"*, Irungu Ndirangu, "Wajir troubles political - Tipis give report on Wajir", op cit., p 5. "

¹⁰⁵ J. Ol Tipis rapporte que, *"the situation dramatically changed soon after the Ogaden War between Ethiopia and Somalia. The Province especially the (border) districts of Wajir and Mandera, witnessed increased lawlessness in the form of cattle rustling, banditry activities and ethnic rivalries which resulted into clashes. This is attributed to the fact that a lot of armed persons of Somali origin came to Kenya for refuge while escaping from the war-thorn Ogaden"*, Irungu Ndirangu, "Wajir troubles political - Tipis give report on Wajir", op cit., p 5.

Il est toujours commode d'attribuer le désordre à des éléments exogènes. Était occulté le fait que parmi ces réfugiés "étrangers" figurait un grand nombre de Somali du Kenya qui avaient rejoint leur agnats et leurs alliés en Éthiopie et en Somalie pour combattre à leurs côtés (notamment des Ajuran qui souhaitaient récupérer leurs pâturages dont s'étaient, entre temps, emparés les Degodia).

De fait, le conflit somalo-éthiopien de 1977-1978 avait fait resurgir les craintes du gouvernement kenyan : "*les Kenyans ne se font aucune illusion ; si la Somalie réussit à "récupérer" par les armes l'Ogaden sur l'Éthiopie, le nord du Kenya sera son prochain objectif.*"¹⁰⁶ A l'époque, Daniel Arap Moi cherchait ainsi à dénoncer les conséquences des visées expansionnistes de Siyyad Barre.

En 1984, on soupçonna certains de ces mercenaires d'être des anciens soldats du S.A.L.F liés à un groupe armé dirigé par le colonel *sheikh* Yerrow (le petit), un Degodia, qui avait servi dans l'armée kenyane et somalienne et qui avait ensuite pris position contre Siyyad Barre.¹⁰⁷

Il faut dire que les relations entre le Kenya et la Somalie avaient considérablement évolué. Siyyad Barre, qui cherchait à s'assurer du soutien du Président Moi, avait accepté une invitation à Nairobi en décembre 1983 pour discuter des problèmes frontaliers. En février 1984, le gouvernement kenyan avait entrepris une opération militaire meurtrière à l'encontre des Degodia.¹⁰⁸ On peut se demander dans quelle mesure cette présomption n'est pas venue légitimer la répression en même temps qu'elle confortait l'engagement du président Moi envers le dictateur somalien.

¹⁰⁶ M. Delarue, "les dirigeants kenyans exposent à M. Guiringaud leurs inquiétudes sur les intentions somaliennes, *Le Monde*, 14-15 août 1977.

¹⁰⁷ D'après un article de l'*African Confidential*, "*Yerrow has at least 2 000 highly trained and well armed men based in southern Ethiopia. So far he has been left alone by the Ethiopians. He claims to be preparing for operations against the Somali Government but he is a Degodia, as are most of his men, and there are strong fears that he may intervene in Kenya on the side of his embattled clan in Wajir*", vol 25, n°5, 29 février, 1984, p 4.

¹⁰⁸ Se reporter p 30.

Il est vrai que les leaders politiques ajuran et degodia de Wajir West cautionnent le conflit territorial à des fins électorales. Mais, il semble difficile de les désigner comme des seigneurs de la guerre (*warlords*). Comme le rappelle Roland Marchal ces personnages peuvent être caractérisés par, "a) la possession d'une force militaire autonome ; b) le contrôle d'une région déterminée ; c) l'usage de la force comme moyen d'arbitrage décisif ; d) une direction basée sur des relations plus personnelles qu'impersonnelles ; e) un comportement prédateur par rapport à la société et à l'économie."¹⁰⁹

Bien que certains affirment la présence d'armées claniques sur le territoire kenyan¹¹⁰, cette information est démentie par tous les hommes politiques et tous les pasteurs nomades que nous avons interrogés. Tous s'accordent sur le fait que les attaques et contre-attaques sont décidées et préparées au coup par coup par les "elders" de chaque section réunis en conseil (*shir*) et non pas planifiées par un seul chef de guerre. Elles seraient mises en oeuvre par de petits groupes d'agnats (10 à 50 personnes maximum). En témoigne le récit d'Abdullahe, un vieil *elder* ajuran de la section des Walamega, matrilatéralement et matrimonialement lié aux Degodia :

¹⁰⁹ R. Marchal, "Quelques réflexions pour un projet de démilitarisation en Somalie", draft paper no quotation, Uppsala, août 1992, p 2. Il se réfère implicitement, entre autre, à James Sheridan qui a observé que, "*in Chinese history, the term warlord ordinarily designates a man who was also a lord of a particular area by virtue of his capacity to wage a war. A warlord exercised effective governmental control over a fairly well-defined region by means of a military organization that obeyed no higher authority but than himself*", *Chinese Warlords*, Stanford, Stanford University Press, 1966, p 1.

¹¹⁰ Selon Marindany et Mohamed, "*whichever way one looks at it, as long as clan loyalties and rivalries are rife in the district, and while each clan has his small armies in the bush, incidents of wanton killing and maiming of innocents lives, cattle rustling highway robbery and crude urban warfare will continue and remain a dreadful scourge of warfare of wajir district and the whole province*", *Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars*, op cit. De la même façon, selon l'article de l'*African Confidential*, "*fighting became so fierce in 1982-1983 that the DC of Wajir warned that the bandits would be shot on sight and the DC of Mandera declared a dusk-to-dawn curfew for vehicule after a land-mine explosion. They have been told of private armies being raised by tribal leaders and businessmen*", op cit, p 4.

"Abdullahe, what happened to you ?

Tell her this is in between Degodia and Ajuran. It is the war in Wajir which has spread to here.

Who attacked you ?

The person responsible is my neighbour Abdullahe , the Fai, who brought the shifta in my house.

But why only to steel ?

*The bullet which cut my wife 's arm was intended to kill me, tell her (...)
You know, I am a respected elder and they don't want me.
They know I am a very good politician and they don't like that,
they agreed to kill me.*

Did they came by night ?

Yes by night, when we were sleeping. Then they armed their guns from the outside and shot at us.

They were many ?

They were ten men

Which sort of arms did they used ?

They had automatic guns G 3.

What will you do now ?

*Nothing has remained of my camels and 30 cattles are gone.
I can't speak for myself. It all depend on what the tribe will decide. My tribe are doing all the necessary things. They have gone to the Boran M. P and he has promised to look into the matter when he will go to where animals are held. Because my animals are held in Kulamawe which is a Boran land.
Before he has decided to send a letter to Kulamawe with me but now he has decided to do it personally and he will go with my son.*

If they don't want to give you back your animals, are you going to take them by force ?

*No, they can't refused, no,no, they can't, they can't
The animals are in Boran land and if they refused to give me them back the Boran will expell them from their land*

Your sumath (marques de bétail) are written on your camels ?

Yes, my sumath is on all of them.

You will not revenge ?

*You see I don't decide alone. My case is with my tribe.
My tribe is busy to collect some money for me now*

You will ask for the diya ?

*Yes for my wife, half diya. After.... if they give me back my animals.
The elders will seat and they will go and ask.*

And for you ?

*Mine is an invisible injury and I don't miss any body part. If I want mine I may take them to court and they will be jailed and if I don't get my animal my tribe will not rest. "*¹¹¹

On a souvent dissocié le conflit politique des actes de "banditisme" dont le vol de bétail. Chachane le dément et Abdullahe le confirme. Parmi les assaillants figurent des pasteurs-nomades dépossédés de leurs troupeaux (après leur départ en Éthiopie ou tout simplement suite aux sécheresses) qu'ils cherchent ainsi à reconstituer. Le pillage des voyageurs et des touristes qui s'aventurent dans la région¹¹² est légitimé par le coût exorbitant des armes automatiques. Ces armes seraient achetées en Somalie et en Éthiopie. Notons que les commerçants semblent jouer un rôle actif dans le trafic.¹¹³

Apparemment, le seul politicien qui correspond à la définition de *warlord* est le Président Daniel Arap Mayo. A cet égard, à l'occasion des élections de 1992, Daniel Bourmaud a évoqué que, *"loin de s'avouer battu par la mise en place d'un système auquel, il était opposé jusqu'au bout (le multipartisme), le chef d'État avait usé de tous les moyens (violences ethniques provoquées, incertitudes entretenues par les règles du jeu politique et institutionnel) pour démontrer qu'il n'entendait pas quitter le pouvoir."*¹¹⁴

¹¹¹ Isiolo, le 23/02/95.

¹¹² Le pillage se déroulerait de la façon suivante : averti de l'heure approximative du camion ou de la voiture grâce à un réseau de renseignement assurant la liaison entre les petites villes et le *bush*, les "*shiftas*" se préparent. L'un d'entre eux se place sur la piste et fait semblant de conduire son troupeau. A la vue du véhicule, il donne le signal à ses compères, embusqués qui débouchent pour le stopper. Ils font sortir les occupants et menacent de tuer quiconque ne leur remettraient pas leur argent et leurs objets précieux.

¹¹³ Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'obtenir des informations à ce sujet. Le seul grand commerçant somali d'Isiolo avec qui j'étais liée, Sufi, a été abattu en novembre 1994 dans des circonstances non encore éclaircies.

¹¹⁴ D. Bourmaud, "Les élections au Kenya, victoire ou répit ?", op cit., p 141. Il fait référence au conflit de la Rift Valley entre les pasteurs massaï et kalenjin et les agriculteurs kikuyu, luo et luya.

4. Les conditions du retour à la paix civile

L'une des solutions au conflit serait d'accéder aux revendications des Ajuran. A l'occasion de la visite du Président Moi à Wajir en Juillet 1993, ils ont exigé : 1) la démission de Ahmed Khalif ; 2) la substitution de "Chiefs" ajuran aux "Chiefs" degodia nommés dans les *locations* de Wajir West ; 3) l'éviction de tous les Degodia de cette circonscription électorale.¹¹⁵

De fait, Chachane ne sollicite pas la démission du député, degodia mais impose une enquête sur la validité de son élection en espérant qu'elle conduise à sa destitution. Abdillahi Maalaim, un autre *elder* ajuran qui partage cette opinion,¹¹⁶ suggère la création de nouvelles *locations* dans la circonscription électorale de Wajir East. Les nouveaux postes de "Chiefs" seraient ainsi pourvus par le transfert des "Chiefs" degodia nommés dans celles de Wajir West. Selon Chachane, les Ajuran sont prêts à accorder à leurs adversaires un droit de *transhumance* (et non de *résidence*, donc de vote) sur leur territoire s'ils en font la demande.

Mais le Degodia Ahmed Khalif n'entend pas renoncer à son mandat. Il met en avant le caractère "illégal" de ces revendications. De fait, la circonscription électorale de Wajir East, que son lignage, le Reer Mohamut, est censé réintégrer, est *en majorité* peuplée par le lignage degodia des Fai.

¹¹⁵ Sidney Quntay note que, "the Ajuran who are opposed to Mr Ahmed Khakif's leadership made three demands during the leaders meeting which was to be repeated when the President toured the District and called for an end of the senseless killing of Wananchi (citoyens en swahili). A three point memorandum from the meeting demands : the removal of Mr Khalif as the member of Parliament, the eviction of all Degodia from Wajir West constituency and the replacement of all Degodia chiefs from the constituency", "Clan War Inflicting Intolerable Suffering", op cit., p 29.

¹¹⁶ Interrogé par Quntay, Abdillahi Maalaim souligne que, "of cause, it is sheer nonsense to expect someone elected by the majority to relinquish his seat unless he is proved to have violated election regulations. What I do believe is that the sacking chiefs from the Degodia who were favoured at the expense of our people who are the rightful owners of Wajir West is imperative. The Degodia too should be evicted and returned to their ancestral land in the eastern part of the District which they abandoned in favour of the temporary grazing area accorded to them by the Ajuran, agreed upon with the British Colonialist", "ib idem, p 29."

A cet égard, il est intéressant de constater que c'est après la défaite de son frère, Abdisirat Khalif, dans cette circonscription, en 1974, au profit d'un membre de ce lignage numériquement dominant, qu'Ahmed Khalif a pour la première fois posé sa candidature dans celle de Wajir West.

RÉ SULTATS DES LÉGISLATIVES DEPUIS 1969 -WAJIR EST-

1969

Abdisirat Khalif M. (MP)	Degodia (Reer Mohamut Matan)	1 505 voix
Diriye M. Amin	Degodia (Fai)	1 329 voix
Omar A. Abdullahi	Degodia (?) Ogazden (bah Gen)	851 voix

Weekly Review, 02/09/83.

1974

Diriye M. Amin	Degodia (Fai)	2 548 voix
Abdisirat Khalif M. (MP)	Degodia (Reer Mohamut Matan)	1 108 voix

Weekly Review, 02/09/83.

1979

Abdi Mohamed Sheikh	Degodia (Fai)	1 996 voix
Diriye Mohamed A. (MP)	Degodia (Fai)	1 404 voix
Ahmed Sheikh Mohamed	Degodia (? Selibich)	690 voix

Weekly Review, 02/09/83.

La seule solution légale, soutenue par le gouvernement, que le député envisage est la scission de Wajir West en deux nouvelles circonscriptions électorales (Wajir West North et Wajir West South).¹¹⁷

¹¹⁷ Ahmed Khalif affirme que, "the lasting solution is for both clan members to recognise that they must live together peacefully, respecting laws of the land and accepting their elected leaders irrespective of which clan they belong to. If the Ajuran agree among themselves on the issue of creating another constituency, then that should end the squabbling of political power", ib idem., p 29. Cette proposition avait déjà été avancée en 1988. Se reporter p 62.

ETHIOPIE

PROPOSITION DE DIVISION
DE WAJIR WEST

MARSABIT
DISTRICT

MANDERA
DISTRICT

GAREN

WAJIR WEST
NORTH.

GEELBARIS

WAJIR WEST

FAI

WAJIR EST

WAJIR WEST
SOUTH

WAJIR

REER MOHAMUT

ISILO
DISTRICT

WAJIR SOUTH

SOMALIE

BARISSA
DISTRICT

Source: Kenya Parliamentary
Constituencies, S.K 81 C
Kenya 1 : 1. M Edition n°5.
Échelle : 1 : 1 600 000.

RÉPARTITION CLANIQUE
DANS LE DISTRICT DE WAJIR. 1989. ¹¹⁸

	Nombre de personnes	% du total
Gare	6 752	5,50
Ajuran	17 295	14,09
Degodia	63 418	51,66
Ogaden	27 416	22,33
Hawiyya	1 590	1,30
Somali so stated	3 201	2,61

Mais, cette solution serait rejetée par la section ajuran des Geelbaris qui occupent le sud de Wajir West. Moins nombreux que la section ajuran des Garen, qui occupent le nord de la circonscription, ils auraient peur d'être marginalisés si le siège de Wajir West North tombaient aux mains ces derniers (dans l'hypothèse où celui de Wajir West South serait obtenu par les Degodia).

Notons que, paradoxalement, le seul politicien ajuran qui semble l'envisager est un Geelbaris. Il s'agit de Noor Aden Abdi, le vice-président de la section de la K.A.N.U de Wajir West. ¹¹⁹

POPULATION DE LA RÉGION DU NORD-EST
PAR DISTRICT. 1989. ¹²⁰

District	Nombre d'habitants
Wajir	122 769
Mandera	123 787
Garissa	124 835
	371 391

¹¹⁸ Kenya Population Census. 1989, vol 1, ib idem., p 6-14. Notons que les Degodia sont les plus nombreux alors que leur circonscription électorale est la plus petite en superficie.

¹¹⁹ Noor Aden Abdi souligne que, "the review of electoral boundaries when it is done next time just before the general elections should take into consideration that Wajir West is the second biggest (constituency) in the country and in fact bigger than the whole Central Province, while Wajir district has the highest population density in the North Eastern Province", ib idem., p 29.

¹²⁰ Kenya Population Census, 1989, op cit, p 6-22, 6-23, 6-24. Le district de Wajir n'est pas le district le plus peuplé de la région du nord-est, au contraire.

De fait, si les Garen sont toujours les détenteurs du leadership traditionnel, ils n'ont pas encore investi l'espace politique post-colonial. Depuis l'indépendance, les seules sections ajuran ayant obtenu le siège de député de Wajir West sont les Geelbaris et les Wagla. En ce qui concerne les élections de 1992, les deux candidats ajuran n'étaient pas des Garen mais des Geelbaris.¹²¹

Le porte-parole des ajuran qui est un Garen explique l'effacement politique des siens par le fait, qu'étant de riches éleveurs, ils sont restés dans le *bush* alors que les Geelbaris et les Wagla, plus pauvres, se sont exilés en ville. Ces derniers auraient été à chaque fois sélectionnés comme candidats pour leur niveau élevé d'instruction. Une autre explication, fournie par *sheikh* Muktar qui est aussi un Garen, repose sur le fait que les Geelbaris avaient été désignés pour assumer la fonction, considérée comme ingrate, de délégués auprès des autorités coloniales. D'où leur meilleure intégration. Il faut dire que le lignage des Geelbaris (littéralement qui gardent le chameau) occupaient alors un statut particulier au sein de la communauté ajuran. A l'occasion de la grande migration du clan au XVII^{ème} siècle, de la Somalie vers le nord-est du Kenya, les ancêtres fondateurs de cette lignée avaient été stigmatisés pour trois cents ans par l'imam des Ajuran après avoir consommé du chameau mort- pratique considérée comme une souillure sur le plan religieux.

Par contre, pour les prochaines élections législatives, en 1997, il est exacte que le candidat envisagé est affilié à la section des Garen qui fera campagne sur le thème du *Turn Over* : "*The Garen Time*". Il est vrai que si la circonscription électorale était divisée, ce candidat se présenterait dans la nouvelle circonscription électorale de Wajir West North. Mais, les Garen sont prêts à migrer en masse vers le sud afin de soutenir le candidat geelbaris qui se présenterait dans Wajir West South. La victoire de ce dernier est présentée comme la seule garantie pour préserver les droits d'usage des puits et pâturages des Ajuran dans cette zone.

¹²¹ Se reporter p 64 et p 29.

RÉ SULTATS DES LÉGISLATIVES DEPUIS 1969 -WAJIR WEST-
1969

Ibrahim Ali Hussein	Ajuran (Geelbaris)	1 192 voix
Abdullahi Abdi "Fite" O.	Ajuran (Geelbaris)	1 037 voix
Abdi Noor Ali (MP)	Ajuran (Geelbaris)	870 voix

Weekly Review, 02/09/83.

1974

Abdullahi Abdi "Fite" O.	Ajuran (Geelbaris)	1 451 voix
Omar Haji Ibrahim	Degodia (Reer Matan)	1 046 voix
Ibrahim Ali Hussein (MP)	Ajuran (Geelbaris)	741 voix
Mohamed Adan Salad	Ajuran (Dulhatha)	550 voix

Weekly Review, 02/09/83.

1979

Ahmed Khalif Mohamed	Degodia (Reer Mohamut Matan)	4 026 voix
Haji Ibrahim Ali H. (MP)	Ajuran (Geelbaris)	2 779 voix
Abdi Noor Adow Kano	Ajuran (Garen)	2 266 voix

Weekly Review, 02/09/83.

1983

Ahmed Khalif M. (MP)	Degodia (Reer Mohamut Matan)	3 469 voix
Hussein Ibrahim Ali	Ajuran (Geelbaris)	2 345 voix
Abdi Osman Abdalla	Ajuran (Geelbaris)	1 705 voix

Daily Nation, 29/09/83

1988

Primaires (Queueing System)			Législatives		
Abdi Mohamed Ibrahim	Ajuran (Wagla)	3 695 voix (64,78%)	Ahmed Mohamed Khalif (MP)	Degodia (Reer Mohamut Matan)	5 584 voix
Ahmed Khalif Mohamed (MP)	Degodia (Reer Mohamut Matan)	11 890 voix (33,14%)	Abdi Mohamed Ibrahim	Ajuran (Wagla)	4 392 voix
Omar Haji Ibrahim	Degodia (Reer Matan)	118 voix (2,07%)			18 008 insrits

Weekly Review, 26/02/88 et Daily Nation 23/03/88.

Résultats contradictoires. Par ailleurs, tout le monde s'accordent à dire que le siège a été obtenu par l'Ajuran, Abdi Mohamed Ibrahim, et ce sans recours.

Dans le cadre de son analyse de la situation dans le Somaliland, qui a déclaré son indépendance en 1991, Daniel Compagnon affirme que, "bien sûr, les racines locales des conflits, comme le problème foncier entre le Reer Nuur (Gadabuursi) et Jibril Abokor (Isaaq) dans la région de Gebileh ou celui de l'oasis d'Erigayo, n'ont pas disparu comme par enchantement. Toutefois, dans la mesure où ces différents ne font plus l'objet d'une double instrumentalisation politique, par le Somali National Movement et Siyyad Barre, ils sont susceptibles d'un règlement par des procédures traditionnelles socialement efficaces."¹²²

En ce qui concerne le conflit de Wajir, les deux solutions préconisées résoudraient le problème de la représentation politique des deux clans mais pas celui de la représentation politique de leurs lignages respectifs. Par ailleurs, elles laisseraient entier le problème du conflit territorial puisqu' apparemment aucun des protagonistes ne se satisferait d'un droit de *transhumance* sur le territoire convoité (Wajir West South).

De fait, même si les leaders politiques ajuran et degodia parvenaient à un accord consensuel, quel qu'il soit, il n'est pas certain que le *feud* cesse pour autant. Nous l'avons déjà évoqué, les "*shifto*" ne possèdent apparemment aucune organisation militaire au sens classique du terme c'est à dire ni armée, ni chef de guerre. L'influence des politiciens semble donc très limitée (ils contrôlent encore moins les déviants qui n'ont opté pour le banditisme que pour satisfaire leurs intérêts personnels). Le fait que Chachane, passe son temps à voyager pour rencontrer les *elders* des lignages de son clan est la preuve qu'il doit sans cesse composer avec eux.

Dans l'éventualité où les *elders* consentiraient à l'une de ces deux solutions, l'utilisation d'un armement moderne a rendu les techniques traditionnelles de résolution, même temporaire, des conflits armés totalement inefficaces.

¹²² D. Compagnon, "Somaliland, un ordre politique en gestation ? ", op cit., 13.

La pratique du cessez le feu dès lors que le nombre de victimes s'égaliserait des deux côtés ne peut plus être envisagée en raison d'une disparité de puissance : les Degodia sont numériquement plus nombreux et mieux armés.¹²³ Par ailleurs, le prix du sang pour un homicide interclanique était et est toujours évalué à 100 chameaux ou leur équivalent en shillings soit aujourd'hui environ 1 500 000 shillings kenyan. Cette somme concernant un seul homicide étant déjà exorbitante, il est impossible pour les clans de prendre en charge le règlement d'incidents ayant coûté la vie à un nombre important de leurs adversaires.

Enfin, l'un des plus grands obstacles à la paix reste l'extension du conflit par le biais des alliances politiques interclaniques. En effet, d'après Chachane les Ogaden et les Gare soutiennent les Ajuran alors que les Degodia ont obtenu l'appui des Boran - l'intervention de ces derniers faisant basculer la guerre "intra-ethnique" en un conflit impliquant désormais deux "ethnies" différentes. Selon Chachane, la configuration de ces alliances renvoie à une géostratégie nationale et internationale.

Sur le plan national, l'alliance des Boran et des Degodia correspondrait à une stratégie de division du clan Ajuran (les sections Ajuran du district Wajir sont ainsi isolées de celles du district d'Isiolo). L'alliance des Gare, des Ajuran et des Ogaden correspondrait à une stratégie d'enclavement du clan Degodia. Sur le plan international, les Boran se seraient alliés aux Degodia du Kenya dans la mesure où ces derniers assistent les Orma dans leur combat contre les Tigrai en Éthiopie. Les Ogaden, quant à eux auraient choisi de lutter aux côtés des Ajuran dans la mesure où ces derniers font front avec eux en Somalie contre les Hawiyya.

¹²³ Interrogé par Sidney Quntay, Noor Abdi Ogle, l'ancien député ogaden de Wajir South a déclaré: *"if and when the Degodia decide to retaliate ferociously, I don't see how the fewer and the less armed Ajuran could escape a massacre. The Degodia can out gun and out-match the Ajuran any time because of their numbers and and acquisition of heavy arms from their clansmen in Ethiopia "*, "Clan War Inflicting Intolerable Suffering, op cit., p 29.

Cette dernière alliance mérite quelques explications puisqu'elle va à l'encontre des théories sur la segmentarité. En effet, les Ajuran appartiennent à la famille de clan des Hawiyya alors que les Ogaden sont affiliés à celle des Daarood. Chachane nous a révélé que les Ajuran s'étaient volontairement exclus de la famille de clan des Hawiyya en invoquant le fait que leur affiliation est uniquement matrilatérale.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas étonnant que la pratique du *peace-oath* au cours de laquelle chaque partie fait le serment de renoncer à la lutte armée, mise en oeuvre à maintes reprises, ait à chaque fois échoué.¹²⁴

¹²⁴ Selon Irungu Ndirangu, " (En Janvier 1984) the Minister of State in the Office of the President visited Wajir and addressed a baraza in Wajir trying to reduce tension. The ethnic groups took traditional oath ending hostilities. But the oath did not work", Wajir troubles Political-Tipis gives report on Wajir-, op cit, p 1.

Conclusion : Le désenchantement de l'État ?

Il est difficile de conclure sur un travail inachevé. C'est pourquoi, il me paraît plus pertinent de faire la synthèse des connaissances que j'ai acquises sur le sujet en dégagant les principaux axes de ma recherche future.

1. La dynamique des clans

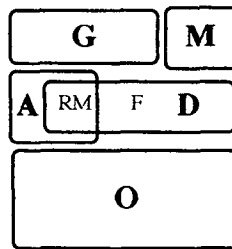
Même si certains le contestent¹²⁵, il apparaît clairement que les communautés somali représentées sur le territoire kenyan ont renoncé à la sécession et jouent depuis 1969 la carte de l'*intégration nationale* plus encore depuis que la guerre civile a éclaté en Somalie. Le problème que pose le conflit de Wajir, qui d'ailleurs n'est pas étranger à ce qui se passe en Somalie, concerne principalement leur représentation politique au centre.

Dans le district de Wajir, les circonscriptions électorales ont été dessinées sur la base du groupement de parenté réelle ou fictive que représente le clan. *Mais le clan n'est pas une unité de référence immuable*. En effet, la croissance démographique, ici accentuée par l'afflux des immigrants d'Éthiopie et de Somalie, influe : 1) au niveau politique, sur les identités collectives qui se réalignent automatiquement à des niveaux généalogiques inférieurs, en l'occurrence le lignage, sans pour autant que l'ancienne unité tombe en désuétude ; 2) au niveau économique, sur la *carrying capacity* ou charge utile c'est à dire le rapport quantitatif de population humaine au territoire utilisé.

¹²⁵ Le député de la circonscription électorale de Mandera East, membre du P.I.C.K (Party of Independant Candidates of Kenya) aurait déclaré, " *pourquoi voudrais-je être kenyan si le kenya ne me désire pas ?* et aurait poursuivi " *en évoquant la sécession possible de la North Eastern Province*", *People*, n°43, 5-11 décembre 1993, p 11 cité dans J. Lafargue, "Kenya: une lecture (nécessairement) politique des troubles ethno-régionaux" in *Afrique politique 1994*, Karthala, p 281 à 304.

Lorsque la compétition politique et économique intraclanique atteint son paroxysme, les lignages les plus faibles n'ont d'autres choix que celui de l'expansion. Ainsi, comme la circonscription électorale et les pâturages de Wajir East sont détenus par le puissant lignage degodia des Fai, il n'est pas étonnant que le lignage degodia moins important du Reer Mohamut cherche à obtenir un siège propre et de nouveaux pâturages en migrant.

Cet expansionnisme s'effectue aux dépens de clans voisins qui détiennent les meilleures terres et le plus faible potentiel numérique donc "militaire". Il n'est pas étonnant que le lignage minoritaire degodia du Reer Mohamut prenne d'assaut la circonscription électorale (et les pâturages) des Ajuran plutôt que de celle des Ogaden, des Gare, ou des Murilleh.¹²⁶



Le processus de segmentation est dynamique. Le découpage politico-administratif est au contraire statique. La solution du réajustement perpétuel des circonscriptions électorales a ses limites. Il pose le problème du seuil minimum de représentativité politique et ne résoud pas le problème de la *carrying capacity* qui se trouve à terme déplacée dans l'espace.

¹²⁶ Se reporter p 71.

3. La gestion néopatrimoniale du pouvoir central

L'effectif des clans détermine sans aucun doute leur poids politique au centre. La preuve en est que ce sont les deux plus importantes communautés somali du Kenya, les Ogaden et les Degodia, qui sont aujourd'hui les mieux intégrées politiquement.¹²⁷ Comme l'ont montré Joël Barkan et John Okumu, les députés qui représentent les communautés les plus puissantes se voient attribuer des postes d'assistants ministériels¹²⁸. Certains d'entre eux obtiennent ensuite un portefeuille. A cet égard, il n'est pas inintéressant de constater que le député degodia Ahmed Khalif, qui occupe aussi le poste d'assistant ministériel au ministère de la technologie, est pressenti comme ministre.

De fait, les Degodia seraient actuellement les seuls à pouvoir s'adresser directement au Président sans passer par les Ogaden. Ces derniers font figure de premiers de la classe plus encore depuis que l'un d'entre eux, le Major Général Mohamut Mohamed, a été élevé au rang de héros national pour avoir fait avorter le putsch de 1982.¹²⁹

L'intégration politique privilégiée de ces communautés somali au sein du gouvernement et de l'administration obéit donc à un impératif de soutien électoral et ce d'autant plus depuis que le Kenya s'est réouvert au multipartisme. A noter que, selon la rumeur, Ahmed Khalif qui s'était dans un premier affilié au Ford-Kenya aurait reçu des pots de vin en échange de son réalignement à la K.A.N.U.¹³⁰

¹²⁷ Se reporter p 72.

¹²⁸ J. D Barkan et J. J. Okumu, Semi-competitive Elections, Clientelism, and Political Recruitment in a No-Party State : The Kenya Experience, Table ronde 1976 sur les élections non concurrentielles, Fondation National des Sciences Politiques, document n°13 (mai 1976), p 18.

¹²⁹ La tentative de coup d'État au Kenya, *Afrique Contemporaine*, n° 123, septembre-octobre 1982, p 14-15 et "Kenya Tribal Troubles", op cit, 4.

¹³⁰ "K.A.N.U may also have been assisted by the defection of many prominent opposition members to the party such as that of Mr Khalif Mohammed, an influential personality in North-Eastern who defected from Ford-Kenya and went onto win the Wajir West parliamentary seat, "Elections 92", op cit, p 27.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
DES QUATRE PRINCIPALES COMMUNAUTÉS
SOMALI DU KENYA¹³¹

1969

	Nombre de personnes
Gare	49 248
Ajuran	15 540
Degodia	62 439
Ogaden	92 006
Hawiyya	4 020
Somali so stated	25 374

1979

	Nombre de personnes
Gare	83 083 (+ 68,7%)
Ajuran	22 006 (+ 41,6%)
Degodia	93 035 (+ 49,0%)
Ogaden	25 642 (- 72,1%)
Hawiyya	1 604 (- 60,1%)
Somali so stated	155 695 (+ 513,6%)

1989

	Nombre de personnes
Gare	80 004 (- 3,7%)
Ajuran	26 968 (+ 22,5%)
Degodia	100 400 (+ 7,9%)
Ogaden	139 597 (+ 44,4%)
Hawiyya	27 244 (+ 159,85%)
Somali so stated	45 098 (-71,03%)

¹³¹ M. Vanden Bergue, *Le Kenya*, L'Harmattan, 1990, p 42 et *Kenya Population Census*, op cit, 6-2. Notons que le clan des Murilleh ne figure pas dans les recensements. Cette entité est incluse soit dans la catégorie des Hawiyya, soit dans celle des Somali so stated. Par ailleurs, notons que les plus fortes croissances sont indéniablement liées à l'afflux d'immigrants en provenance d'Éthiopie et de Somalie.

Mais, il faut dire que, dans le même temps, le président Moi se prémunit ainsi, d'une manière plus subtile que celle de la répression, de leur potentiel soutien aux milices claniques ogaden et degodia localisées à l'extérieur du territoire kenyan et en campagne pour l'obtention du pouvoir central en Somalie.

3. De l'usage de la violence.

La société somali ne semble pas être une société plus violente qu'une autre. L'usage de la force intervient avant tout lorsque les relations clientélares entre les clans ne peuvent pas ou plus être envisagées (problème de *carrying capacity* et/ou refus de la part du groupe client de renoncer à son autonomie politique). Cet ultime recours est aujourd'hui encouragé par le déni de l'existence d'une conscience de propriété collective de la terre alors que le libre accès aux puits et pâturages ne peut être garanti militairement par les forces gouvernementales.

A cela s'ajoute une double instrumentalisation politique du *feud* à l'échelle locale et nationale. Or, comme l'a noté Gérard Prunier, "*désormais chacun allait jouer à la fond la carte clanique... Il était relativement facile d'initier une telle tactique, il était beaucoup plus difficile de la contrôler une fois (qu'elle) s'étendait... par le jeu des dettes de sang (non compensables du fait de leur montant et du nombre de victimes de l'arsenal contemporain) à l'ensemble du tissu social somali.*"¹³²

¹³² G. Prunier, "Structures de clan et pouvoir politique en Somalie", op cit, p 10-11.

Bibliographie

1. Ouvrages

- Abèles, M., Anthropologie de l'État, Paris, Armand Colin, 1990, pp 184.
- Abèles, M. et C. Collard, Age, pouvoir et société en Afrique, Montréal, Presse Universitaire de Montréal, 1985.
- Abokor, A. C., The Camel in Somali Oral Tradition, traduit par Ahmed Arten Xange, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1987.
- Amselle, J. L., Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs, Paris, Payot, 1990, pp 257.
- Amselle, J. L. et E. M'Bokolo, Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique, Paris, La découverte, 1985, pp 225.
- Aronson, D., J. Galaty et I. Salzman, L'avenir des peuples pasteurs, Centre de Recherche pour le Développement International, 1983.
- Aubert de la Rüe, E., La Somalie française, Paris, Gallimard, 1935.
- Balandier, G., Anthropologie politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, pp 240.
- Barkan, J. D. et J. J. Okumu, Semi-competitive Elections, Clientelism, and Political Recruitment in a No-Party State : The Kenya Experience, Table ronde 1976 sur les élections non concurrentielles, Fondation National des Sciences Politiques, document n°13 (mai 1976).
- Black Michaud, J., Cohesive force. Feud in the Mediterranean and Middle East, Londres, Blackwell, 1975, pp XXX+257.
- Boehm, C., Blood revenge. The Anthropology of feuding in Montenegro and other tribal societies, Lawrence, University of Kansas Press, 1984.
- Bonte, P. et J. Galaty, Herders, warriors and traders. Pastoralism in Africa, Boulder, San Francisco, Oxford, Westview Press, 1991.
- Bournaud, D., Histoire politique du Kenya, Paris, Karthala-CREDU, 1988, pp 326.
- Braud, P., La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Cassanelli, L. V., The Shaping of Somali Society, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1982, pp 299.

- Cerulli, E., Somalia. Scritti vari editi ed inediti, Istituto poligrafico dello Stato, Rome 1957, pp 382.
- Colonna De Cesari-Rocca, La vendetta dans l'Histoire, 2ème édition, Nimes, C Lacour, 1993, pp 154.
- Colucci, M., Principi di diritto consuetudinario della Somalia Italiana Meridionale, Florence, 1924.
- Dalleo, P et D. Martin, Trade and pastoralism: Economic Factors in the History of the Somali of Northeastern Kenya, 1890-1948, PhD Dissertation, Syracuse University, 1975.
- Dauch, G., L'héritage Kenyatta. La transition politique au Kenya. 1975-1982, L'Harmattan, 1985, pp 220.
- Djama, D., Dynamiques sociales en zones frontalières, Recueil East Africains, Avril 1993, n°3, pp 60.
- Doornbos, M., Cliffe, L., Ghaffar Mohamed, A et J. Markakis, Beyond Conflict in the Horn of Africa, The Institute of Social Studies, La Hague avec J. Currey, Londres, 1992.
- Dresch, P., Tribes, Government, and History in Yemen, Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Drysdale, J. G. S., The Somali Dispute, Londres, Pall Mall Press, 1964, pp 183.
- Durkheim, E., De la division du travail social, 1893.
- Élias, N., La dynamique de l'Occident, traduit par P. Kamnitzer, Calman-Levy, 1975 (1ère édition) 1939, pp 320.
- Équipe Écologie et Anthropologie des sociétés pastorales, Pastoral Production and Society, Cambridge, Cambridge University Press et ,Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1979.
- Enloe, C., Ethnic Conflict and Political Development, Boston, Massachusetts, Little Brown, 1973.
- États et sociétés nomades, *Politique Africaine*, n°34, juin 1989, pp 159.
- Evans-Pritchard, E., The Nuer, Oxford, Clarendon Press, 1940, pp XII + 271.
- Evans-Pritchard, E., The Sanusi of Cyrenaica, Oxford, Clarendon Press ou Oxford University Press, 1949.
- Evans-Pritchard, E., et M. Fortes, African Political Systems, Londres, Oxford University Press, 1961, pp 302..

Galaty, J. et I. Salzman, Change and Development in Nomadic Agro-Pastoralists Societies, E. J. Brill, 1982.

Gellner, E., Saints of the Atlas, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1969.

Gertzel, C., The Politics of Independent Kenya, 1963-1968, Nairobi, East African Publishing House, 1970.

Y. P. Ghai, Y. P. et Mc. Auslan, Public Law and Political Change in Kenya, Londres, Oxford University Press, 1970.

Ginat, J., Blood Disputes among Bedouins and Rural Arabs of Israel, Pittsburg, Pennsylvanie, University of Pittsburg Press, 1987.

Grignon, J. F., Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation, et culture politique en mutation (1990-1992), travaux et documents n°12, Nairobi, I. F. R. A., juillet 1993, pp 81.

Helander, B., The Social Dynamics of Southern Somali Agro-Pastoralism, Uppsala University, 1986, pp 17.

Holy, L., Segmentary Lineage System Reconsidered, Belfast, The Queen University Press, 1979.

Hjort, A., Savana Town : Rural Ties and Urban Opportunities in Northern Kenya, Stockholm Studies in Social Anthropology, 1979, pp 264.

Hjort, A. et M. Salih, Environmental Stress and Security : Ecology and Politics, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1989.

Hobsbawm, E. J., The Bandits, Londres, G Weidenfeld and Nicolson, 1969, pp 147.

Jamous, R., Honneur et baraka. Les structures traditionnelles dans le Rift, Cambridge, Cambridge University Press et, Paris, Edition des Sciences de l'Homme, 1981.

Joint-Daguenet, R., Histoire moderne des Somali. Les Gaulois de la Corne de l'Afrique, L'Harmattan, 1994, pp 239.

Kaldûn, Ibn., Prolégomènes, Paris, Imprimerie nationale, 1868.

K.E.N.G.O (Kenya Energy & Environment Organisation), Compte rendu du Symposium for the Sustainable Development of North Est Kenya, tenu à Isiolo (Savora Shaba Lodge) le 23-27 novembre 1994.

Kirk, L. W., A Grammar of the Somali Language, Cambridge, 1905.

Laitin, D., Politics, Language and Thought : The Somali Experience, Chicago, University of Chicago Press, 1977.

- Lewis, I. M., The Social Organisation of the Somali, B Litt, thésis, Oxford, Bodleian library.
- Lewis, I. M., People of the horn of Africa. Somali, Afar et Saho. Ethnographic Survey of Africa, International African Institute, Londres, 1955.
- Lewis, I. M., The Somali Lineage System and Total Genalogy : A General Introduction to Basic Principles of Somali Political Institutions, Londres, Crown Agents, 1957.
- Lewis, I. M., A Pastoral Democracy. A Study of Pastoralism and Politics among the Northern of Somali of the Horn of Africa, Oxford University Press for the International African Institute, 1961, pp 320.
- Lewis, I. M., Marriage and the Family in Northern Somaliland, East African Studies, n°15, 1962, pp 51.
- Lewis, I. M., Islam in Tropical Africa, International African Institute, 1980.
- Lewis, I. M., Somali Culture, History and Social Institutions. London School of Economy and political science, 1981.
- Luling, V., The Social Structure of Southern Somali Tribes, Ph. D Thesi, Université de Londres, 1971.
- Mair, L., Primitive Governement. A Study of Tradition Political Systems in Eastern Africa, Harmondworth Penguin Books, 1964, pp 228.
- Markakis, J., National and Class Conflict in the Horn of Africa. Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Markakis, J. et J. M. K. Fukuui, Ethnicity and Conflict in the Horn of Africa, Londres, Jame Curreyld, 1994.
- Médart, J. F., L'État sous-developpé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme, travaux et documents n°1, Talence, Centre d'Etudes d'Afrique noire de Bordeaux, 1982, pp 34.
- Médart, J. F (dir.), Les États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises, Paris, Karthala, 1991, pp 405.
- Middleton, J. et D. Tait, Tribes without Rulers, Londres Routledge & Kegan Paul, 1958, pp 234.
- Moussa Iye, A., Le verdict de l'arbre : Le xeer Issa. Etude d'une démocratie pastorale, Djibouti, Pas de nom d'éditeur ni de date d'édition, pp 360.
- La corne d'Afrique. Questions nationales et politique internationale (coll), Paris, L'Harmattan, 1986.

Rigby, P., Persistent Pastoralists. Nomadic Society in Transition. Londres, Zed Books, 1985.

Schacht, J., Introduction au droit musulman. Paris, Maisonneuve & Larousse, 1983.

Schlee, G., Identities on the Move: Clanship and Pastoralism in Northern Kenya, Manchester University Press and New York, St Martin's Press for the International African Institute, 1989, pp 278.

Schneider, H., Livestock and Equality in East Africa. The Economic Basis for Social Structure, Bloomington et Londres, Indiana University Press, 1979.

Terray, E. et J Bazin (dir), Guerres de lignages et guerres d'Etat en Afrique, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 1982, pp 537.

Turton, E. R., The Pastoral Tribes of Northern Kenya, Ph. D, University of London, 1970.

Vanden-Berghe, M., Le Kenya, L'Harmattan, 1990, pp 195.

Verdier R., (dir), La vengeance. Etudes d'ethnologie, d'histoire et de philosophie, Paris, Cujas, 1980-1984, 4 volumes, pp 224, 196, 158, 253.

Verdon, M., Contre la culture, fondement d'une anthropologie sociale opérationnelle, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 1991.

Willame, J. W., Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines, Madagascar, Somalie, Zaïre, Cahiers Africains, n°7-8, Paris, L'Harmattan, avril 1994, pp 206.

2. Articles

Abéles, M., "Pouvoir, société, symbolique", *Dialectiques*, n °6, 1974.

Adam, H. M., "Somalia : Militarism, Warlordism or Democracy", *Review of African Political Economy*, vol 54, p 11-26.

Barnes, J. A., "African Models in the New Guinea Highlands", *Man*, vol 52, n°1, 1962, p 5 à 9.

Bohannon, L. A., "A Genealogical Charter", *Africa*, vol 22, 1952, p 301-315.

Bourgeot, A., "Les nomades face à l'État moderne. Une liberté qui dérange", *Le courrier de L'U.N.E.S.CO*, novembre 1994, p 11.

Bourmaud, D., "Élections et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya, *Revue française de sciences politiques*, vol 35, n°2, avril 1985, p 206-239.

Bourmaud, D., "Les élections au Kenya : tous derrière et Moi devant...", *Politique africaine*, n°31, 1988, p 85-87.

Bourmaud, D., "Les élections au Kenya, victoire ou répit ?", *Politique africaine*, n°49, 1993, p 141-146.

Cassanelli, L. V., "Migrations, Islam, and Politics in the Somali Benaadir, 1500-1843" dans Harold Marcus (ed), Proceedings of the First United States Conference on Ethiopian Studies, 1973.

Castagno, A. A., "The Somali-Kenya Controversy, Implications for the Future", *The Journal of Modern African Studies*, vol II, n°2, 1964, p 172.

Cerulli, E., "Il diritto consuetudinario della Somalia Italiana Settentrionale", *Bollettino della Società Africana d'Italiana*, anno XXXVIII, Naples, 1919.

Clastres, P., "Archéologie de la violence", *Libre*, n°1, 1977.

Colluci M., "La composizione per omicidio e l'origine della pena consuetudini dei Somali meridionale, *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 1943, p 155-170.

Comarin, E., "La grande Somalie : un long rêve brisé", *Jeune Afrique*, 29/09/90.

Compagnon, D., "The Somali Opposition Fronts : Some Comments and Questions", *Horn of Africa*, vol XIII, n°1-2, 1990, p 29.

Compagnon, D., "Dynamiques de mobilisation, dissidence armée et rébellion populaire : le cas du mouvement national somali (1981-1990)", *Africa*, vol XLVII, n°4, 1992, 503.

Compagnon, D., "Somalie : l'aube de l'après Siyad Barre", *Politique africaine*, n°41, p 129-134.

Compagnon, D., "Somaliland, un ordre politique en gestation ?" *Politique africaine*, vol 50, 1993, p 9-20.

Constantin, F., "Massacres à la tronçonneuse", *Politique africaine*, n°34, 1989, p 111-115.

Cruttenden, C. J., "Memoir of the Western or Edoor Tribes Inhabiting the Somali Coast of North-East Africa", *The Journal of the Royal Geographical Society*, vol 19, 1849, p 49 à 76.

Cucinotta, E., "Delitto, pena e giustizia presso i Somali Benadir.", *Rivista coloniale*, n°16, 1921, p 15-41.

- Cucinotta, E., "Proprieta, ed il sistema contrattuale nel ' Destut' Somâlo", *Rivista coloniale*, 16, 1921, p 243-264.
- Cucinotta, E., "La costituzione sociale Somâla", *Rivista coloniale*, n°16, 1921, p 442-456, 493-502.
- Dalleo, P., "The Somali Role in Organized Poaching in Northeastern Kenya, c. 1909-1939", *The International Journal of African Historical Studies*, vol 12, n°3, 1979, p 472.
- Djama, M., "Sur la violence en Somalie. Génèse et dynamique des formations armées", *Politique africaine*, n°47, 1992, p 147-152.
- Dresch, P. K., "Segmentation : Its Roots in Arabia and Its Flowering Elsewhere", *Cultural Anthropology*, vol III, n°3, 1988, p 50-67.
- Drysdale, J. W. S., "Some Aspects of the Rural Somali Society Today", *The Somaliland Journal*, 1955.
- Edine, C., "Le talion en droit Egyptien et musulman", *Revue de sciences criminelles*, vol 1, 1975, p 393.
- Favret, J., "Relations de dépendance et manipulation de la violence en Kabylie", *L'homme*, vol VIII, n°4, 1968, p 18 à 48.
- Fergusson, B., "Les guerres tribales", *Pour la science*, n°173, 1992, p 30-35.
- Fortes, M., "The Structure of Unilineal Descent Groups", *The American Anthropologist*, vol 35, n°1, 1953, p 17-41.
- Kepler, L., "The Pastoral Peoples of Northeastern Kenya", *New York Academy of Sciences, Transactions*, New-York, 1948, S2, vol 10, p 245-251.
- Keir, W., "Notes on the Traditional History of Wajir Tribes", *Kenya National Archives*, KNA/WAJ/2.
- "Kenya tribal trouble", *African Confidential*, vol 25, n°5, 1984, p 4-5.
- Lafargue, J., "Kenya: une lecture (nécessairement) politique des troubles ethno-régionaux" in *Afrique politique 1994*, Karthala, p 281 à 304.
- "La tentative de coup d'État au Kenya", *Afrique contemporaine*, n° 123, 1982, p 14-15.
- Lenclud, G., "De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse", *Etudes rurales*, n°101-102, p 137-173.
- Lewis, H. E., " Historical Problems in Ethiopia and in the Horn of Africa", *Annales of the New-York Academy of Sciences*, vol XXCVI, 1962, p 504 à 511.
- Lewis, H. E., "The Origins of Galla and Somali", *The Journal of Modern African History*, vol VII, n°1, 1966, p 27- 46.

Lewis, I. M., "Sufism in Somaliland : A Study in Tribal Islam", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol 17 et vol 18, 1955-1956, p 146 à 160 et p 581 à 602.

Lewis, I. M., "Modern Political Movements in Somaliland". *Africa*, vol XXVIII, n° 3 et 4, 1958, p 244 à 261 et p 357- 358.

Lewis, I. M., "Clanship and Contract in Northern Somaliland", *Africa*, vol XXIX, 1959, p 274-293.

Lewis, I. M., "The Somali Conquest of the Horn of Africa", *The Journal of Modern African History*, vol 2, 1960, p 213-230.

Lewis, I. M., "Problems in the Development of Modern Leadership and Loyalties in the British Somaliland Protectorate and UN Trusteeship Territory of Somalia", *Civilisations*, vol X, 1960, n°1, p 49-62.

Lewis, I. M., "Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure", *The American Anthropologist*, vol 63, 1961, p 94 - 112.

Lewis, I. M., "Historical Aspects of Genealogies in Northern Somali Social Structure", *The Journal of Modern African History*, vol III, n°1, p 35-48.

Lewis, I. M., "Lineage Continuity and Modern Commerce in Northern Somaliland " dans P. Bohannan et G. Dalton, Markets in Africa, Evanston, Northwestern University Press, 1962.

Lewis, I. M., "Dualism in Somali Notion of Power", *The Journal of Royal Anthropological Institute*, vol 93, n°1, 1963, p 109-116.

Lewis, I. M., "Pan-Africanism et Pan-Somalism", *The Journal of Modern African Studies*, vol 1, n°2, 1963, p 147-161.

Lewis, I. M., "The Problem of the Northern Frontier District of Kenya", *Race*, vol 5, 1963.

Lewis, I. M., "Shaikhs and Warriors in Somaliland" dans Meyes Fortes et Germaine Dieterlen, African System of Thought, Londres, Oxford University Press, 1965.

Lewis, I. M., "From Nomadism to Cultivation : the Expansion of Political Solidarity in Southern Somalia", dans M. Douglas and P. Kaberry, Man in Africa, Londres, Tavistock, 1969.

Lewis, I. M., "The Dynamics of Nomadism : Prospects for Sedentarization and Social Change in Théodore Monod, Pastoralism in Tropical Africa, Londres, International African Institute, 1975.

Lewis, I.M., "The Ogaden and the Fragility of Somali Segmentary Nationalism", *Horn of Africa*, vol XIII, n°1-2, 1990.

Leymarie, P., "Tentations séparatistes en Somalie", *Le Monde diplomatique*, Juin 1989.

- Leymarie, P., "La Somalie, nation éclatée", *Le Monde diplomatique*, Janvier 1993.
- Mackay, H., "Las tribus nomadas de las fronteras norte de la colonia del Kenya", *Revista geografica americana*, Buenos Aires, vol IV, 1935, p 411-419.
- Marchal, R., "La guerre à Mogadiscio", *Politique Africaine*, vol 46, 1992, p ?
- Marchal, R., "Quelques réflexions pour un projet de démilitarisation en Somalie", draft paper, no quotation, Uppsala, août 1992.
- Marindany, K. et S. Mohamed., "Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars", *The Sunday Times*, 1994?
- Mercier, P., "Remarque sur la signification du "tribalisme" actuel en Afrique noire", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol XXI, juillet-décembre, 1961, p 61-80.
- Médart, J. F., "Le rapport de clientèle : Du phénomène social à l'analyse politique", *Revue française des sciences politiques*, vol 26, n°1, 1973, p 103.
- Médart, J. F., "L'Etat patrimonialisé", *Politique africaine*, vol 39, 1990, p 25-36.
- Médart, J. F., "Le "big man" en Afrique. Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur", *L'année sociologique*, vol 42, 1992, p 167-192.
- Morin, D., "Le parcours solitaire de la Somalie", *Politique africaine*, vol 23, 1986, p 57-66.
- Morin, D., "Reconstruire la Somalie", *Politique africaine*, vol 49, 1993, p 117-131.
- Ndirangu, I., "Wajir Troubles Political-Tipis Gives Report on Wajir-", *The Daily Nation*, 13 avril 1984.
- Nottingham, J. et C. Sanger, "The Kenya General Election of 1963", *The Journal of Modern African History*, vol II, n°1, 1964, p 1-40.
- Parkin, D. *Africa*, vol 59, n°2, 1989.
- Peters, E. L., "The Proliferation of Segments in the Lineage of the Bedouin of Cyrenaica" (Curl Bequest Prize Essay, 1959), *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol 90, 1960.
- Peters, E. L., "Some Structural Aspects of the Feud among The Camel-Herding Bedouin of Cyrenaica", *Africa*, vol XXXVII, n°3, 1967, p 262-282.
- Pirone, M., "Legende e tradizioni storiche dei Somali Ogaden", *Archivio per l'antropologia e l'etnografia*, vol 84, 1954, p 120-121.
- Prunier, G., "A Candid View of the S.N.M", *Horn of Africa*, vol XIII-XIV, n°3-4, 1990 et n°1-2, 1991.

- Prunier, G., "Deux politiques d'intervention en Somalie", *Le Monde diplomatique*, février 1993.
- Prunier, G., "L'inconcevable aveuglement de l'O. N. U en Somalie", *Le Monde diplomatique*, novembre 1993.
- Prunier, G. "Structures de clan et pouvoir politique en Somalie", *Culture et Développement*, vol XVII, n°4, 1987.
- Quntay, S., "Clan Wars Inflicting Intolerable Suffering", *The Sunday Times*, 1er aout 1993.
- Salhins, M. D, "Poor Man, Rich Man, Big man, Chief : Political Types in Mélanésie and Polynésie", *Comparatives Studies in Society and History*, vol V, n°3, 1963.
- Sahlins, M. D, "The Segmentary Lineage : An Organization of Predatory Expansion", *The American Anthropologist*, vol 63, 1961, p 322-345.
- Salzman, P. C., "Does Complementary Opposition Exist ?" *The American Anthropologist*, vol 80, 1978, p 53-70.
- Scheffler, H. W., "Ancestor Worksip in Anthropology or Observations on Descent and Descent Groups", *Current Anthropolgy*, vol 7, n°5, 1966, p 541-551.
- Schlee, G., "Interethnic Identities among the Cushitic-speaking Pastoralists", *Africa*, vol 55, n°1, 1985, p 23.
- Schlee, G., "Inter-ethnic Clan Identities, Ethnicity, Centrisms and Biases ; A Response to Paul Spancer", *Africa*, vol 63, n°4, 1993, p 591 à 600.
- Schneider, D. M., "Some Muddles in the Models or How the System Really Works"dans M. Banton, The Relevance of Models for Social Anthropology, Londres, Tavistock et New York Praeger, 1965.
- Smith, B., "Les élections au Kenya : du passé faisons table rase !", *Politique africaine*, n°31, 1988, p 88-92.
- Smith, M. G., "On Segmentary Lineage Systems", *The Journal of The Royal Anthropological Institute*, vol 86, n°2, 1956, p 39-80.
- Smith, S., "Les intégristes labourent le terrain en Somalie". *Libération*, 1512/92.
- Simon, C., "Les frustrations du nord-est," *Le Monde*, 15 Décembre 1992.
- Stalford, J. E., *The Geographical Journal*, vol 78, 1931, p 102 à 122.
- Stirling, P. A., "Death and a Youth Club : Feuding in a Turkish Village", *Anthropological Quarterly*, vol 33, Washington, Catholic University of Américan Press DC.1960.

Sweet, L. E., "Camel Raiding of North Arabian Bedouin : A Mechanism of Ecological Adaptation", *The American Anthropologist*, vol 67, 1965, p 1132 -1150.

Turnbull, R. G., "Some Notes in the History of the Degodia up to 1912", Kenya National Archives, PC/NFD/4/1/1, 1953.

Turnbull, R. G., "The Darod Invasion", *Kenya Police Review*, juillet et octobre 1957, p 308-313.

Turton, E. R., "The Impact of Mohammad Abdille Hassan on the East of African Protectorate", *The Journal of African History*, vol X, n°4, 1970.

Turton, E. R., "Somali Resistance to Colonial Rule and the Development of Somali Political Activity in Kenya, 1893-1960", *The Journal of African History*, vol XIII, n°1, 1972, p 119 à 123.

Turton, E. R., "The Ishaq Somali Dispora and Poll Tax Agitation in Kenya, 1936-1941", *African Affairs*, vol 73, n°292, 1974, p 325.

Turton, E. R., "Bantu, Galla, and Somali Migrations in the Horn of Africa: A Reassessment of the Juba/Tana Area", *The Journal of Modern African History*, vol 16, 1975, p 519-537.

Wingfield, A., "People of Kenya's Northern Frontier District", *Geographical Magazine*, Londres, 1948, vol 20, p 351-362.

Wright, A. C. A., "The Interaction of Various Systems of Law and Custom in British Somaliland and their Relation with Social Life", *The Journal of the East African Natural History Studies*, vol 17, n°1-2, 1943, p 66-102.

Zaphiro, P., "Notes on the Muslim-Pagan Tribes from the Junction of the Granale Dawa River to Lake Rudolph", K.N.A, CO. 533/69.

3. Documents Officiels.

Wajir Annual Reports, DC/WAJ/I- 1- 2- 3- 4

Wajir Handing Over Reports, DC/WAJ/II- 1- 2- 3- 4-5-6

Wajir Political Records, DC/WAJ/III-1-2-3-4-5-6

Wajir Intelligence Reports, DC/WAJ/ IV-1-2-3-4

Wajir District Development Plan, 1994-1996, Office of the President and Ministry of Planning and National Development

4. Documents cinématographiques

Gonzalo, A et M. Djama, Somalie: le prix du sang versé, coproduction La Sept/Arte, Point du Jour, 1995, 77 mm.

Jubase A, Somali Nomadic Lifestyle, Rainbow Production, Po Box 48912, Nairobi Kenya, 1995, 40 mm.

Annexes

IN THE NAME OF ALLAH, THE MOST GRACIOUS, THE MOST MERCIFUL

10TH ANNIVERSARY OF THE WAGALA MASSACRE OF 10.2.84 (WAJIR DISTRICT)

To who believe! Seek help with patient Perseverance and Prayer. For Allah is with those who patiently persevere. And say not of those who are slain in the way of Allah: "They are dead". Nay, they are living. Though ye perceive (it) not. Be sure we shall test you with something of fear and hunger, some loss in goods or lives or the like (of your toil), but give glad tidings to those who patiently persevere.

Who say, when afflicted with calamity: To Allah we belong, and to Him is our return.

QURAN 2 - 153-156

Exactly 8 years ago today, you were collected from your homes and work places at Wajir Township and other locations, by security forces en from Wagala Airstrip along with some 5,000 people. You never returned back and your bereaved families and dependants never had the opportunity to bury you.

IN THE NAME OF ALLAH REST YOUR SOUL IN ETERNAL PEACE

VII. SERVANTS WHO WERE KILLED IN WAJIR 10TH TO 14TH FEBRUARY 1984

MINISTRY OF HEALTH

1. Yusuf Mohamed Hassan P/No. 314308
2. Abd Ibrahim - Watchman
3. Gawa Osman - Barbershop Staff

MINISTRY OF AGRICULTURE/LIVESTOCK

1. Mubtar Gafya Aden - P/No. 111547
2. Issack Kalalo Abdi - Watchman
3. Mohamed Aden Amin
4. Issack Ahmed Abdi - P/No. 111530
5. Ali Bayara

MINISTRY OF EDUCATION

1. Yusuf Ali Diti - Driver H/School
2. Kassim Osman Aden - Cook Wajir High School
3. Abdallah Sheikh Kassim - Watchman
4. Mohamed Aden Osman - Wajir Primary - Cook

MINISTRY OF TRANSPORT & COMMUNICATIONS

1. Ahmed Aden - Mechanic
2. Yunis Ali Abdikar

WAJIR COUNTY COUNCIL

1. Khams Aden Mumin
2. Sabden Mohamed Farah
3. Ali Elm
4. Mohamed Hassan Kassa
5. Mohamed Sheikh Ibrahim
6. Batha Gadi

1. Issack Aden - (Ex-Student Form Four 1983)
2. Noor Haj Aden - Former Member of Parliament

MINISTRY OF WATER

1. Abdi Abdullah Ibrahim

1. Hlowe Usther Nur
2. Tachala Aden Samatar
3. Malin Yusuf Omer
4. Malin Aliyow Omer
5. Mohamed Bawar Abdi
6. Shaboy Omar
7. Ibrahim Ali Gadi
8. Ugar Ibrahim Elm
9. Abdullahi M. Mohammed
10. Abdi Hussein Jilow
11. Muhammed Ahmed Sheikh
12. Kukuye Farah Amin
13. Ahmed Sheikh Ibrahim
14. Abdullahi Osman
15. Deyed Birk Farah
16. Abdi Ibrahim Ali
17. Adow Ibrahim Ali
18. Mchayad Mohamed Samay
19. ABB Mohamed Dahiye
20. Abdi Dakat Hassan
21. Mohamed Abdi Mohamed
22. Ahmed Garad Aden
23. Abdi Aden Hussein
24. Mohamed Noor Abdille
25. Yusuf Dugow Hassan
26. Ahan Mohamed Yusuf
27. Garaw Noor Mohamed

28. Hassan Kalmay Abdille
29. Mumin Salet Nur
30. Ahmed Omer
31. Mohamed Ibrahim Farah
32. Hlow Kuryay Amin
33. Ahmed Ismail
34. Abdullahi Gadi
35. Yakub Shira
36. Ali Abdi Haylow
37. Kassim Ahmed Ismail
38. Mohammed Hassan Lamow
39. Sugow Aden Farah
40. Ibrahim Abdullahi Elm
41. Hussein Abdullahi Ahmed
42. Kassim Abdir Salimain
43. Mohamed Mohamed Haran
44. Abdi Gura Mohamed
45. Dugow Omer Ali
46. Sheikh Mohamed Abdille
47. Saleh Maslin Amin
48. Nur Mohamed Salah
49. Hlow Omer Dugow
50. Hlow Hussein Galow
51. Osman Omer
52. Mohamed Issack Abdille
53. Mohamed Ahmed Sheikh
54. Abdi Abdille Mohamed
55. Maow Gadi Alisow
56. Bisher Issa Dukane
57. Mohamed Ahmed Shira
58. Antar Sheikh Abdi
59. Mohamed Omer Abdi
60. Abdullahi Osman Gafya
61. Bisher Karyan Dugow
62. Abdille Omer Janyet
63. Adow Dahir Ahmed
64. Hassan Muktar Gadi
65. Mohamed Mohamed Alisow
66. Gerdala Amin Ali
67. Ahey Jilow Mohamed
68. Mohamed Hussein Hassan
69. Omerow Abdi Hassan
70. Aden Hassan
71. Ahmed Ibrahim Galow
72. Bisher Abdullahi Farah
73. Glow Ali Hassan
74. Muktar Gafya Aden
75. Rakay Kuryay Karor
76. Bisher Ali Yara Faray
77. Issack Ahmed Karor
78. Yunis B. Muzin
79. Maslin Whaboy Karyan
80. Aden Jilow
81. Gadi Dakat
82. Salet Shurya
83. Yunis Ali Abdikar
84. Yusuf Dais Ibrahim
85. Mohamed Mohamed Kassy
86. Mohamed Issack Hassan
87. Dugow Hassan Aden
88. Jiwala Ahmed Mohamed
89. Dito Maslin Ahmed
90. Mohamed Hassan Aden
91. Maslin Gura Abdi
92. Seray Harad Hassan
93. Srat Mohamed Abdi
94. Ahmed Nur Mohamed
95. Osman Dukow Turay

96. Sagar Abdullahi Ali
97. Deyed Lohay Hussein
98. Deyed Dahir Hing
99. Osman Mohamed Jaha
100. Bisher Jaha Ahmed
101. Jaha Jaha Mohamed Ali
102. Jaha Jaha Mohamed Ali
103. Jaha Jaha Mohamed Ali
104. Abdullahi Abdullahi
105. Bisher Jaha Dugow
106. Nur Dugow Isack
107. Abdi Abdullahi
108. Mohamed Ahmed Abdi
109. Mohamed Hassan Barhad
110. Abdullahi Sheikh Hassan
111. Mohamed Hassan Kassy
112. Mubtar Gafya Aden
113. Issack Ahmed
114. Mohamed Omer Ibrahim
115. Yunis Ali Abdi
116. Abdi Abdullahi Hassan
117. Ahmed Abdullahi Hassan
118. Abdi Hassan Hussein
119. Abdullahi Yessad Dayb
120. Ibrahim Hassan Karyan
121. Aden Mohamed Abdille
122. Mohamed Mohamed Dard
123. Dhanis Aden Nuraw
124. Salet Abdi Ismail
125. Yusuf Hussein Sheikh
126. Bisher Abdullahi Yarrow
127. Mubtar Karyan Mohamed
128. ABB Karyan Mohamed
129. Deyed Maslin Barhad
130. Deyed Abdi Ali
131. Ahmed Harad Ali
132. Dugow Ali Maslin
133. Gadi Abdullahi Osman
134. Mohamed Mohamed Nur
135. Bayara Ahmed Mohamed
136. Hassan Hassan Abdille
137. Mohamed Mohamed Ibrahim
138. Mohamed Amin Ibrahim
139. Osman Amin Ibrahim
140. Haj Garad Jilow
141. Bisher Sablow Nur
142. Aden Sablow Nur
143. Bath Gadi Abdi
144. Omer Mohamed Mohamed
145. Mubtar Bawar Yusuf
146. Bisher Durew Elm
147. Salet Jaha Shilaw
148. Abdille Mohamed Ali
149. Ahmed Abdille Hababow
150. Ahmed Karor Aden
151. Hassan Abdi Abdille
152. Dugow Omer Ahyay
153. Karyan Hababow Abdi
154. Maslin Yakub Ahyay
155. Bisher Karor Hassan
156. Omer Yusuf Hassan
157. Osman Yusuf Ali
158. Ali Gadi Aden
159. Nurad Ahmed Abdi
160. Maslin Yusuf Abdi
161. Abdille Mohamed Shablow
162. Aden Hassan Wryfiye
163. Mohamed Ali Ahmed

164. Adow Hassan
165. Buhle Abdi Issack
166. Abdi Mohamed Ali
167. Deyed Abdille Mohamed
168. Noor Mohamed Abdi Dugow
169. Osman Mohamed Abdi
170. Sheikh Salah Hussein
171. Sheikh Mussa Kassim
172. Nur Aden Hassan
173. Bisher Bital Abdille
174. Jaha Antar Yusuf
175. Kim Maslin Amin
176. Nur Ibrahim Farah
177. Gafya Hlow Ibrahim
178. Birk Dugow Mohamed
179. Sabaw Osman Ibrahim
180. Abdi Balle
181. Durew Nur Hassan
182. Ismail Kuryay Nur
183. Sablow Abdi Hassan
184. Ibrahim Birk
185. Omer Dugow Abdille
186. Abdi Mohamed Hussein
187. Aden Karyan Abdi
188. Abdi Ibrahim Ahmed
189. Abdi Mohamed Farah
190. Keiran Abdi Hassan
191. Ibrahim Ahmed Kassar
192. Ahey Ahmed Kassar
193. Hussein Omer Hassan
194. Issack Omer Hassan
195. Issack Osman Kassar
196. Maslin Ahmed Kassar
197. Mohamed Jilow Koba
198. Abdi Abdullahi Ibrahim
199. Osman Abdi Hassan
200. Abdi Ibrahim Aden
201. Harad Abdi Dugow
202. Ali Dali Abdir
203. Osman Abdi Hussein
204. Jilow Bhow Abdille
205. Bellow Issack Osman
206. Mohamed Yusuf Abdille
207. Mohamed Aden Osman
208. Maslin Abdi Sheikh
209. Maslin Abdi Sheikh
210. Abdullahi Abdi Sheikh
211. Omer Osman Shurya
212. Mohamed Jilow Salet
213. Osman Salet Balle
214. Hussein Mohamed Dard
215. Mohamed Hussein Dard
216. Abdi Hussein Dard
217. Kassy Aden Mohamed
218. Ahmed Ali Hussein
219. Hussein Ibrahim Elm
220. Nur Abdille Gura
221. Maslin Gaur Yarrow
222. Farah Omer Abdi
223. Abdullahi Sheikh Kassim
224. Abdi Haj Ibrahim Dugow
225. Ahey Ali Mohamed
226. Karyan Ibrahim Elm
227. Dito Abdi Mohamed
228. Abdullahi Alisow Mohamed
229. Farah Abdur Issack
230. Salet Aden Issa
231. Amin Aden Nur

232. Ibrahim Mohamed Farah
233. Kassim Mohamed Hoss
234. Haj Mohamed Amin Yusuf
235. Haj Nur Kassar
236. Kassy Adow Gathow
237. Ali Adow Hassan
238. Sheikh Mohamed Farah
239. Abdullahi Farah
240. Ahmed Abdi
241. Hussein Mohamed
242. Salet Ibrahim Dito
243. Osman Abdi
244. Hassan Sheikh Ibrahim
245. Aden Diti
246. Aden Hassan Ali
247. Omer Aden Abdi
248. Ali Aden Gole
249. Sheikh Mohamed Abdi
250. Ahmed Nuraw
251. Hussein Sheikh Abdullahi
252. Abdi Omer Gura
253. Birk Maslin Maslin
254. Mohamed Nur Maran
255. Adow Bawar Aden
256. Ibrahim Sheikh Abdullahi
257. Karor Omer Yusuf
258. Ali Sheikh Ibrahim
259. AS Sheikh Ibrahim
260. Abdullahi Dure Khow
261. Samow Ibrahim
262. Mohamed Ismail Salet
263. Alas Ismail Abdi
264. Osman Sheikh Muhammad
265. Durew Farah Nur
266. Mubtar Hassan Abdille
267. Mohamed Bawar Farah
268. Adow Mohamed Yusuf
269. Hababow Hussein Dard
270. Salet Ali
271. Maslin Amin
272. Hassan
273. Aden
274. Yusuf
275. Ahmed
276. Abdi
277. Farah
278. Farah
279. Dugow
280. Mohamed Nur Issack
281. Aden Durew Ahmed
282. Salet Jaha Salet
283. Mubtar Aden Farah
284. Ahmed Mohamed Hussein
285. Bisher Omer Ahmed
286. Mohamed Aden Farah
287. Gura Nur Abdille
288. Mubtar Abdi Salet
289. Abdi Dakat
290. Yusuf Dugow Ibrahim
291. Abdille Yusuf
292. Aden Abdille
293. Maslin Ibrahim Hassan
294. Abdullahi Yusuf Durew
295. Ahmed Abdullahi
296. Mohamed Sheikh Ibrahim

297. Ibrahim Mohamed Farah
298. Hassan Sheikh Ibrahim
299. Maslin Amin
300. Maslin Amin
301. Maslin Amin
302. Maslin Amin
303. Maslin Amin
304. Maslin Amin
305. Maslin Amin
306. Maslin Amin
307. Maslin Amin
308. Maslin Amin
309. Maslin Amin
310. Maslin Amin
311. Maslin Amin
312. Maslin Amin
313. Maslin Amin
314. Maslin Amin
315. Maslin Amin
316. Maslin Amin
317. Maslin Amin
318. Maslin Amin
319. Maslin Amin
320. Maslin Amin
321. Maslin Amin
322. Maslin Amin
323. Maslin Amin
324. Maslin Amin
325. Maslin Amin
326. Maslin Amin
327. Maslin Amin
328. Maslin Amin
329. Maslin Amin
330. Maslin Amin
331. Maslin Amin
332. Maslin Amin
333. Maslin Amin
334. Maslin Amin
335. Maslin Amin
336. Maslin Amin
337. Maslin Amin
338. Maslin Amin
339. Maslin Amin
340. Maslin Amin
341. Maslin Amin
342. Maslin Amin
343. Maslin Amin
344. Maslin Amin
345. Maslin Amin
346. Maslin Amin
347. Maslin Amin
348. Maslin Amin
349. Maslin Amin
350. Maslin Amin
351. Maslin Amin
352. Maslin Amin
353. Maslin Amin
354. Maslin Amin
355. Maslin Amin
356. Maslin Amin
357. Maslin Amin
358. Maslin Amin
359. Maslin Amin
360. Maslin Amin
361. Maslin Amin
362. Maslin Amin
363. Maslin Amin
364. Maslin Amin
365. Maslin Amin
366. Maslin Amin
367. Maslin Amin
368. Maslin Amin
369. Maslin Amin
370. Maslin Amin
371. Maslin Amin
372. Maslin Amin
373. Maslin Amin
374. Maslin Amin
375. Maslin Amin
376. Maslin Amin
377. Maslin Amin
378. Maslin Amin
379. Maslin Amin
380. Maslin Amin
381. Maslin Amin
382. Maslin Amin
383. Maslin Amin
384. Maslin Amin
385. Maslin Amin
386. Maslin Amin
387. Maslin Amin
388. Maslin Amin
389. Maslin Amin
390. Maslin Amin
391. Maslin Amin
392. Maslin Amin
393. Maslin Amin
394. Maslin Amin
395. Maslin Amin
396. Maslin Amin
397. Maslin Amin
398. Maslin Amin
399. Maslin Amin
400. Maslin Amin

Ahmed Khalil Mohamed former MP for Wajir West

TO NORTH EAST LEADERS CONFERENCE
MANDERA/WAJIR AND GARISSA

AJURAN COMMUNITY DEMAND THE RIGHT OF NATIONAL DISTRIBUTION
IN THE GOVERNMENT SENIOR CIVIL SERVANT AND NATIONAL BODY
POLITIC OF THE FIGURES LEVELS

Handwritten note:
The community is not satisfied with the current situation.

Honourable members of the Cabinet Civic Leaders and to all persons here present I would like to express my gratitude to the organiser of this important and historic forum and to all those who are present.

I would like to address you on the subject which is of grave concern to all members of the Ajuran Community. This is a matter of distribution of senior posts in government and parastatals in the North Eastern Region.

The importance of fair distribution of the National Cake cannot be overemphasised. Failure to share or distribute things fairly leads to at best misunderstanding and jealousy at most tribal animosity and possibly clashes or outright war.

Of late there have been clan clashes in amongst our communities. To avoid this kind of thing the matter of imbalance in the distribution of government, parastatal and political appointees needs to be addressed. The community is even unable to choose leaders because none of their people holds any senior or elective post.

I speak on behalf of all the AJURAN when I say that we have been overlooked when it comes to appointments in senior government appointees in parastatal and political appointments. The responsibility for this rests with the HON. HUSSEIN MAALIM who totally ignored the AJURAN when he had the responsibility making appointments from the North Eastern area and generally advising the government of the problems and particular needs of the people of this area and thus ensure fair distribution of appointments for the peace and happiness of the area.

TO SUPPORT MY ARGUMENT THE FOLLOWING BREAKDOWN: -

1. OGADEN

POLITICAL POSITION

MINISTRY - CABINET MINISTER
ASST. MINISTER
NOMINATED M.P.
NATIONAL EXECUTIVE CHAIRMAN
SEVERAL BOARD OF DIRECTORS

SENIOR SERVANTS AND NATIONAL

2. AMBASSADORS

PROVINCIAL COMMISSIONER
FIRST SECRETARY
3 DISTRICT COMMISSIONERS
PUBLIC SERVICE COMMISSIONER
NORTH PROVINCIAL EDUCATION OFFICER

2. DEGODIA

POLITIC

TWO ASST. MINISTERS
PERMANENT SECRETARY
COUNTY COUNCIL CHIEF OFFICERS
TEACHERS SERVICE COMMISSION
SEVERAL PROVINCIAL DIRECTORS
COUNTY COUNCIL CHAIRMAN
DISTRICT KANU CHAIRMAN
DEPARTMENTAL HEAD

3. AJURAN

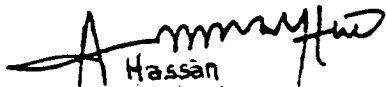
1. POLITIC - NIL
2. NIL
3. NATIONAL LEVEL - NIL
4. PROVINCIAL LEVEL - NIL
5. DISTRICT EDUCATION OFFICER -

WITH THIS BREAKDOWN it is EVIDENT that REDRESS IS NEEDED.

It is a truism in Kenya that communities interests are protected by the senior government officials who bring development to their areas. The AJURAN HAVE NO SUCH person.

The area Member of Parliament representing the AJURAN Honourable AHMED KHALIF should be commended for the recruitment of 3 new chiefs to form the indigenous people and not the appointment of outsiders as this has in the past caused tribal clashes.

THESE and other grevances should be looked into. Thank you very much for affording me this opportunity to address this august gathering of leaders.



ABDI [CHACHANE] MOHAMED

FORMER CHAIRMAN WAJIR COUNTY COUNCIL

September 1993.

THE CLASHES IN WAJIR DISTRICT

DISTRICT IS DIVIDED INTO 3 MAJOR TRIBES

I am very please to introduce to you for your present research service and reason caused claim clashes in wajir district especially between Ajuran and degodia commu

The clashes occur the area of wajir west AJURAN INHABIT

PAST AND PRESENT THE WAY DISTRICT IS DIVIDED

There are 3 common tribes in the district

- 1) AJURAN belong and habitatis in wajir west
- 2) Degodia belong in habitatis in wajir east
- 3) DGODEN belong as habitants in wajir south

This is main key of tribal official records

In fact the question claim clashes among Ajuran and deg in area of belong by Ajuran localities, and clashes which had caused the great loss of many people lives and no demaging of domestic livestock by tribal bandary.

This all problem and incitement caused by dego who interference internal area of Ajuran for two major objectives reason.

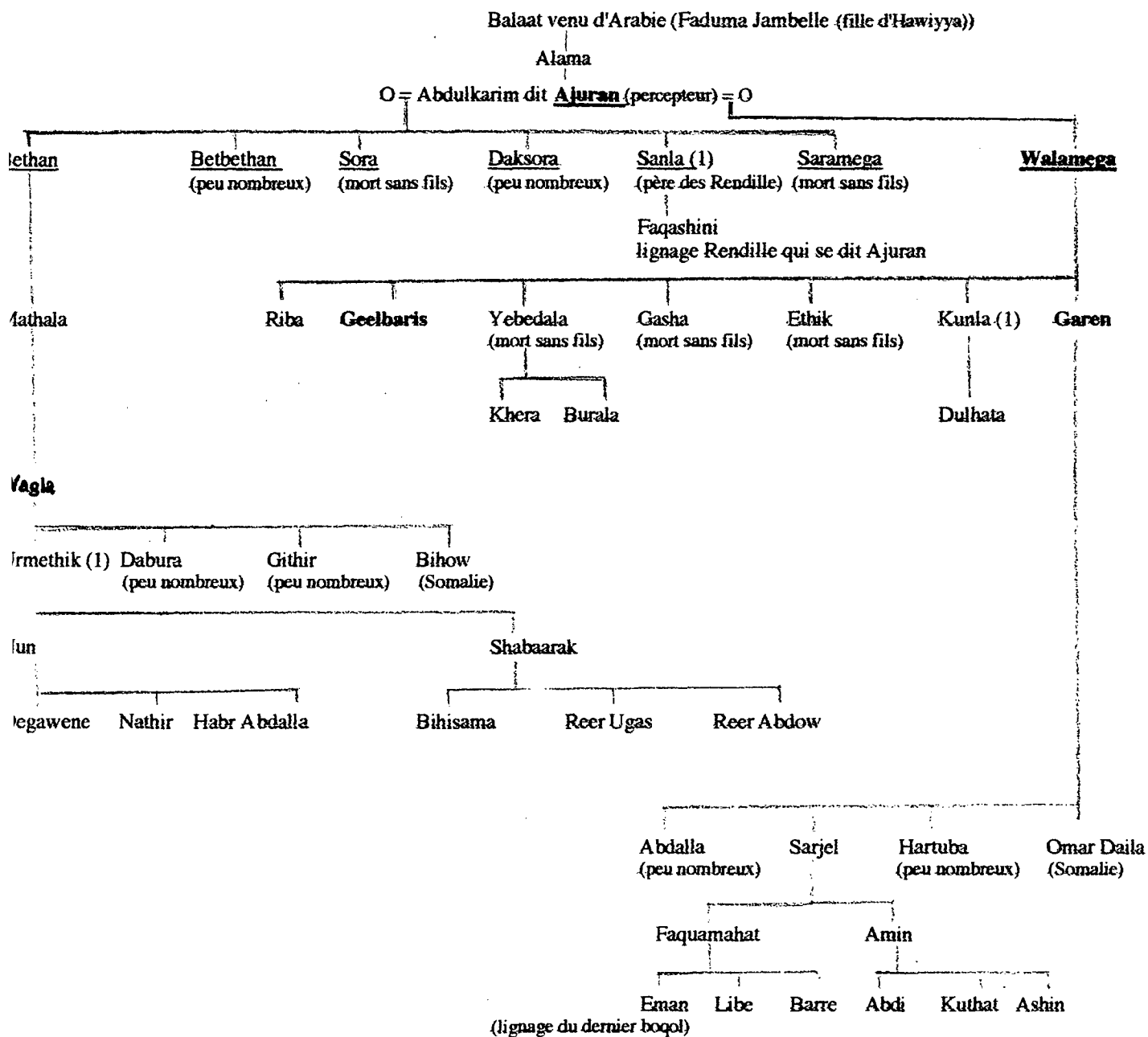
- 1) due to political aspect
- 2) Secida motive for social welfare and permanent settlement
- 3) Economical shares of the national cake

The Evendence and prove are very clear because of abo attaining object. The degodia had advance to win various time political Perliamentry seat in wajir west and capture certain percent of Civic Councilors, including local Administration Chiefs appointed from out side while Aj loss a lot of right position of local employment due to deg interference and curaption has become as bussiness

now the situation attaining un controllible pos by the government

AJURAN INHABIT

SEGMENTATION DU PATRICLAN AJURAN⁴³



Ajuran: A l'extérieur de ce groupe le prix du sang est évalué à 100 chameaux.

Beti: Entre ces groupes le prix du sang est évalué à 50 chameaux

A l'intérieur de chacun de ces groupes le prix du sang est réduit aux frais d'enterrement.

⁴³Informateur : Muktar, Mohamed, Ahmed, Omar, Abikad, Mahat, Barre, Hilole (généalogie individuelle)-Faquamahat, Sarjel, Garen, Walamega, Ajuran (généalogie collective). Isiolo, le 15.01.1994.

SAALE AND AJURAN

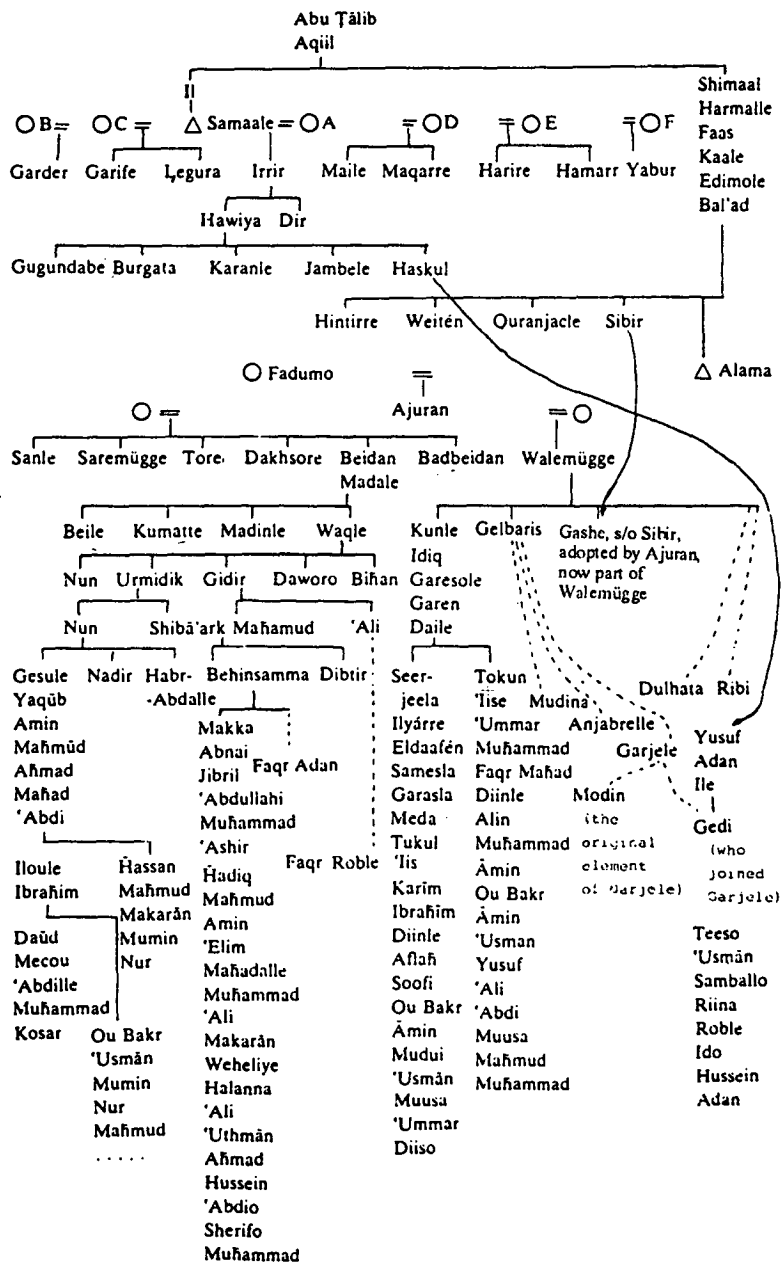


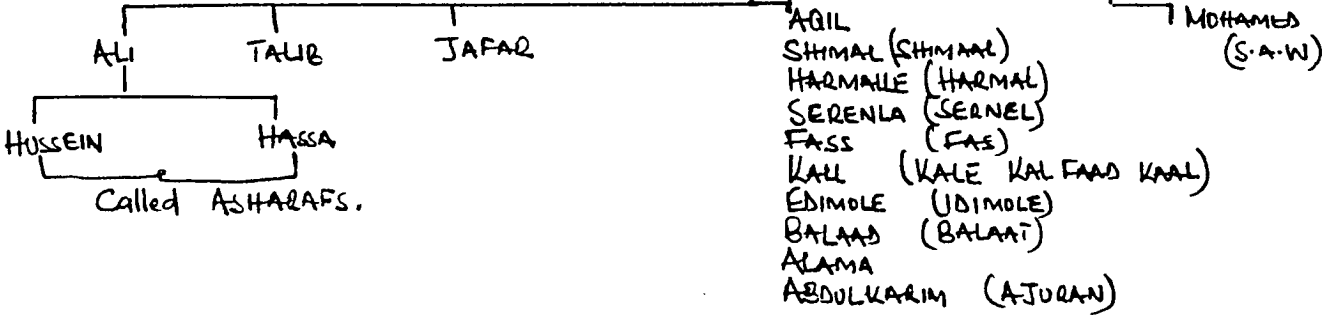
Diagram 30 Genealogical ideas of some Kenya Ajuran

Source : G. Schlee, *Identities on The Move*, op cit, p 227.

BIN HASHIM

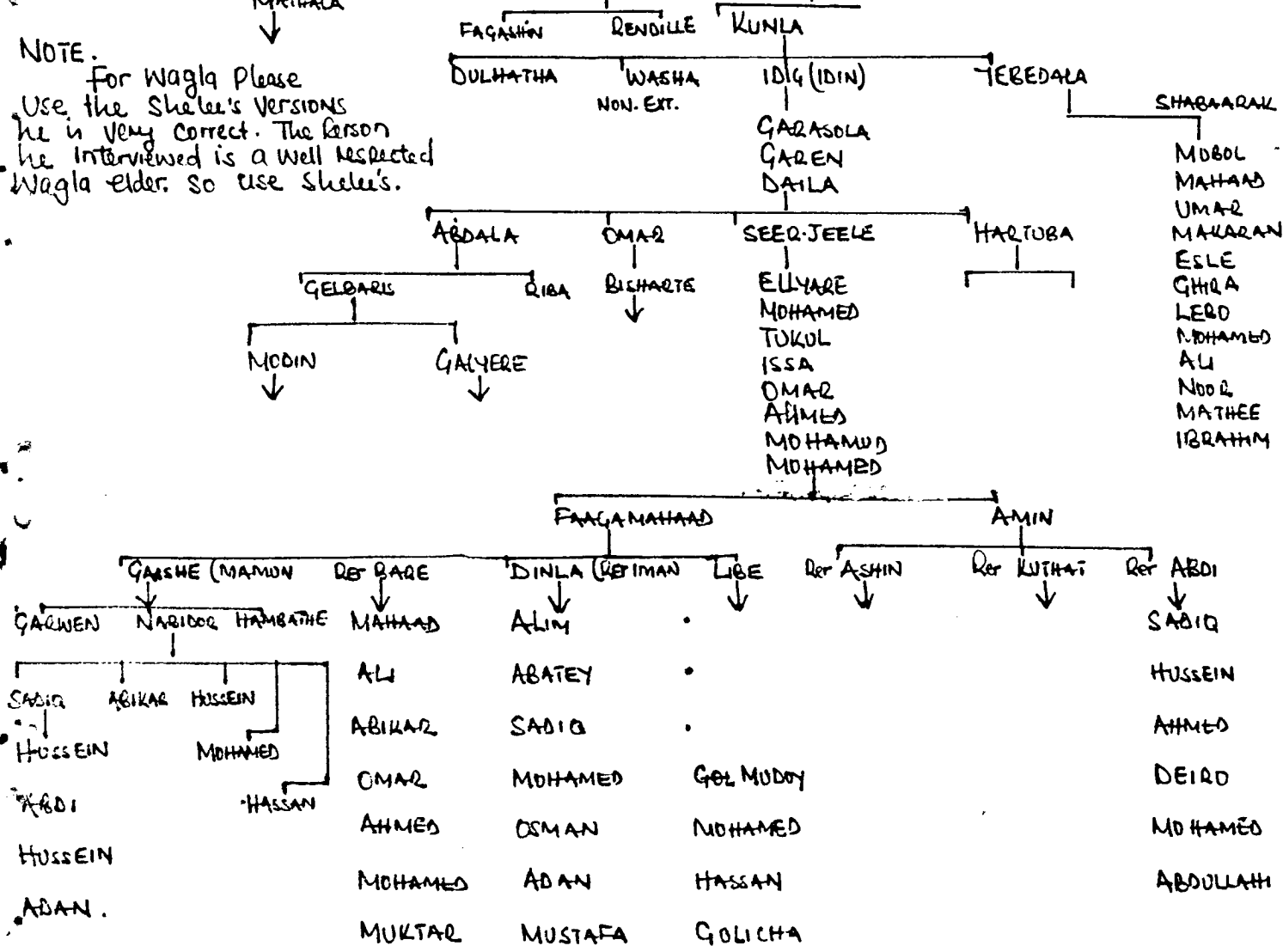
ABDULMUTALIB

HARTH ABDULHAS ABAS ABDALIB HAMZA ABDULAH



Tore (Sora) Bethan Mathala Bet Bethan Sunla Walamoge Seramoge Darkora

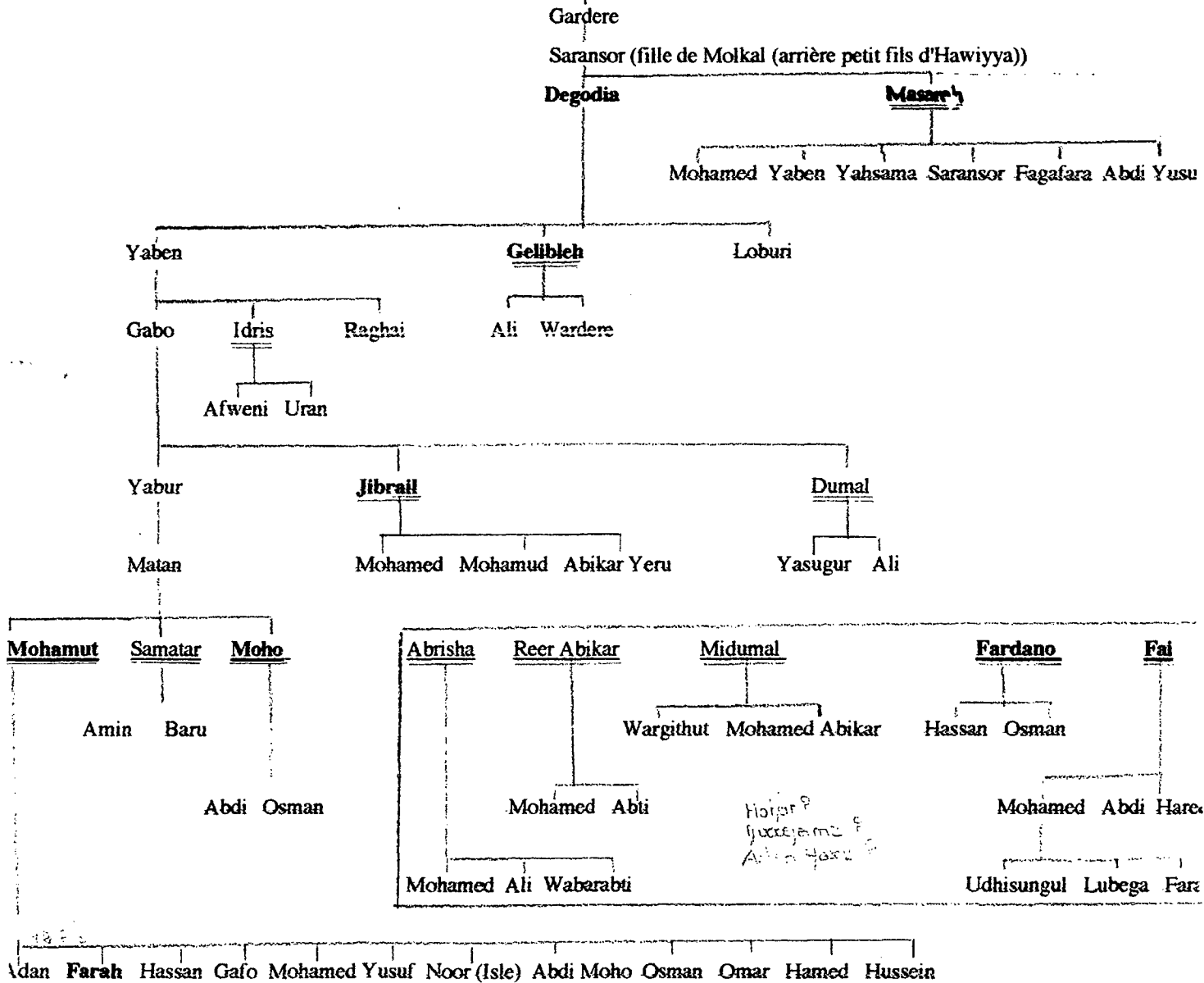
NOTE.
For Wagla please use the Shalee's versions he is very correct. The person he interviewed is a well respected Wagla elder. so use Shalee's.



Segmentation du patriclan des Ajuuran
revue et corrigée par Khalif avec des elders ajuran
après confrontation avec les données de G. Schlee
Correspondance du 16/05 95.

SEGMENTATION DU PATRICLAN DEGODIA⁴⁴

Samaale venu du Yemen au X^{ème} siècle



Degodia : A l'extérieur de ce groupe, le prix du sang est valué à 100 chameaux.

Fai : Entre ces groupes, le prix du sang est évalué à 100 chameaux.

A l'intérieur de chacun de ces groupes le prix du sang est évalué à 50 chameaux

⁴⁴Abdullahe, Jire, Elmi, Ali, Umar, Gelhid, Galbe, Sarur, Ali, Gumar ... Il se dit **Garen, Ajuran** alors que sa généalogie ne correspond pas à celle des **Ajuran** Il s'agit d'un cas d'adoption. Isiolo, le 21/07.1994. Notons que cette généalogie demande à être confirmée dans la mesure où elle ne correspond pas à celle insinuée par R. G. Turnbull dans son article : Some Notes on the History of the Degodia up to 1912. 1953. PC/NFD/4/1/1, Nairobi, Kenya National Archives.



Source bibliothèque du périodique kenyan *The Nation*.